Stiftung Zukunft für Schweizer Fahrende
Fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses
Fondazione Un futuro per i nomadi svizzeri

Rapport 2026

Aires d'accueil pour les Yéniches, Sintés/Manouches et Roms nomades en Suisse

Impressum Rapport 2026

Auteur-e-s :
Marie Marchand
Avec la collaboration de
Simon Rötlisberger et Jan Amstutz
Fondation Assurer l'avenir
des gens du voyage suisses
Berne, juin 2026

Traduction français-allemand :
weiss traductions genossenschaft

Mise en page et graphisme :
typisch.ch, Patrick Bachmann et Tina Hanser

Photographies :
Eric Roset a réalisé des portraits de Yéniches et Sintés/Manouches sur mandat de la fondation. Parfois, les personnes photographiées montrent des objets qui leur tiennent à cœur. La plupart des photos ont été prises sur des aires d'accueil.

Préambule

La mise à disposition d'aires d'accueil pour les Yéniches et Sintés/Manouches suisses ainsi que les Roms nomades étrangers demeure un défi central – et un indicateur de la cohésion sociale. Le présent rapport montre les progrès accomplis, les solutions durables qui se profilent, mais aussi les lacunes qui restent à combler.

La question ne porte pas uniquement sur le nombre et la taille des aires d'accueil, mais aussi sur leur qualité et leur situation. Les aires d'accueil doivent se situer dans des lieux où les sédentaires aussi aimeraient vivre : elles doivent être bien équipées, sûres, intégrées dans l'environnement bâti existant. Il est temps de prendre congé de l'attitude « loin des yeux, loin du cœur » qui tend à attribuer aux « gens du voyage » des terrains en marge des territoires aménagés. En lieu et place, il s'agit de déconstruire les préjugés à l'égard des Yéniches, Sintés/Manouches et Roms nomades pour reconnaître ces minorités comme une partie intégrante de notre société. Vivre ensemble implique aussi de partager l'espace, de manière visible, dans le respect et d'égal à égal.

Le rapport salue expressément les cantons et les communes qui s'attellent à cette tâche avec engagement, vision de long terme et conscience de leur responsabilité. Leurs actions prouvent que les progrès sont possibles lorsque la volonté est au rendez-vous. Nous leur adressons nos remerciements sincères.

En parallèle, ce rapport adresse aux autres un appel clair et urgent : la création d'aires d'accueil n'est pas une tâche facultative, mais une obligation. Elle résulte tant des prescriptions légales que de notre responsabilité historique. Les gens du voyage suisses – Yéniches et Sintés/Manouches – sont une minorité nationale reconnue qui a subi la discrimination et l'injustice pendant des décennies. Rendre possible la pratique de leur mode de vie ne représente ni plus ni moins que la concrétisation de leurs droits inscrits dans la législation.

En ces temps qui voient refleurir dans le monde abus de pouvoir et mépris des droits des minorités, la Suisse peut, par la protection des minorités, poser un jalon en faveur du respect et de l'État de droit. En ce sens, nous voyons dans les défis existants, non pas des obstacles insurmontables, mais une mission. La mission de poursuivre le travail avec rigueur, d'endosser nos responsabilités et d'œuvrer ensemble à des solutions.

Rosmarie Quadranti,
présidente du conseil de fondation

Sommaire

Préambule 3

Résumé 6

Glossaire 9

Introduction 12
- Objectif du rapport 13
- Méthodologie 13

Bases légales et politiques 16
- Conventions internationales 16
- Bases légales nationales 16
- Politique et stratégie 17

Aires de séjour 19
- Évolution du nombre d'aires de séjour entre 2021 et 2026 19
- Qualité de l'habitat sur les aires de séjour 20
- Nécessité d'aires de séjour supplémentaires 20
- Aires de séjour en planification ou à l'étude 21

Aires de passage 23
- Évolution du nombre d'aires de passage entre 2021 et 2026 24
- Qualité de l'habitat sur les aires de passage 24
- Nécessité d'aires de passage supplémentaires 25
- Situation des aires à utilisation très restreinte 25
- Aires de passage en cours de planification ou à l'étude 25

Aires de transit 27
- Évolution du nombre d'aires de transit entre 2021 et 2026 28
- Qualité de l'habitat sur les aires de transit 28
- Nécessité d'aires de transit supplémentaires 28
- Situation des aires à utilisation mixte 29
- Aires de transit en cours de planification ou à l'étude 29

Halte spontanée 31

Dispositifs cantonaux 33

Situation canton par canton 35
- Appenzell Rhodes-Extérieures 36
- Appenzell Rhodes-Intérieures 37
- Argovie 39
- Bâle-Campagne 42
- Bâle-Ville 46
- Berne 49
- Fribourg 53
- Genève 56
- Glaris 59
- Grisons 61
- Jura 64
- Lucerne 66
- Neuchâtel 69
- Nidwald 72
- Obwald 73
- Saint-Gall 74
- Schaffhouse 78
- Schwyz 79
- Soleure 81
- Tessin 84
- Thurgovie 86
- Uri 89
- Valais 91
- Vaud 93
- Zoug 96
- Zurich 99

Conclusion 104
- Défis récurrents 104
- Pistes de solutions 105

Bibliographie 107

Résumé

Aires d'accueil en Suisse

Nombre d'aires de séjour

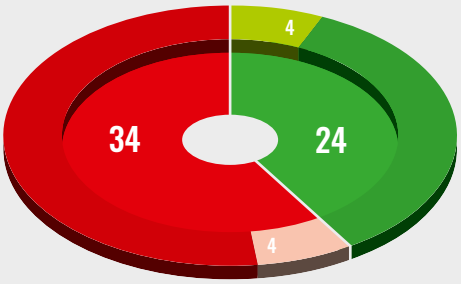

- Nombre total d'aires 2026
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026

Nombre d'emplacements (capacité) sur les aires de séjour

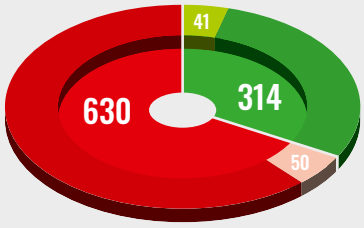

- Nombre total d'emplacements 2026
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026

Nombre d'aires de passage

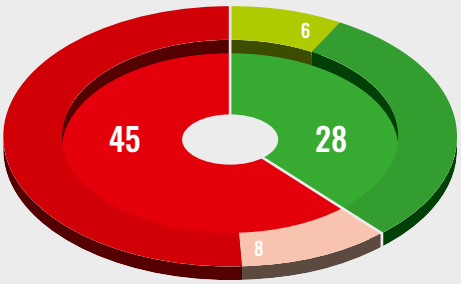

- Nombre total d'aires 2026
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026

Nombre d'emplacements (capacité) sur les aires de passage

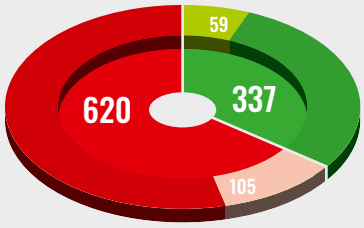

- Nombre total d'emplacements 2026
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026

Nombre d'aires de transit

- Nombre total d'aires 2026
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026

Nombre d'emplacements (capacité) sur les aires de transit

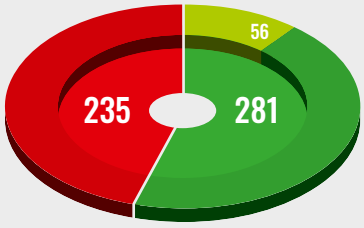

- Nombre total d'emplacements 2026
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026

Le rapport 2026 met en évidence une amélioration limitée de la situation des aires d'accueil pour les Yéniches et Sintés/Manouches suisses, tout en soulignant l'écart persistant entre les engagements politiques et leur mise en œuvre concrète.

En 2026, on dénombre 24 aires de séjour (dont 2 aires d'hivernage) et 28 aires de passage pour les Yéniches et Sintés/Manouches suisses sur l'ensemble du territoire national. À cela viennent s'ajouter 8 aires de transit pour les Roms nomades étrangers.

Malgré certaines avancées depuis le dernier rapport de 2021, l'exercice réel du mode de vie nomade ou semi-nomade demeure insuffisamment garanti, en contradiction avec les obligations légales nationales et internationales de la Suisse en matière de protection des minorités.

Les lacunes concernent avant tout les aires de séjour. Ce déficit structurel limite fortement les possibilités de transmission du mode de vie aux générations futures. Il manque aussi clairement des aires de passage, essentielles au mode de vie nomade. Elles restent en nombre insuffisant et sont inégalement réparties sur le territoire, malgré quelques progrès récents. En parallèle, l'accueil des Roms nomades étrangers demeure lacunaire, les aires de transit étant en nombre trop limité au regard des besoins.

Au total, les besoins restent largement non couverts. Il manque actuellement 34 aires de séjour pour les Yéniches et Sintés/Manouches suisses, ainsi que 45 aires de passage. Ce déficit est encore plus criant lorsqu'on considère les emplacements. Celui-ci se monte à plus de 600 emplacements pour le séjour et à plus de 600 emplacements pour le passage. Pour les Roms nomades étrangers, il manque entre 8 et 9 aires de transit, soit un déficit de 210 à 260 emplacements.

Malgré la création de nouvelles aires depuis 2021, les progrès restent insuffisants pour répondre à une demande en hausse et combler les lacunes structurelles observées à l'échelle nationale.

Au-delà des chiffres, le rapport met en évidence des freins récurrents d'ordre politique, institutionnel et social : manque de priorisation, résistances locales, renvoi de responsabilités entre autorités, ainsi que persistance de préjugés. Il souligne néanmoins que des solutions existent, comme le démontrent les cantons et les communes ayant adopté des approches proactives. Le rapport appelle ainsi à un engagement politique renforcé et coordonné à tous les niveaux de l'État afin de garantir durablement les droits des Yéniches et Sintés/Manouches suisses, tout en assurant un accueil adéquat des Roms nomades étrangers, dans une perspective de respect des droits fondamentaux et de cohésion sociale.

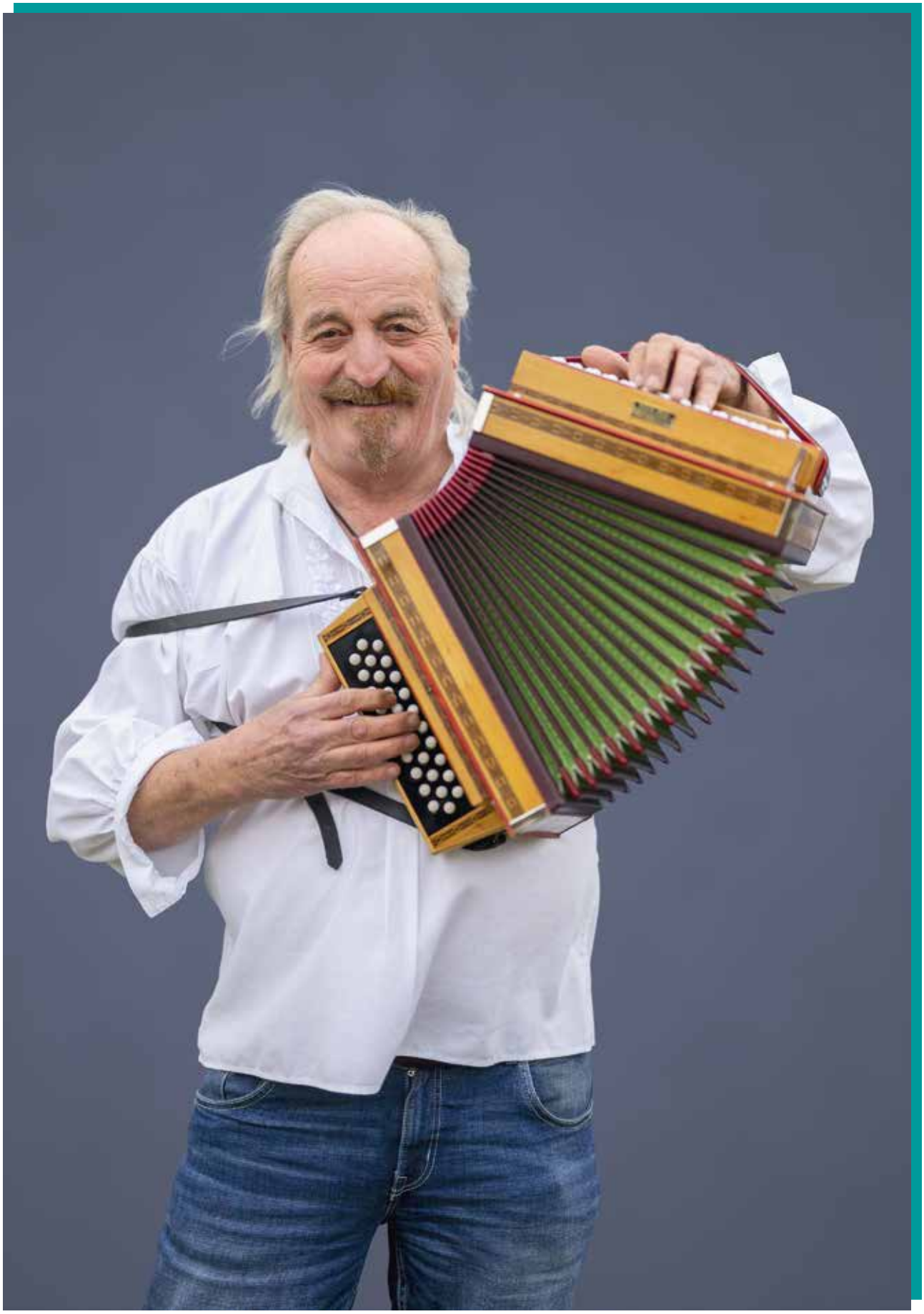

Glossaire

Aire d'accueil
Terme générique utilisé pour qualifier toutes les catégories de terrains équipés pour l'accueil exclusif, temporaire ou permanent, des Yéniches, Sintés/Manouches et Roms nomades.

Aire de passage
Les Yéniches et les Sintés/Manouches suisses font halte avec leurs caravanes sur des aires de passage. Ils utilisent ces aires principalement pendant la période de voyage, du printemps à l'automne. La durée de la halte y est généralement limitée à quatre semaines. Il existe également des aires de passage ouvertes en hiver. Elles sont équipées d'infrastructures telles que l'électricité, l'eau et des installations sanitaires (toilettes).

Aire de séjour
De nombreux Yéniches et Sintés/Manouches suisses passent l'hiver sur une aire de séjour. Ils y vivent toute l'année lorsqu'ils ne voyagent plus pendant les mois d'été en raison de leur âge ou pour d'autres motifs. Ils y installent des constructions mobilières telles que des conteneurs d'habitation, des mobile-homes, des constructions préfabriquées ou des caravanes. Sur certaines aires, ils peuvent également louer des constructions déjà existantes. L'aire de séjour sert d'adresse de domicile.

Aire de transit
Les aires de transit destinées aux gens du voyage étrangers sont généralement plus grandes que les aires de passage et disposent d'infrastructures comparables, telles que l'électricité, l'eau et des installations sanitaires (toilettes). Les gens du voyage étrangers y stationnent leurs caravanes. Les haltes peuvent durer de plusieurs semaines à plusieurs mois.

Emplacement
Un emplacement est une parcelle individuelle de terrain louée sur une aire d'accueil. L'emplacement est utilisé pour le stationnement temporaire ou permanent d'une caravane, d'un mobil-home ou l'installation d'une construction préfabriquée ou d'un conteneur d'habitation.

Gens du voyage
Terme couramment utilisé pour désigner les personnes yéniches, sintés/manouches et roms qui pratiquent un mode de vie nomade. Les personnes sédentaires appartenant à ces minorités ne se retrouvent pas dans cette appellation. En 2016, les Yéniches et Sintés/Manouches suisses ont exprimé le souhait d'être reconnu·e·s sous leur propre dénomination. L'ancien Conseiller fédéral A. Berset a approuvé cette requête et promis de les nommer désormais Yéniches et Sintés/Manouches.

Halte spontanée
On parle de halte spontanée lorsque les Yéniches, Sintés/Manouches et Roms nomades s'arrêtent, pour une durée pouvant aller jusqu'à quatre semaines, sur un terrain privé ou public avec l'accord du ou de la propriétaire foncier·ère et contre rémunération. En raison de l'utilisation limitée dans le temps, seule une infrastructure simple leur est mise à disposition.

Hivernage
Séjour de plusieurs mois durant la période hivernale sur un terrain équipé pour l'accueil des Yéniches et Sintés/Manouches suisses. Les installations d'habitation mobiles ne peuvent pas demeurer toute l'année sur le terrain car il est utilisé à d'autres fins en été.

Roms
Personnes dont les ancêtres ont quitté le sous-continent indien arrivant progressivement en Europe dès les XIe-XIIe siècles, puis s'installant en Europe de l'Est au XIVe et de l'Ouest au XVe siècle. Ils parlent différents dialectes de la langue romani. On estime leur nombre entre 10 et 12 millions en Europe, dont 80 000 à 100 000 en Suisse. Une petite minorité cultive un mode de vie nomade. Les Roms suisses sont dans leur grande majorité sédentaires.

Sintés/Manouches
Reconnus en Suisse comme minorité nationale, les Sintés/Manouches ont des racines dans le sous-continent indien et parlent le sintikès, une langue apparentée au romani. Certains cultivent un mode de vie nomade. Leur nombre en Suisse est estimé à environ 3000 personnes.

Yéniches
Reconnus en Suisse comme minorité nationale, les Yéniches sont un groupe ethnique d'Europe occidentale. Ils parlent la langue yéniche. Selon les représentant·e·s des Yéniches suisses, leur nombre en Suisse est estimé aujourd'hui entre 50 000 et 70 000 personnes. Les estimations publiées dans les rapports officiels parlent jusqu'ici de 30 000 à 35 000 personnes, dont moins de 10 % seraient nomades.

Introduction

Aires d'accueil en Suisse

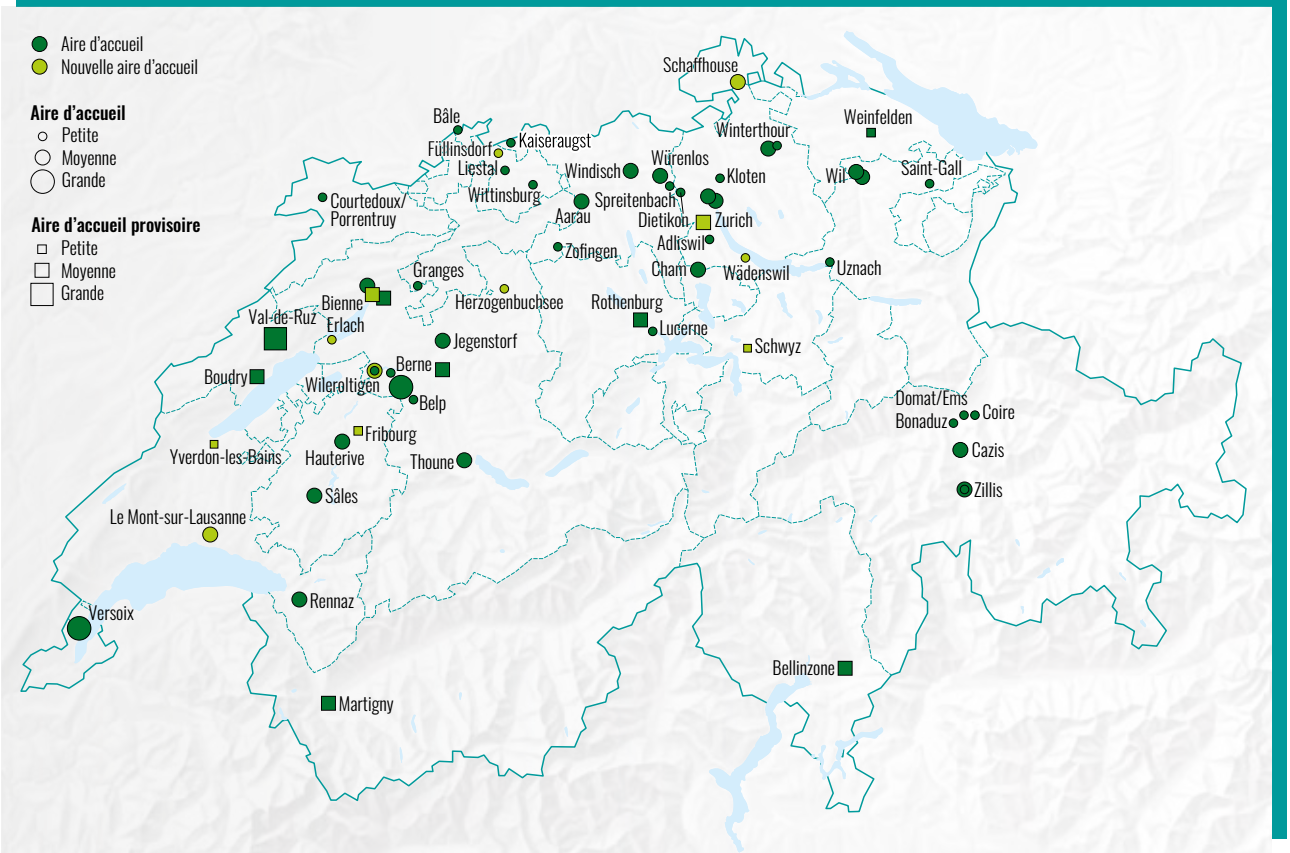

Les communautés yéniches et sintés/manouches font partie intégrante depuis des siècles de la diversité culturelle de la Suisse. Elles sont reconnues comme des minorités nationales.

Selon les représentants·e·s des Yéniches et des Sintés/Manouches suisses, leur nombre en Suisse est estimé aujourd'hui entre 50 000 et 70 000 personnes. Les estimations publiées dans les rapports officiels parlent jusqu'ici de 30 000 à 35 000 personnes, dont moins de 10 % seraient nomades.

Le nomadisme et le semi-nomadisme jouent un rôle identitaire essentiel pour les Yéniches et Sintés/Manouches. C'est aussi le cas pour les Roms nomades qui transitent sur le territoire suisse entre le printemps et l'automne. Il leur est cependant très difficile de cultiver ce mode de vie en Suisse. L'offre en aires y est depuis longtemps insuffisante et beaucoup de Yéniches et Sintés/Manouches se retrouvent contraint·e·s d'adopter un mode de vie partiellement ou totalement sédentaire alors même que de nombreux jeunes souhaiteraient pouvoir continuer à vivre selon leur tradition.

Ce souhait de préserver leur identité nomade est protégé par le droit. Ainsi l'obligation légale pour la Confédération, les cantons et les communes de considérer les besoins spécifiques des minorités nomades et semi-nomades dans l'aménagement du territoire a été soulignée par le Tribunal fédéral (ATF 129 II 321 Céligny GE).

En 2025, le Conseil fédéral a par ailleurs reconnu que les persécutions subies jusque dans les années 70 par les Yéniches et les Sintés/Manouches suisses en raison de leur mode de vie représentaient un crime contre l'humanité au regard du droit international actuel. En 2026, le Conseil national a adopté une déclaration qualifiant les actes perpétrés à l'encontre de ces communautés de crime contre l'humanité au regard du droit international actuel et appelé à reconnaître le nomadisme comme une tradition vivante en Suisse.

De fait, l'aménagement du territoire et l'organisation de la vie civique en Suisse sont basés sur un modèle sédentaire. Ceci laisse peu de place à un mode de vie nomade et pose des défis en termes de domiciliation et de logement. Des exceptions existent et certains cantons (Argovie, Berne, Zurich) disposent de services spécialisés pour les gens du voyage au sein de l'aménagement du territoire.

Une partie des Yéniches et des Sintés/Manouches suisses résident à l'année sur des aires de séjour dans des constructions semi-mobiles telles que des mobile-homes ou des baraquements. D'autres n'y résident qu'en hiver et sont sur les routes en caravane du printemps à l'automne. Enfin une partie des Yéniches et Sintés/Manouches suisses vit dans des logements conventionnels durant les mois d'hiver et dans des caravanes sur les aires de passage durant les mois d'été.

La grande majorité des gens du voyage étrangers qui transitent chaque année sur le territoire suisse sont d'origine rom même si des Yéniches et des Sintés/Manouches étrangers sont aussi de passage en Suisse. Les Roms nomades étrangers passent en général les hivers sur des aires en France voisine.

Objectif du rapport

Depuis 2000, la Fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses monitore les besoins en aires ainsi que le nombre et la qualité des aires d'accueil disponibles en Suisse. Elle publie tous les cinq ans un rapport de situation.

Instituée en 1997 par la Confédération, la fondation a pour mission de garantir et d'améliorer les conditions de vie des minorités nationales yéniches et sintés/manouches suisses. Elle veille également à la prise en compte des besoins et au respect des droits des autres minorités nomades et semi-nomades qui transitent sur le territoire, en particulier les Roms nomades. Dans le but de garantir un nombre et une qualité adéquate des aires, la fondation met à disposition son expertise technique et octroie des aides financières fédérales.

Le rapport 2026 sur la situation des aires d'accueil pour les Yéniches, Sintés/Manouches et Roms nomades en Suisse actualise les données de 2021 et tire le bilan du nombre et de la qualité des aires en 2026. Il documente également l'évolution au cours des cinq dernières années. Le rapport tire des conclusions sur les tendances observées et identifie les besoins actuels. Il formule également des mesures à prendre par rapport aux aires existantes et aux aires à réaliser.

Méthodologie

Comme pour le rapport de 2021, la fondation a effectué la collecte des données, leur compilation et leur analyse, ainsi que la rédaction du rapport avec des ressources internes à son secrétariat.

Pour la collecte de données, la fondation a contacté tous les cantons suisses. Elle a conduit des entretiens détaillés dans 24 cantons (16 en présentiel, 4 en visioconférence et 4 par téléphone) avec des représentant·e·s des services cantonaux de l'aménagement du territoire, des infrastructures, des bâtiments, des ponts et chaussées et des relations avec les communes. La fondation a également conduit des entretiens avec les représentant.e.s des polices cantonales de 11 cantons. Les entretiens ont été conduits en français et en allemand sur la base de catalogues de questions standardisés.

La fondation a effectué 28 visites d'aires. Elle s'est entretenue avec une quinzaine de gérants d'aire (police du commerce, police cantonale, service municipal de voirie, service municipal ou cantonal de gérance immobilière) et avec une trentaine d'utilisateurs·trices présent·e·s sur les aires au moment des visites. Des données complémentaires ont été collectées auprès de communes gérant une aire via un formulaire dédié en allemand et en français.

La fondation a également conduit des consultations avec les représentant·e·s des associations yéniches et sintés/manouches suisses suivantes : Association citoyens nomades, Association J.M.S., Association mouvement des voyageurs suisses, Radgenossenschaft der Landstrasse et Zigeuner Kulturzentrum.

Pour l'évaluation des besoins en emplacements, des fourchettes ont été définies pour chaque type d'aire sur la base des entretiens menés avec les utilisateurs·trices et les gérants des aires ainsi qu'avec les associations yéniches et sintés/manouches suisses. Il a été ainsi estimé que pour être fonctionnelle et répondre de manière adéquate aux besoins, la taille d'une aire de séjour devait se situer dans une fourchette comprise entre 10 et 40 emplacements. Pour les aires de passage, la fourchette a été située entre 10 et 20 emplacements. Pour les aires de transit destinées aux gens du voyage en provenance de l'étranger, la fourchette a été définie entre 20 et 40 emplacements.

La fondation a publié en 2023 un *manuel pour la planification, la construction et l'exploitation des aires de séjour, de passage et de transit pour les Yéniches, Sintés et Roms.* Ce manuel contient des informations et des recommandations détaillées à destination des cantons et des communes. Il peut être téléchargé sur le site de la fondation.

Bases légales et politiques

La protection des minorités fait partie intégrante des droits humains et protège les groupes ethniques, religieux ou linguistiques contre la discrimination et l'assimilation forcée, entre autres. En plus de la protection internationale des droits humains, des droits constitutionnels spécifiques en Suisse garantissent aussi les droits des minorités.

Conventions internationales

Au niveau international, les droits des Yéniches, Sintés/Manouches et Roms sont protégés par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 (RS 0.101), le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Pacte ONU I, RS 0.103.1) ainsi que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Pacte ONU II, RS 0.103.2). L'article 27 de ce dernier est ici pertinent : « Dans les États où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, les personnes appartenant à ces minorités ne peuvent être privées du droit d'avoir, en commun avec les autres membres de leur groupe, leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion, ou d'employer leur propre langue. » Les organes des droits humains de l'ONU ont demandé à plusieurs reprises à la Suisse de mettre à disposition suffisamment d'aires d'accueil (CESCR, 2019). Dans les recommandations de fin 2021 adressées à la Suisse, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD ; RS 0.014) se montre préoccupé par la situation des aires d'accueil : il faut mettre à disposition plus d'aires d'accueil et l'infrastructure des aires existantes doit être améliorée. De plus, il faut rendre l'utilisation possible pour les Roms non suisses (recommandations de la CERD, 2021, p. 6). En ratifiant la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires en 1997 (RS 0.441.2), la Suisse a reconnu la langue yéniche comme langue minoritaire.

En 1998, la Suisse a ratifié la convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales (RS 0.441.1) et reconnu, entre autres, aux Yéniches et Sintés/Manouches sédentaires et nomades le statut de minorités nationales. En revanche, les Roms suisses n'ont pas à ce jour été reconnus comme minorité nationale au sens de la convention-cadre. En signant, la Suisse s'est engagée à améliorer les conditions cadres afin que ces minorités puissent vivre leur culture et la développer. C'est pourquoi un comité consultatif du Conseil de l'Europe se rend régulièrement en Suisse pour examiner la mise en œuvre de la convention-cadre. Ainsi, ce comité demande dans son dernier rapport (2023) aux autorités de tous les niveaux d'augmenter le nombre des aires de séjour, de passage et de transit. Et de s'y atteler en collaboration avec les groupes d'intérêt en incluant les minorités concernées (Conseil de l'Europe, 2023).

Bases légales nationales

Au plan national, la Constitution et divers droits fondamentaux (Cst., RS 101) sont d'une importance particulière pour les Yéniches, Sintés/Manouches et Roms, sédentaires ou nomades. En ce sens, la Constitution impose le maintien et la promotion de la diversité du pays (art. 2 al. 2 Cst.) et protège, en cela, les minorités contre l'assimilation culturelle (Centre suisse de compétence pour les droits humains, 2020, p. 36). La protection de la dignité humaine (art. 7 Cst.), le droit à la liberté personnelle (art. 10 Cst.), la liberté d'établissement (art. 24 Cst.) ainsi que la protection de la vie privée et familiale (art. 13 al. 1 Cst.) viennent s'y ajouter. Bien que la protection du domicile à l'art. 13 Cst. s'applique aussi aux caravanes, il n'est pas possible d'en déduire un droit justiciable à des aires d'accueil, car l'idée maîtresse est la protection, non pas un droit à une prestation positive (EspaceSuisse, 2019, p. 14 ; Schweizer / De Brouwer, 2018, p. 26 ss ; Office fédéral de la justice, 2016, p. 2).

Un arrêt de référence du Tribunal fédéral rendu en 2003 a acté la nécessité de prendre en compte les aires d'accueil dans l'aménagement du territoire (ATF 129 II 321 Céligny GE). Selon la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, vivre en caravane est un élément central de l'identité des gens du voyage. Il existe ainsi un droit au mode de vie nomade (art. 8 al. 1 CEDH). Pour cette raison, de même qu'en vertu de la Constitution fédérale (art. 7, 10, 13), le Tribunal fédéral est arrivé à la conclusion que les besoins des gens du voyage doivent être pris en compte dans l'aménagement du territoire : Sur la base de l'obligation d'aménager le territoire de la loi sur l'aménagement du territoire LAT du 22 juin 1979 (art. 2 LAT) et du principe de l'aménagement des territoires réservés à l'habitat et à l'exercice des activités économiques en fonction des besoins de la population (art. 3, al. 3 LAT), les autorités sont également tenues de prendre en compte les aires d'accueil pour les gens du voyage dans les plans directeurs et plans d'affectation.

En outre, l'arrêt du Tribunal fédéral du 13 février 2019 (ATF 1C_188 / 2018) confirme l'intérêt public à la création d'aires d'accueil distinctes pour les nomades étrangers ; de même, l'arrêt du Tribunal fédéral confirme que la distinction des aires pour les nomades suisses et étrangers est licite, s'il en existe suffisamment pour les deux groupes (Office fédéral de la culture OFC, 2024, p. 4).

La protection des minorités implique aussi la mise à disposition de moyens financiers. Sur la base de l'article 17 de la loi fédérale sur l'encouragement de la culture (LEC, RS 442.1), la Confédération peut prendre des mesures pour promouvoir les cultures yéniche et sinté et pour rendre possible le mode de vie nomade.

Politique et stratégie

Divers processus politiques et orientations stratégiques sont mis en œuvre au plan fédéral en s'appuyant sur ces bases légales. Ainsi, le message culture 2025-2028 fixe les moyens financiers pour la promotion des Yéniches, Sintés/Manouches et Roms, et donc aussi le financement partiel des aires d'accueil. Le message culture prévoit en outre l'évaluation du plan d'action « Yéniches, Manouches, Roms » de la Confédération. Pour l'élaboration de ce plan d'action, les autorités ainsi que les Yéniches, Sintés/Manouches et Roms ont formé un groupe de travail en 2014. Puis le plan d'action publié en 2016 a présenté les défis et les mesures, entre autres pour les domaines des aires d'accueil, de la formation, de la culture et du social (OFC, 2016). Le but formulé dans le plan d'action – la création d'un nombre suffisant d'aires d'accueil jusqu'en 2022 – n'a pas été atteint.

La persécution des Yéniches et des Sintés/Manouches dans le cadre de l'action « Enfants de la grand-route » a des répercussions aujourd'hui encore (voir les informations sur stiftung-fahrende.ch/fr/ → Autrefois et de nos jours → Persécution des Yéniches). En 2021, les Yéniches et Sintés/Manouches ont demandé à la Confédération de reconnaître la persécution comme « génocide ». En réponse, la Confédération a demandé un avis de droit qui est parvenu à la conclusion que, selon le droit international actuel, il ne s'agit pas d'un « génocide », mais d'un « crime contre l'humanité » (Diggelmann et al. 2024). Début 2025, le Conseil fédéral a pris connaissance de l'avis de droit et a confirmé les excuses exprimées à ce sujet en 2010 et en 2013 pour l'injustice commise à l'encontre des personnes concernées.

Au printemps 2026, le Conseil national a en outre adopté une déclaration reconnaissant la persécution des Yéniches et des Sintés/Manouches comme un crime contre l'humanité au regard du droit international actuel. Il a appelé la Confédération, les cantons et les communes à préserver la sauvegarde des intérêts des communautés yéniche, manouche/sinté et à reconnaître ainsi le mode de vie nomade en tant que patrimoine immatériel et tradition vivante.

Au moment de la rédaction de ce rapport, les Yéniches, les Sintés/Manouches et les représentants de la Confédération poursuivent l'élaboration de propositions à l'attention du Conseil fédéral concernant les contenus du travail de mémoire qui reste à accomplir.

Aires de séjour

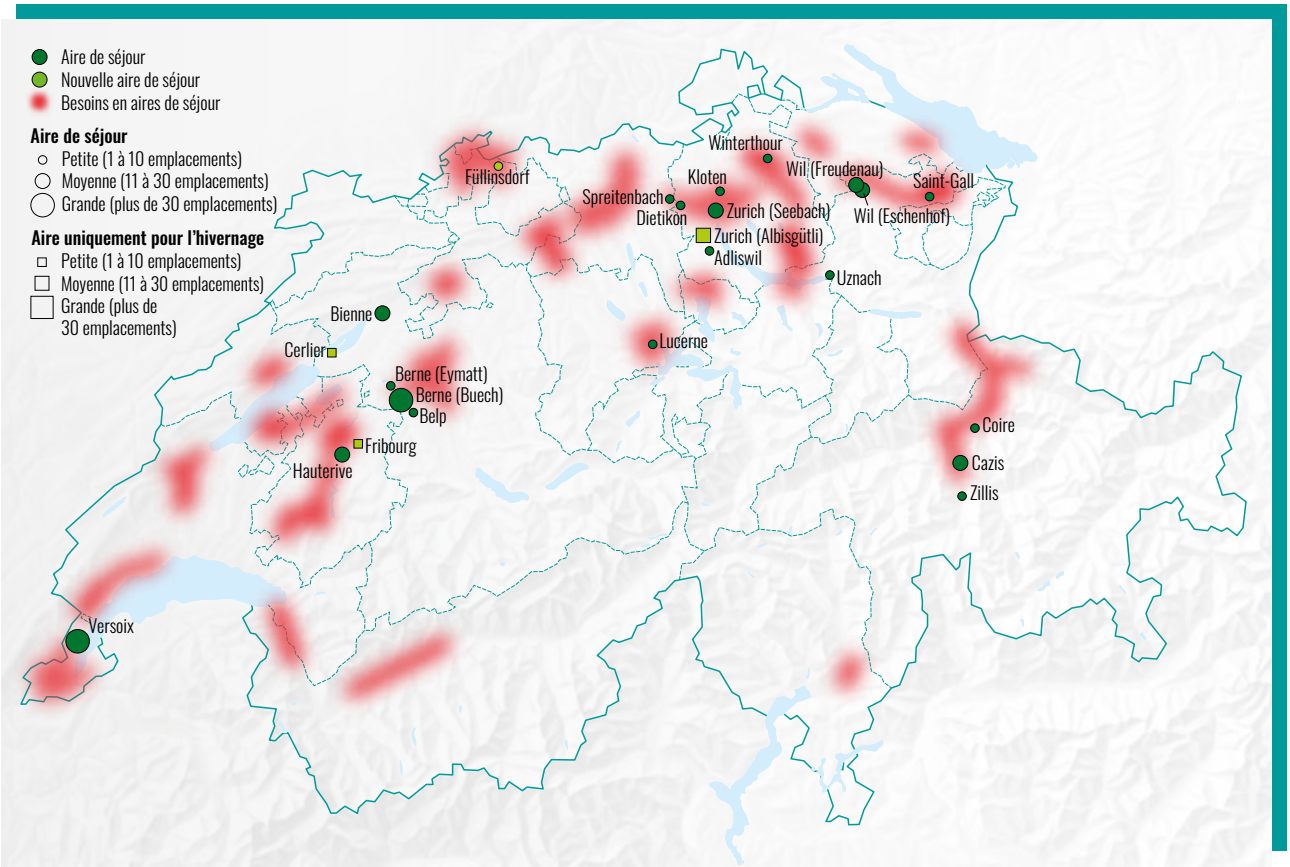

Une aire de séjour permet la résidence à l'année des Yéniches et Sintés/Manouches suisses. Elle leur sert de lieu de domicile. Ils y louent des emplacements au propriétaire du terrain et y installent des habitations démontables ou mobiles (mobile-homes, baraquements, caravanes ou conteneurs). Certaines communes, comme la ville de Saint-Gall, mettent elles-mêmes à disposition des unités d'habitation que les Yéniches et Sintés/Manouches peuvent louer.

On estime que pour être fonctionnelle et répondre de manière adéquate aux besoins, la taille d'une aire de séjour doit se situer dans une fourchette comprise entre 10 et 40 emplacements.

Le propriétaire du terrain, en général la commune ou le canton, est responsable de l'équipement et de l'entretien de l'aire ainsi que du respect des règles de construction.

En déposant leurs papiers auprès de la commune, les Yéniches et les Sintés/Manouches suisses accèdent à leurs droits et devoirs de citoyen·ne. Les enfants résidant sur l'aire sont scolarisés dans la commune.

Il existe à Berne et Zurich des aires mises à disposition uniquement durant la période hivernale. Ces aires sont prises en considération dans ce chapitre même s'il ne s'agit pas d'aires de séjour au sens strict. Nous parlons dans ce cas d'aires d'hivernage.

Évolution du nombre d'aires de séjour entre 2021 et 2026

En 2026, on dénombre 24 aires de séjour en exploitation (dont 2 aires d'hivernage) sur le territoire suisse, contre 16 en 2021.

Entre 2021 et 2026, deux nouvelles aires pour le séjour ont été réalisées dans les cantons de Bâle-Campagne et de Fribourg, tandis que deux aires d'hivernage ont ouvert dans les cantons de Berne et de Zurich.

Une aire à Lucerne a été recatégorisée en aire de séjour en raison de son utilisation à l'année par les locataires.

Deux petites aires à Berne (Eymatt et Belp) et une aire à Zurich (Adliswil) n'avaient pas été comptabilisées dans les rapports antérieurs alors qu'elles existaient effectivement. Elles ont été incluses dans ce rapport.

Il n'y a pas eu de fermeture d'aire de séjour entre 2021 et 2026. Toutes les aires de séjour en exploitation en 2021 sont encore exploitées en 2026. Sur les 2 aires de séjour effectivement créées entre 2021 et 2026, aucune n'est cependant garantie à long terme. Les aires réalisées à Füllinsdorf (BL) et Fribourg (FR) représentent des solutions provisoires, pour Fribourg avec un statut très précaire.

Concernant les aires pour l'hivernage, l'aire de Cerlier (BE) est garantie à long terme alors que l'aire de Zurich (Albisgütli) est une aire d'urgence.

Les aires de séjour nouvellement créées sont de taille très modeste, allant de 8 à 10 emplacements alors que les aires pour l'hivernage sont un peu plus grandes, allant de 8 à 15 emplacements.

En nombre total d'emplacements, on dénombre 291 emplacements sur les aires de séjour et 23 sur les aires d'hivernage, soit un total de 314 en 2026 contre 248 en 2021.

En tout, 41 nouveaux emplacements ont donc été créés entre 2021 et 2026 (18 sur des aires de séjour et 23 sur des aires d'hivernage).

À cela viennent s'ajouter 4 emplacements à Lucerne, recatégorisés comme emplacements de séjour en 2026 ainsi que 13 emplacements non comptabilisés en 2021. Enfin, certaines aires déjà en exploitation en 2021 ont vu le nombre de leurs emplacements augmenter sensiblement avec un gain total de 8 emplacements sur l'ensemble du territoire.

Qualité de l'habitat sur les aires de séjour

Les aires de séjour existantes affichent très souvent complet et font face à une forte pression démographique. De nombreux·euses jeunes Yéniches et Sintés/Manouches souhaiteraient pouvoir emménager dans leur propre habitation mais ne trouvent pas d'emplacement disponible sur les aires existantes. Ils sont alors contraints de rester vivre chez leurs parents ou de déménager dans un appartement.

Les efforts de densification se heurtent parfois à des règlements de construction rigides ou, dans certains cas, à la résistance de certain·e·s résident·e·s. Dans de nombreux cas, il n'est pas possible d'agrandir l'aire pour des raisons de zonage ou d'autres règles d'aménagement du territoire. Souvent, les aires de séjour se trouvent dans des espaces inadaptés à l'habitat et sont exposées à de nombreuses nuisances, notamment sonores. Au vu du manque d'alternative, les aires sont parfois maintenues à ces endroits sans que des investissements soient réalisés pour la rénovation des équipements.

Sur les aires d'hivernage, les locataires doivent démonter leurs installations et les stocker ailleurs pour permettre une autre utilisation du terrain durant l'été. Ces aires permettent certes de parer partiellement au manque d'emplacements disponibles durant l'hiver. Elles ne sont cependant pas adaptées aux besoins des personnes qui ne peuvent ou ne veulent plus voyager en raison de leur âge, de leur état de santé ou d'autres facteurs personnels.

La situation sur certaines aires devient de plus en plus critique. Sur les 16 aires déjà existantes en 2021, aucune n'a pu être substantiellement densifiée ou élargie à ce jour. Le souhait exprimé par les Yéniches et les Sintés/Manouches suisses lors du rapport 2021 reste actuel : augmenter la capacité des aires existantes afin de permettre aux familles et générations futures de pouvoir vivre sur la même aire.

Nécessité d'aires de séjour supplémentaires

En 2026, le nombre des aires de séjour supplémentaires nécessaires pour couvrir les besoins des Yéniches et Sintés/Manouches suisses est en légère hausse par rapport à 2021. Il manque aujourd'hui 34 aires de séjour sur le territoire. Cela représente un déficit de plus de 600 emplacements.

Si la demande en aire de séjour reste très faible voire inexistante dans certains cantons de Suisse centrale (Nidwald, Glaris, Obwald et Uri) ainsi que dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures, d'Appenzell Rhodes-Extérieures, du Jura et de Schaffhouse, elle reste en revanche forte à très forte dans tous les autres cantons, en particulier dans les villes et les agglomérations.

Nous revenons en détail sur l'état des besoins au chapitre « Situation canton par canton ».

Aires de séjour en planification ou à l'étude

Il n'existe actuellement aucun projet d'aire de séjour en cours de réalisation sur l'ensemble du territoire suisse. Un projet est en cours de planification dans le canton d'Argovie (Brugg) et trois projets se trouvent actuellement à l'étude dans les cantons de Bâle-Campagne, Fribourg et Soleure.

Aires de passage

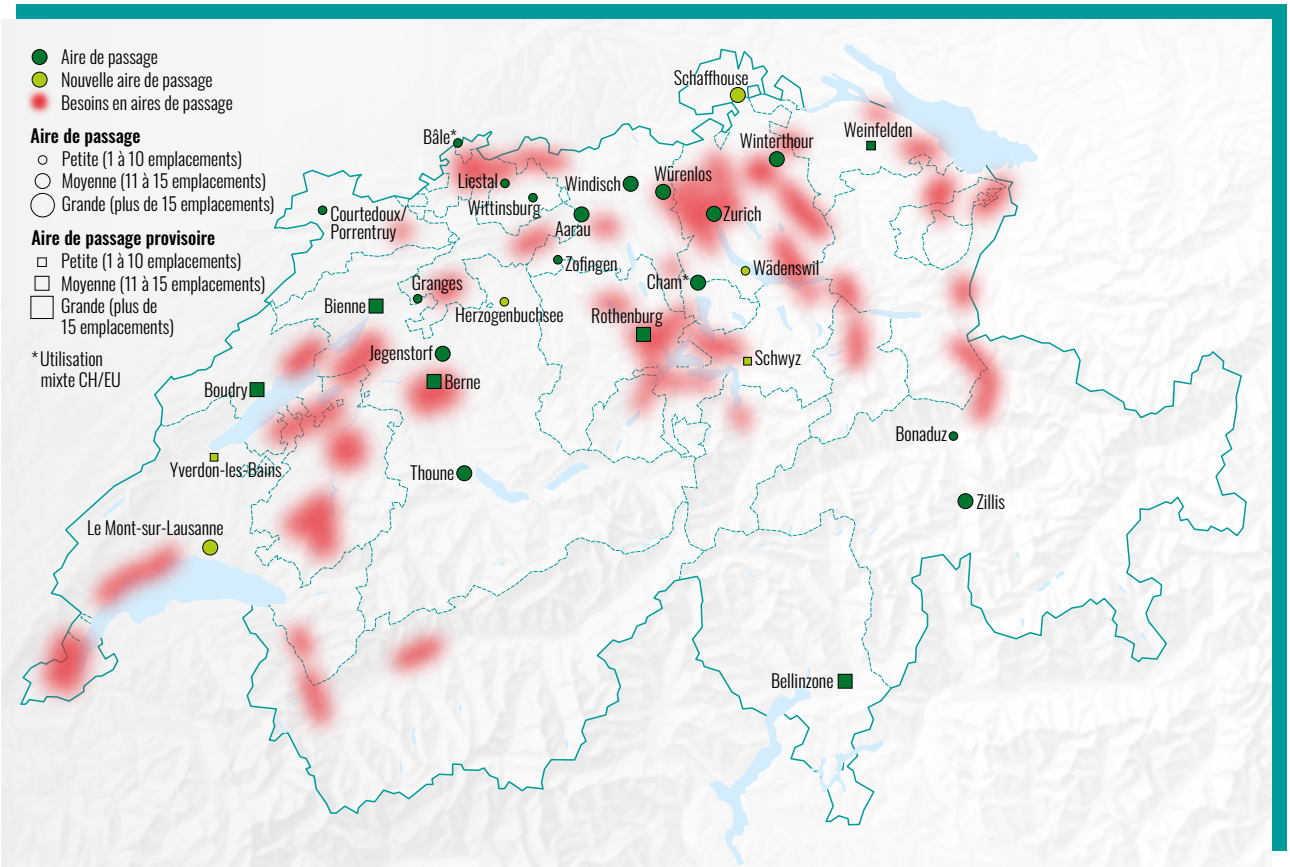

Une aire de passage permet aux Yéniches et Sintés/Manouches suisses de faire halte en général pour une durée d'un mois sur un terrain équipé pour les accueillir. Dans certains cas, la halte est autorisée jusqu'à plusieurs mois. Ils louent des emplacements sur les aires de passage pour y installer leurs caravanes, éventuellement celle de leurs enfants, et y parquer leur voiture ou camionnette. Selon les estimations, environ un millier de caravanes de Yéniches et Sintés/Manouches suisses circuleraient sur les routes de Suisse, principalement entre mars et octobre. Ceci représente entre 3000 et 4000 personnes.

Durant la halte sur l'aire de passage, les utilisateurs·trices exercent leur métier dans les environs, visitent leurs client·e·s et vaquent à leurs occupations. Les enfants en âge de scolarisation font l'école à distance ou l'école à la maison en accord avec les autorités du canton de domicile et en collaboration avec l'établissement où ils sont scolarisés durant les mois d'hiver.

Les Yéniches qui se rendent annuellement en pèlerinage à Einsiedeln ou les Sintés/Manouches qui sillonnent le territoire dans un but religieux, n'utilisent en général pas les aires de passage. Ils négocient l'utilisation du terrain directement avec la commune ou avec le propriétaire privé selon le principe de la halte spontanée (voir chapitre Halte spontanée).

On estime que pour être fonctionnelle et répondre de manière adéquate aux besoins, la taille d'une aire de passage doit se situer dans une fourchette comprise entre 10 et 20 emplacements.

Les responsabilités entre le canton et la commune où se trouve l'aire sont en général réglées par une convention pour la gérance et la répartition des coûts. Dans certains cas, le canton couvre le déficit, car il est rare qu'une aire puisse s'auto-financer.

Évolution du nombre d'aires de passage entre 2021 et 2026

En 2026, on dénombre 28 aires de passage en exploitation sur le territoire suisse contre 24 en 2021.

Six nouvelles aires de passage ont été ouvertes dans les cantons de Berne (Herzogenbuchsee), Schaffhouse, Schwyz, Vaud (Mont-sur-Lausanne ; Yverdon-les-Bains) et Zurich (Wädenswil).

Une aire de passage à Lucerne initialement comptabilisée avec 6 emplacements a été recatégorisée en aire de séjour en raison de la nature permanente de son utilisation par les locataires, ce qui nous amène à la soustraire au décompte des aires de passage.

Dans le canton d'Argovie, l'aire de Kaiseraugst, ouverte à tous les gens du voyage sans distinction de nationalité, est de facto utilisée presque exclusivement par des Roms nomades étrangers. Ceci nous amène à la considérer comme une aire de transit et à ne plus la prendre en compte dans le décompte des aires de passage.

Toutes les autres aires de passage en exploitation en 2021 le sont encore en 2026. Trois sont très précaires en raison de leur statut provisoire : deux dans le canton de Berne (Bienne et Berne) et une dans le canton de Lucerne (Rothenburg).

Sur les 6 aires créées entre 2021 et 2026, 4 sont garanties de manière pérenne par des instruments d'aménagement du territoire : Herzogenbuchsee (BE), Le Mont-sur-Lausanne (VD), Schaffhouse (SH) et Wädenswil (ZH) alors que l'aire de Schwyz (SZ) et l'aire d'Yverdon-les-Bains (VD) représentent des solutions transitoires dans l'attente que des aires pérennes soient réalisées.

Sur les 6 aires de passage créées seule l'aire de Schaffhouse est ouverte toute l'année. Les 5 autres ne sont disponibles qu'entre début mars et fin octobre, voire de manière plus restrictive.

En nombre total d'emplacements, on dénombre 337 emplacements en 2026 contre 312 en 2021.

En tout, 59 nouveaux emplacements ont été créés entre 2021 et 2026, dont 41 sur des aires pérennes et 18 sur des aires provisoires.

Certaines aires déjà en exploitation en 2021 ont vu le nombre de leurs emplacements diminuer marginalement avec un bilan de -18 sur l'ensemble du territoire. Cette diminution s'explique par le fait que le nombre d'emplacements réels sur certaines aires diffère du nombre d'emplacements initialement planifiés. En plus de cela, 16 emplacements ont changé d'affectation en raison d'une recatégorisation des aires de Kaiseraugst et Lucerne, équivalant à la perte de 16 emplacements pour le passage.

Qualité de l'habitat sur les aires de passage

À de rares exceptions, les aires de passage existantes sont situées sur des terrains peu attractifs et souvent exposés à des nuisances (autoroute, stand de tir, gravière, déchèterie, ligne à haute tension, centrale d'épuration des eaux, etc.). Sur de nombreuses aires, des barrières ont été installées pour limiter les entrées et les sorties, ce qui pose question en termes de liberté de mouvement et peut représenter une entrave dangereuse en cas d'interventions d'urgence (pompiers, ambulances, etc.). Certain·e·s utilisateurs·trices apprécient néanmoins le sentiment de sécurité qu'offrent les barrières par rapport à l'accès à l'aire par des tiers.

Dans de nombreux cas, le prix de la location d'un emplacement à la journée dépasse le seuil des 15 CHF tout compris recommandé par la fondation. Le prix plus élevé est souvent le résultat de la volonté de certaines communes ou cantons de recouvrer la totalité des coûts de gérance et d'entretien. Il convient de rappeler ici qu'une aire de passage est une infrastructure publique mise à la disposition d'une minorité nationale reconnue pour lui permettre de cultiver son mode de vie nomade. Il s'agit donc d'une mesure de protection des minorités qui, par essence, contient une part de subventionnement.

Le taux d'occupation diffère selon les aires. Certaines aires sont très prisées et souvent complètes, d'autres affichent des taux d'occupation plus faibles. Les aires avec des taux d'occupation plus faibles contribuent cependant à garantir la possibilité de rotation et ainsi le mode de vie

nomade. De manière générale, les aires situées à proximité des villes et des bassins de client·e·s sont plébiscitées. Outre la localisation des aires, la qualité des infrastructures et les tarifs jouent aussi un rôle.

Une aire de passage de qualité offre aux utilisateurs·trices un raccordement à l'eau et à l'électricité via des bornes en nombre suffisant, un système d'évacuation des eaux usées, un bloc sanitaire avec toilettes et douches en nombre suffisant, ainsi que des mesures de protection contre le bruit et autres nuisances générées par le voisinage immédiat. Une aire au Jura (Porrentruy) et une aire au Tessin (Bellinzone), ne disposent pas actuellement d'infrastructures suffisantes pour offrir une qualité de vie adéquate aux utilisateurs·trices. Une aire à Soleure (Granges) est soumise à des nuisances extrêmes en raison de la proximité de la centrale d'épuration des eaux, ce qui la rend difficilement utilisable.

Nécessité d'aires de passage supplémentaires

En 2026, le nombre d'aires de passage supplémentaires nécessaires pour couvrir les besoins des Yéniches et Sintés/Manouches suisses est en légère diminution par rapport à 2021. Il manque actuellement 45 aires de passage pour couvrir les besoins sur l'ensemble du territoire. Cela représente un déficit de plus de 600 emplacements.

En Suisse alémanique, la disponibilité en aire de passage est totalement assurée à Schaffhouse et plutôt bien assurée dans les cantons d'Argovie, de Berne et de Bâle-Campagne. À l'inverse, la carence en aire de passage est particulièrement élevée dans les cantons de Saint-Gall et Thurgovie ainsi qu'en Suisse centrale dans les cantons de Glaris, Lucerne, Nidwald, Obwald et Uri et sur le plateau alémanique dans le canton de Soleure. Il existe également une carence en aire de passage en Suisse romande, en particulier dans les cantons de Fribourg, de Genève et du Valais.

Nous revenons en détail sur l'état des besoins au chapitre « Situation canton par canton ».

Situation des aires à utilisation très restreinte

Il existe des aires dont l'utilisation effective est très restreinte. Ces aires ne sont souvent utilisables que quelques semaines par année en raison d'autres utilisations (dépôt de matériel, coupe de bois, marché, foire, cirque, parking, etc.). Pour certaines, l'utilisation est tellement limitée qu'il est pratiquement impossible d'y faire halte. Ces aires de facto non utilisables sont qualifiées d'« aires en papier » par les communautés nomades. En général, il s'agit d'aires communales sécurisées par des arrêtés communaux, des plans d'affectation, voire des plans directeurs régionaux ou cantonaux.

En 2026, on dénombre 16 aires de ce type sur l'ensemble du territoire, contre 14 en 2021.

Sur les 14 aires répertoriées en 2021, une aire a définitivement fermé à Aesch (BL). Une aire à Wettingen avait été répertoriée en 2021 alors qu'il s'agissait d'une halte spontanée. Elle a été retirée du décompte. En même temps, une aire à Ilnau-Effretikon (ZH) n'avait pas été répertoriée malgré son inscription au plan directeur régional et deux aires, une à Pratteln (BL) et une à Glaris-Sud (GL), avaient été omises dans le décompte 2021. Il s'agit dans ces deux derniers cas de mise à disposition de parkings de piscine communale durant la période de fermeture. Enfin, une nouvelle aire de ce type a ouvert à Bussigny dans le canton de Vaud. Il s'agit d'un parking de club sportif ouvert uniquement durant les congés scolaires.

Ces aires sont répertoriées dans les profils cantonaux au chapitre « Situation canton par canton », mais elles ne sont pas incluses dans le décompte général en raison de leur utilisation effective très limitée.

Aires de passage en cours de planification ou à l'étude

Actuellement trois aires sont en cours de planification dans les cantons d'Argovie (Merenschwand), de Berne (Muri b. Berne) et de Zurich (Meilen). Cinq autres projets sont à l'étude dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, de Genève, Soleure, Vaud et Schwyz.

Aires de transit

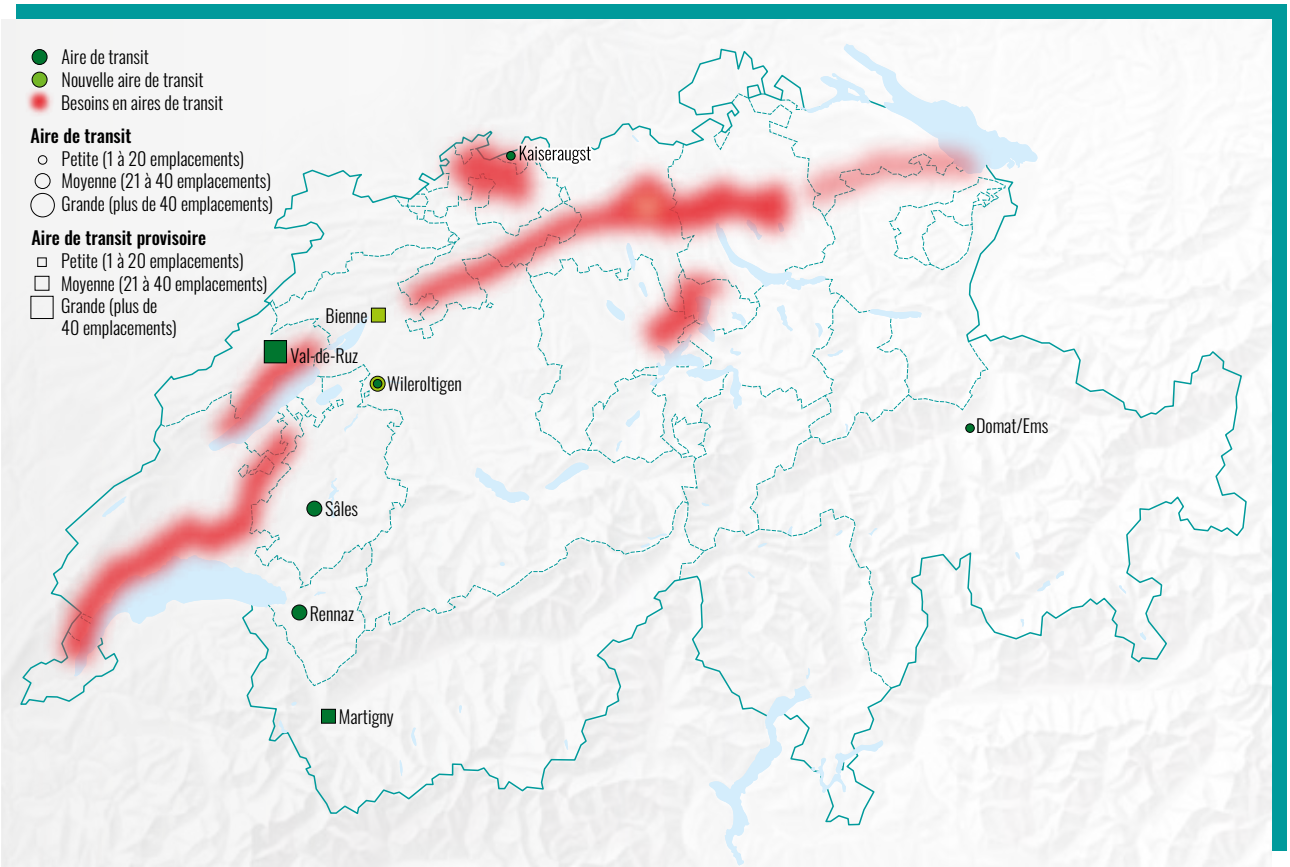

Une aire de transit permet aux gens du voyage étrangers, principalement des Roms nomades venus de France, de faire halte pour une durée allant jusqu'à plusieurs mois sur un terrain équipé, conçu expressément pour les accueillir. Ils y louent des emplacements pour y installer leurs caravanes, éventuellement celle de leurs enfants, et y parquer leur voiture ou camionnette. Les aires de transit, comme les aires de passage, sont équipées en infrastructures.

On estime que pour être fonctionnelle et répondre de manière adéquate aux besoins, la taille d'une aire de transit doit se situer dans une fourchette comprise entre 20 et 40 emplacements.

Le nombre de caravanes de gens du voyage français circulant entre mars et octobre sur le territoire des cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais, Vaud et Berne est stable depuis plusieurs années. Selon les estimations, on dénombre au pic d'août environ 300 caravanes, ce qui représente plus d'un millier de personnes. En Suisse alémanique, le nombre est également stable et oscille autour des 100 caravanes, soit un peu plus de 300 personnes, venant principalement de France. Durant la halte sur l'aire de transit, les utilisateur·trice·s exercent leur métier dans les environs, visitent leurs client·e·s et vaquent à leurs occupations. 75 % des aires de transit existantes sont situées en Romandie et dans le canton de Berne. Les groupes de Roms nomades étrangers qui y font halte ont souvent un lien très fort avec la région. Ils reviennent souvent au même endroit depuis des années, voire des décennies.

Les aires de transit en exploitation sont en général de grande taille (de 35 à 50 emplacements). Il s'agit dans leur majorité d'aires cantonales, réalisées, financées et gérées par le canton. C'est le cas de Wileroltigen (BE), Sâles (FR), Val-de-Ruz (NE), Martigny (VS) et Rennaz (VD). C'est souvent la police cantonale qui a la charge de la gestion de l'aire. Parfois, une entreprise de sécurité privée est mandatée. L'aire provisoire de Bienne (BE) fait exception à la règle puisqu'il s'agit d'une aire gérée par la commune, malgré sa grande taille. Les aires de transit de petite taille de Domat/Ems (GR) et Kaiseraugst (AG) sont également gérées par les communes. À Kaiseraugst, la commune mandate une entreprise de sécurité pour la gestion courante de l'aire.

Évolution du nombre d'aires de transit entre 2021 et 2026

En 2026, on dénombre 8 aires de transit en exploitation contre 7 en 2021.

Entre 2021 et 2026, une seule aire de transit a été ouverte sur le territoire suisse. Il s'agit de l'aire provisoire de Bienne dans le canton de Berne. Cette aire offre 40 emplacements, mais son statut est précaire. Elle est provisoire et non sécurisée par des instruments d'aménagement du territoire. Toujours dans le canton de Berne, les citoyens et citoyennes ont voté en 2019 en faveur de l'aire de transit de Wileroltigen. L'aire provisoire a ainsi pu être pérennisée. Des travaux d'équipement ont permis d'augmenter sa capacité, passant de 20 emplacements en 2021 à 36 emplacements en 2026.

Les 20 emplacements de l'aire de Kaiseraugst dans le canton d'Argovie sont aujourd'hui presque tous utilisés par des Roms nomades étrangers. Pour cette raison, nous ne listons plus cette aire comme une aire de passage mais exclusivement comme une aire de transit. Le nombre des emplacements sur l'aire de Rennaz dans le canton de Vaud est passé quant à lui de 45 à 40.

En nombre total d'emplacements, on dénombre donc 281 emplacements en 2026 contre 220 en 2021, soit 66 emplacements créés et 5 emplacements perdus.

Qualité de l'habitat sur les aires de transit

Comme pour les aires de passage, les aires de transit existantes sont situées, dans leur grande majorité, sur des terrains peu attractifs, souvent exposés à des nuisances. On pense en particulier aux aires de transit le long des autoroutes. Malgré cela, les aires en plaine affichent quasiment toujours complet dès les premiers jours d'ouverture et ne désemplissent pas jusqu'en octobre. On remarque une forme de sédentarisation. Il n'est pas rare que les mêmes personnes séjournent sur une même aire de transit sans discontinuer de son ouverture au 1er mars à sa fermeture au 31 octobre.

Un séjour prolongé sur une aire soulève des questions fondamentales quant à son adéquation pour y vivre pendant une longue période. Certaines aires ne sont accessibles que par l'autoroute sans possibilité de sortir à pied. Cela pose des questions en termes de liberté de mouvement, de sécurité et de qualité de vie en général.

Le canton de Vaud a décidé d'établir à partir de 2026 un tournus obligatoire après 3 mois sur l'aire de Rennaz. La halte n'est possible que pour un mois sur l'aire de Domat/Ems dans le canton des Grisons. Les cantons d'Argovie, de Berne, de Fribourg et du Valais tolèrent quant à eux des séjours plus longs. Le canton de Neuchâtel applique également une approche flexible en fonction de la demande.

Les questions de propreté sont souvent la pierre d'achoppement entre les utilisateurs·trices des aires, les gérant·e·s et les usagers·ères des infrastructures avoisinantes. Les préjugés négatifs envers les gens du voyage enveniment souvent la situation. On observe que dans les cas où un dialogue et une relation de confiance ont pu s'établir entre le gérant et les utilisateurs·trices, les problèmes diminuent fortement.

Nécessité d'aires de transit supplémentaires

En 2026, le nombre d'aires de transit supplémentaires nécessaires pour couvrir les besoins des gens du voyage étrangers est en légère diminution par rapport à 2021, mais on évalue toujours entre 8 et 9 (selon le nombre d'emplacements) le nombre d'aires de transit manquantes sur l'ensemble du territoire suisse. Ceci correspond à un déficit estimé entre 210 et 260 emplacements.

La carence en aire de transit se fait particulièrement sentir autour des grandes agglomérations et dans certaines régions à fort potentiel économique. En Suisse romande, une aire de transit supplémentaire de 30 à 40 emplacements est nécessaire dans le bassin lémanique, entre Genève et Lausanne ainsi qu'une aire sur l'axe de l'autoroute A1 entre Lausanne et Payerne. Enfin, il manque une aire sur la rive nord du lac de Neuchâtel.

En Suisse alémanique, il manque deux grandes aires de transit de 30 à 40 emplacements aux abords des autoroutes A5 et A1 sur l'axe Granges – Olten – Zurich. La vallée de la Limmat, à cheval entre les cantons de Zurich et d'Argovie, est en particulier très prisée en raison des possibilités d'emploi et de revenus. Il manque aussi une aire de 30 à 40 emplacements entre Zurich et l'est de la Suisse. Une aire de transit supplémentaire de 30 emplacements est également nécessaire dans la région de Lucerne-Zoug. Enfin, il manque une aire de 30 emplacements ou deux aires plus petites de 15 emplacements dans la grande agglomération bâloise.

Situation des aires à utilisation mixte

Il existe des aires utilisables à la fois par les Yéniches, Sintés/Manouches suisses et par les Roms nomades étrangers. Ces aires mixtes sont de petite taille et ne sont pas répertoriées comme aires de transit. On rencontre ce type d'utilisation mixte sur les aires de passage de Bâle-Ville (BS) et de Cham (ZG).

Aires de transit en cours de planification ou à l'étude

Aucun projet n'est en cours de réalisation pour une aire de transit supplémentaire en Suisse.

Actuellement, un projet est en cours de planification dans le canton du Valais, à Martigny. Il ne s'agit pas d'une aire supplémentaire mais de la relocalisation d'une aire provisoire existante sur un nouveau terrain mieux équipé et sécurisé au niveau de l'aménagement du territoire. Il existe également un projet dans le canton de Neuchâtel où la planification d'une aire de transit pérenne est en cours sur une partie de l'actuelle aire provisoire du Val-de-Ruz (Pré-Raguel).

Il n'existe actuellement aucun projet à l'étude pour des aires de transit supplémentaires sur le territoire suisse.

Halte spontanée

La halte spontanée sur des terrains publics ou privés représente le mode traditionnel de halte des minorités nomades. La halte de courte durée a lieu avec l'autorisation du·de la propriétaire sur un terrain habituellement utilisé pour l'agriculture ou pour des activités communales (cirque ou parking de piscine). La halte est convenue de manière flexible et il n'est pas rare que l'accord soit reconduit durant des décennies entre mêmes protagonistes. Dans certains cantons, par exemple en Argovie, ce type de halte est très usité par les Roms nomades étrangers et fonctionne bien. Plusieurs paysan·ne·s ont pris pour habitude de mettre leurs terrains à disposition de la même famille année après année.

Du point de vue du droit de l'aménagement du territoire, la halte spontanée est admise durant deux fois quatre semaines par année en dehors des zones protégées. Elle ne nécessite pas d'autorisation de construire. Une convention orale ou idéalement écrite fixe la rémunération pour l'utilisation du terrain et des infrastructures (eau, électricité, sanitaires, etc.).

Malheureusement, les possibilités de halte spontanée se trouvent de plus en plus limitées. Plusieurs facteurs y contribuent : la persistance voire le renforcement de préjugés négatifs envers les minorités nomades, les expériences malheureuses faites dans le cadre de haltes irrégulières, la diminution du nombre d'exploitations agricoles, l'extension des zones de lotissements et les restrictions toujours plus nombreuses au niveau local. De fait, la législation suisse ne repose pas sur un mode de vie nomade mais sédentaire, et cela peut conduire à des discriminations indirectes.

Pour toutes ces raisons, ce mode de halte traditionnel est devenu plus compliqué à pratiquer que par le passé. Il peut se révéler très énergivore et chronophage, autant pour les Yéniches, Sintés/Manouches et Roms nomades que pour les propriétaires fonciers. La création d'aires de passage et de transit pérennes et équipées a ainsi gagné en importance.

Cela dit, au vu du manque chronique d'aires de passage et de transit dans certaines régions de Suisse, la halte spontanée reste souvent la seule option à disposition des communautés nomades. Il faut pouvoir s'arrêter là où il y a du travail. Lorsque des Yéniches, Sintés/Manouches ou Roms nomades étrangers font une demande de halte sur un terrain public, les autorités doivent en principe examiner favorablement cette demande. Elles ont le droit de refuser mais doivent procéder à une pesée des intérêts.

Les organes de police sont souvent les premiers interlocuteurs. La police dispose d'un pouvoir d'appréciation sur la question de savoir si et comment elle doit intervenir (principe d'opportunité). Les contrôles effectués par simple curiosité ou pour effaroucher des groupes qui ne sont pas les bienvenus ne sont pas admissibles.

La fondation a publié en 2021 un *guide Halte spontanée* sur la base d'une étude réalisée par le Centre suisse de compétence sur les droits humains. Ce guide contient des informations et des recommandations détaillées à destination des gens du voyage, des propriétaires privés, des communes et des cantons. Un exemple de contrat peut être téléchargé sur le site de la fondation.

Dispositifs cantonaux

Les besoins spécifiques des minorités nomades et de leur mode de vie doivent être pris en compte dans l'aménagement du territoire. Cette prise en compte se traduit par une inscription spécifique dans le plan directeur cantonal comme c'est le cas dans 23 cantons. Le nombre d'inscriptions du thème dans les plans directeurs cantonaux est resté constant entre 2021 et 2026.

Les plans directeurs cantonaux sont les instruments de gestion et de coordination des cantons dans lesquels sont définis, de manière contraignante pour les autorités, les objectifs de développement territorial ainsi que les activités nécessaires à leur réalisation. Il est à noter que le degré de détails des prescriptions du plan directeur cantonal varie fortement d'un canton à l'autre.

Un certain nombre de cantons dispose en sus d'une conception cantonale spécifique. C'est le cas du canton d'Argovie, précurseur en la matière, qui a révisé en 2021 sa conception initiale datant de 2007. Le canton de Berne dispose également d'une conception cantonale. Celle-ci est en cours de révision et devrait être finalisée fin 2027. Les cantons de Fribourg, Schwyz, Saint-Gall et Zurich disposent eux aussi d'une conception spécifique.

Les dispositifs pour le suivi de la thématique diffèrent également selon les cantons. Il existe des unités spécialisées au sein de l'aménagement du territoire dans les cantons d'Argovie, de Berne et de Zurich ainsi que des médiateurs·trices, délégué·e·s ou chargé·e·s de mission dans les cantons de Neuchâtel, Tessin et Vaud.

L'expérience montre que des responsabilités claires au sein de l'administration, par exemple sous forme d'un point de contact central ou d'un centre de compétence, facilitent grandement la gestion des tâches.

De tels dispositifs apportent de nombreux avantages. Ils favorisent notamment la coordination interne au canton et la collaboration avec les communes. Les services spécialisés peuvent en outre contribuer à ce que les aires d'accueil soient réellement adaptées aux besoins des utilisateurs et des utilisatrices. En cas de conflits liés à des occupations irrégulières, ils aident à trouver des solutions à l'amiable. Enfin, les spécialistes cantonaux ont le potentiel d'expliquer le mode de vie nomade au public et de renforcer ainsi la protection des minorités.

Dans les cantons où il n'existe pas de dispositif spécialisé, ce sont en général les services de l'aménagement du territoire qui jouent le rôle de point de contact pour l'ensemble de l'administration, avec bien souvent des ressources extrêmement limitées à allouer à cette thématique.

La coordination intercantonale s'exerce principalement au niveau sécuritaire avec notamment un groupe de coordination intercantonale pour gens du voyage étrangers qui regroupe les représentant·e·s des polices cantonales de Suisse romande, de Berne et du Tessin. Il n'existe à ce jour aucun dispositif similaire au niveau de l'aménagement du territoire au-delà des réunions annuelles de partage d'expérience organisées par la fondation.

Situation canton par canton

La disponibilité en aires de séjour, de passage et de transit diffère fortement d'un canton à l'autre.

Il existe des aires de séjour dans neuf cantons seulement. La majorité de ces aires de séjour se trouvent en Suisse alémanique, avec une concentration importante dans les cantons de Berne, des Grisons, de Saint-Gall et de Zurich. Seules 3 des 24 aires de séjour existantes se trouvent en Suisse romande, bien que l'aire de Versoix, dans le canton de Genève, soit la plus grande de Suisse. Il n'existe en Suisse romande aucune aire de passage ouverte durant la période hivernale ou permettant un séjour ininterrompu entre l'automne et le printemps (hivernage).

En ce qui concerne le séjour, des besoins non couverts existent dans 18 cantons. En Suisse romande, dans les cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud ; en Suisse centrale, dans les cantons de Lucerne, Schwyz et Zoug ; au nord-est de la Suisse dans les cantons des Grisons, de Saint-Gall et de Thurgovie ; au nord-ouest de la Suisse et sur le plateau alémanique dans les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Soleure et Zurich ; au sud des Alpes, dans le canton du Tessin.

Les aires de passage sont mieux réparties sur le territoire. Il existe des aires de passage dans 16 cantons : Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Schaffhouse, Schwyz, Soleure, Tessin, Thurgovie, Vaud, Zoug et Zurich. Cependant, certaines aires ne sont pas suffisamment aménagées et n'offrent pas des conditions d'utilisation adéquates. C'est notamment le cas au Jura, à Soleure et au Tessin.

En ce qui concerne le passage, les besoins ne sont pas couverts dans 23 cantons. En Suisse romande, dans les cantons de Fribourg, Jura, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud ; en Suisse centrale dans les cantons de Glaris, Lucerne, Nidwald, Obwald, Schwyz, Uri et Zoug ; au nord-est de la Suisse dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures, des Grisons, de Saint-Gall et de Thurgovie ; au nord-ouest de la Suisse et sur le plateau alémanique dans les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Soleure et Zurich.

Enfin, il existe des aires de transit dans 7 cantons : Argovie, Berne, Fribourg, Grisons, Neuchâtel, Vaud et Valais. La disponibilité en aire de transit n'est pas adéquate et il manque entre 8 et 9 aires entre la Romandie (3), le plateau alémanique (2), l'agglomération bâloise (1-2), l'agglomération zurichoise en direction de l'est de la Suisse (1) et la Suisse centrale (1).

Le rapport établit dans le chapitre suivant un profil détaillé pour chaque canton répertoriant :

- le nombre d'aires existantes pour le séjour et le passage des Yéniches et Sintés/Manouches suisses ;
- le nombre d'emplacements effectivement disponibles pour chaque aire, ce chiffre pouvant parfois varier par rapport à la planification initiale. Il est basé sur les visites de sites et sur les discussions avec les utilisateurs·trices et les gérant·e·s ;
- le statut (provisoire ou pérennisé) de chaque aire au niveau de l'aménagement du territoire ;
- des informations de type qualitatif concernant la qualité de l'habitat sur l'aire et d'autres informations relatives aux conditions d'utilisation ;
- des mesures spécifiques souhaitables du point de vue de la fondation.

Le profil cantonal contient également des indications sur les aires de transit ainsi que sur les aires à utilisation très restreinte.

Chaque profil cantonal contient également un résumé graphique consignant les informations suivantes :

- le nombre des aires de séjour et de passage existantes en 2026 ;
- le nombre des emplacements disponibles sur ces aires en 2026 ;
- le nombre d'aires de séjour et de passage nouvellement créées depuis 2021 ;
- le nombre d'emplacements nouvellement créés sur ces aires depuis 2021 ;
- le nombre d'aires de séjour et de passage supplémentaires nécessaires pour couvrir les besoins en 2026 ;
- le nombre d'emplacements supplémentaires nécessaires sur ces aires pour couvrir les besoins en 2026.

Chaque profil cantonal contient également des informations graphiques similaires pour les aires de transit.

Appenzell Rhodes-Extérieures

Aires de passage

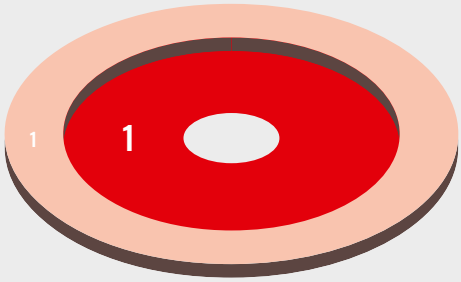

Nombre total d'aires 2026
Nombre d'aires créées depuis 2021
Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
Nombre d'aires en planification 2026*

* projet à l'étude

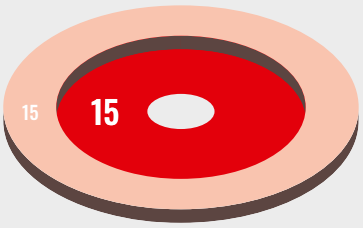

Nombre total d'emplacements 2026
Nombre d'emplacements créés depuis 2021
Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
Nombre d'emplacements en planification 2026*

Résumé
Le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures ne dispose d'aucune aire équipée en infrastructures. Les deux aires de passage mentionnées dans le plan directeur cantonal, à Herisau et Teufen, ne sont pratiquement pas utilisables en raison du manque d'infrastructures et d'utilisations concurrentes du terrain. Il existe un besoin en aire dans le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures en raison de sa proximité de l'agglomération saint-galloise. Un projet est à l'étude pour l'aménagement d'une aire de passage pérenne.

Détail des aires de passage dans le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures en 2026

Aires à utilisation très restreinte

Commune	Nb. d'empl.	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Herisau	8	Utilisable durant l'été	Sécurisée à long terme dans le plan directeur cantonal	Aucune infrastructure à disposition	Mettre en état ou fermer
Teufen	13	Non utilisable en raison d'autres utilisations	Sécurisée à long terme dans le plan directeur cantonal	WC à disposition	Fermer et créer une aire équipée en infrastructures sur le territoire communal

Besoin en aires de passage supplémentaires

Fourchette entre 10 et 20 emplacements par aire	
Teufen	Le besoin d'une aire de passage proche de Saint-Gall est confirmé.

Appenzell Rhodes-Intérieures

Résumé
Le canton Appenzell Rhodes-Intérieures ne dispose d'aucune aire et aucun besoin n'y est avéré. Le plan directeur cantonal ne contient aucune indication sur la thématique.

Argovie

Aires de séjour

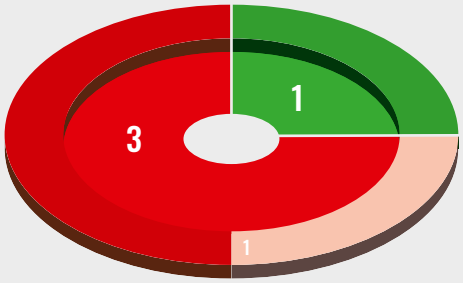

- Nombre total d'aires 2026
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026

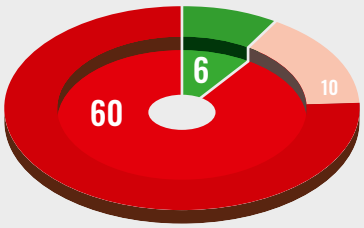

- Nombre total d'emplacements 2026
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026

Aires de passage

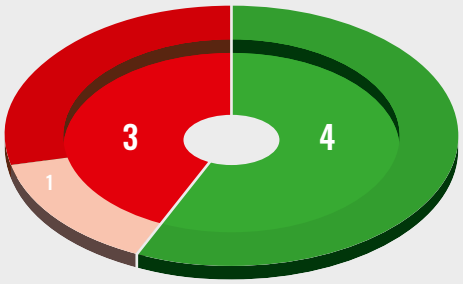

- Nombre total d'aires 2026
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026

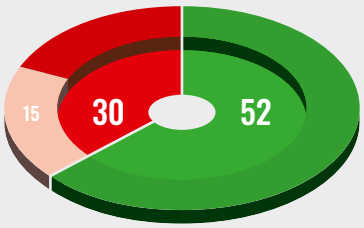

- Nombre total d'emplacements 2026
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé

Le canton d'Argovie dispose de 5 aires en exploitation pour l'accueil des Yéniches et Sintés/Manouches suisses. 4 d'entre elles sont destinées au passage avec possibilité d'hiverner et 1 est destinée au séjour.

Entre 2021 et 2026, aucune nouvelle aire n'a été réalisée dans le canton d'Argovie pour l'accueil des Yéniches et Sintés/Manouches suisses. Un projet d'aire de passage à Merenschwand se heurte à de nombreux écueils malgré son inscription dans le plan directeur cantonal et un projet d'aire de séjour à Brugg peine lui aussi à avancer.

Le besoin en aires de passage est confirmé dans la région de Lenzburg et dans le bas de la vallée de Frick en direction de Bâle-Ville. Le besoin en aires de séjour est en augmentation aux alentours des villes d'Aarau et de Zofingue. L'aire de Spreitenbach, trop petite, devrait être agrandie ou densifiée pour permettre de couvrir les besoins de la nouvelle génération.

Détail des aires de séjour dans le canton d'Argovie en 2026

Aires de séjour existantes

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Spreitenbach	6	Utilisable toute l'année	Sécurisée à long terme. Inscrite dans le plan directeur cantonal	Vétuste. Trop petite. Projet de rénovation et d'agrandissement en cours	

Besoin en aires de séjour supplémentaires

Fourchette entre 10 et 40 emplacements par aire	
Aarau	Besoin identifié dans la région d'Aarau.
Brugg	Le besoin d'une aire de séjour dans l'agglomération de Brugg est confirmé. Le projet de Brugg devrait à terme couvrir ce besoin, mais la réalisation se heurte à de nombreux écueils.
Zofingue	Besoin identifié dans la région de Zofingue.

Détail des aires de passage dans le canton d'Argovie en 2026

Aires de passage existantes

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Aarau (Schachen)	15	Utilisable toute l'année. Hivernage possible	Sécurisée à long terme. Inscrite dans le plan directeur cantonal	Situation appréciée. Rénovation prévue en 2026 – 2027. Patrouilles de police fréquentes	Éviter les patrouilles sur l'aire et les contrôles de police inopportuns
Windisch	12	Utilisable uniquement en hiver. Hivernage possible	Sécurisée à long terme. Inscrite dans le plan directeur cantonal	Rénovée en 2025	
Würenlos	15	Utilisable toute l'année. Hivernage possible	Sécurisée à long terme. Inscrite dans le plan directeur cantonal	Rénovée en 2025	
Zofingue	10	Utilisable toute l'année. Hivernage possible	Sécurisée à long terme. Inscrite dans le plan directeur cantonal	Rénovée en 2026	

Besoin en aires de passage supplémentaires

Fourchette entre 10 et 20 emplacements par aire	
Bas de la vallée de Frick en direction de Bâle-Ville	En raison de l'utilisation presque exclusive de l'aire de Kaiseraugst par des Roms nomades étrangers, le besoin en aire de passage pour les Yéniches et les Sintés/Manouches suisses n'est pas couvert dans le bas de la vallée de Frick en direction de Bâle-Ville.
Lenzburg	Le besoin d'une aire de passage dans la région de Lenzburg est confirmé. Lenzburg est également explicitement mentionnée pour une aire de passage dans le plan directeur cantonal.
Merenschwand	Le projet d'une aire de passage à Merenschwand est inscrit dans le plan directeur cantonal.

Détail des aires de transit dans le canton d'Argovie en 2026

Aires de transit

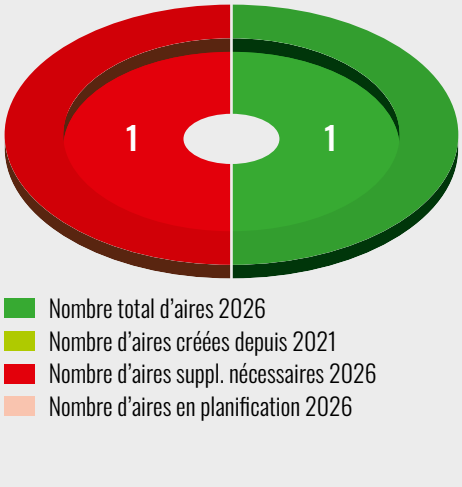

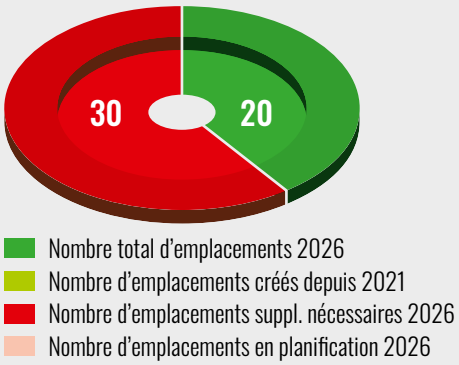

Résumé
L'aire de Kaiseraugst, initialement prévue pour l'accueil des gens du voyage indépendamment de leur nationalité, est de facto utilisée presque exclusivement par des Roms nomades étrangers. Elle constitue donc une aire de transit. Outre l'aire de Kaiseraugst, une deuxième aire de transit est nécessaire dans le canton d'Argovie pour couvrir les besoins le long de l'autoroute A1 en direction de Zurich, en particulier dans la vallée de la Limmat.

Aires de transit existantes

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Kaiseraugst	20	Utilisable toute l'année. Hivernage possible	Sécurisée à long terme. Inscrite dans le plan directeur cantonal	Très appréciée. Rénovation prévue en 2027	Adapter le règlement de l'aire

Besoin en aires de transit

Fourchette entre 20 et 40 emplacements par aire	
À proximité de l'A1 entre Oftringen (AG) – Zurich (ZH)	Le besoin d'une aire de transit à proximité de l'A1 est confirmé, en particulier dans la vallée de la Limmat.

Bâle-Campagne

Aires de séjour

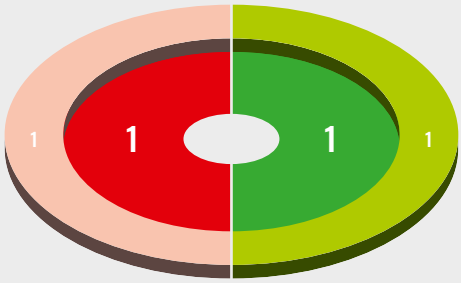

- Nombre total d'aires 2026
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026*

* projet à l'étude

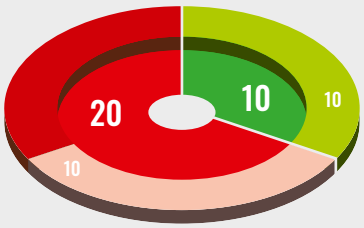

- Nombre total d'emplacements 2026
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026*

Aires de passage

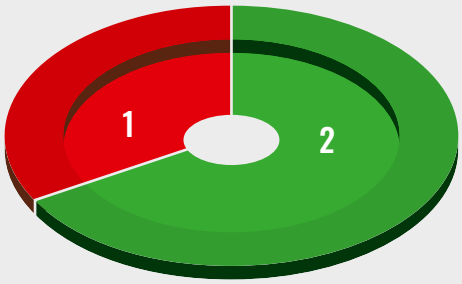

- Nombre total d'aires 2026
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026

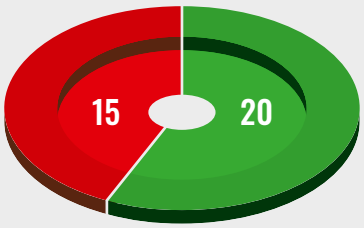

- Nombre total d'emplacements 2026
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé

Le canton de Bâle-Campagne dispose de 3 aires en exploitation pour l'accueil des Yéniches et Sintés/Manouches suisses. 2 d'entre elles sont des aires de passage dont 1 (Wittinsburg) est ouverte toute l'année.

Avec les aires de passage de Liestal et Wittinsburg, le besoin en aires de passage dans le canton est en majorité couvert. En raison de la fermeture d'une petite aire communale à Aesch et de l'utilisation très restreinte de celle d'Allschwil, le besoin en aire de passage dans l'agglomération bâloise demeure non couvert.

Entre 2021 et 2026, le canton de Bâle-Campagne a ouvert une nouvelle aire de séjour provisoire.

Détail des aires de séjour dans le canton de Bâle-Campagne en 2026

Aires de séjour existantes

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Füllinsdorf	10	Utilisable toute l'année	Provisoire. Non sécurisée à long terme	Neuve. Mal située	Trouver un nouveau site sécurisé à long terme

Besoin en aires de séjour supplémentaires

Fourchette entre 10 et 40 emplacements par aire	
Ensemble du canton	Le besoin en aires de séjour est en hausse dans le canton. Malgré l'aire de séjour provisoire de Füllinsdorf ouverte en 2025, il manque toujours une vingtaine d'emplacements dans le canton de Bâle-Campagne.

Détail des aires de passage dans le canton de Bâle-Campagne en 2026

Aires de passage existantes

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Liestal	10	Utilisable seulement en été	Sécurisée à long terme. Mentionnée dans le plan directeur cantonal		Ouvrir en hiver conformément au plan directeur cantonal. Possibilité d'hivernage souhaitable
Wittinsburg	10	Utilisable toute l'année	Sécurisée à long terme. Mentionnée dans le plan directeur cantonal	Rénovée récemment	

Aires à utilisation très restreinte

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Allschwil	5	Pas utilisable depuis 2024 en raison de dépôt de matériel sur l'aire	Place communale. Mentionnée dans le plan directeur cantonal	Eau et électricité, WC. Prix attractif	Garantir une utilisation sans restriction
Pratteln	10	Parking de la piscine utilisable en hiver	Place communale. Sécurisée à long terme	Utilisation mixte (CH/EU)	Mettre en état

Besoin en aires de passage supplémentaires

Fourchette entre 10 et 20 emplacements par aire	
Agglomération bâloise	Avec la fermeture de l'aire d'Aesch et l'impossibilité d'utiliser l'aire d'Allschwil en raison d'utilisations concurrentes, le besoin en aires de passage dans le canton de Bâle-Campagne n'est pas totalement couvert. Il faut une aire de passage dans l'agglomération bâloise. La possibilité d'une solution intercantonale entre Bâle-Ville et Bâle-Campagne serait à considérer.

Détail des aires de transit dans le canton de Bâle-Campagne en 2026

Aires de transit

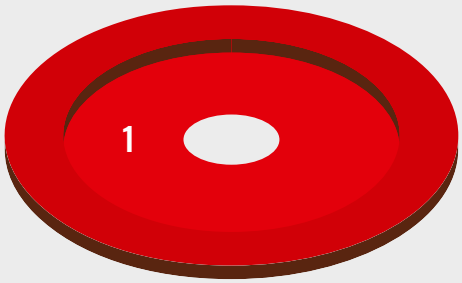

- Nombre total d'aires 2026
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026

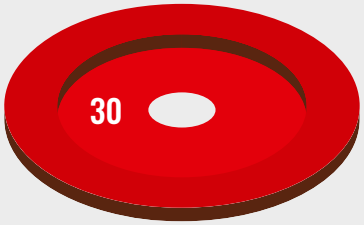

- Nombre total d'emplacements 2026
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé

Il n'existe à ce jour aucune aire de transit pour les Roms nomades étrangers dans le canton de Bâle-Campagne. Une aire à utilisation très restreinte à Pratteln offrait jusqu'ici une possibilité de faire halte durant l'hiver mais elle ne sera plus à disposition des Roms nomades étrangers à l'avenir. De plus, les emplacements disponibles à Bâle-Ville sont très limités et ne permettent pas de répondre au besoin dans l'agglomération bâloise. Une aire de transit est nécessaire dans l'agglomération bâloise.

Besoin en aires de transit	
Fourchette entre 20 et 40 emplacements par aire	
Agglomération bâloise	Le besoin d'une aire de transit dans l'agglomération bâloise est confirmé. La possibilité d'une solution intercantonale entre Bâle-Ville et Bâle-Campagne serait à considérer.

Bâle-Ville

Aires de séjour

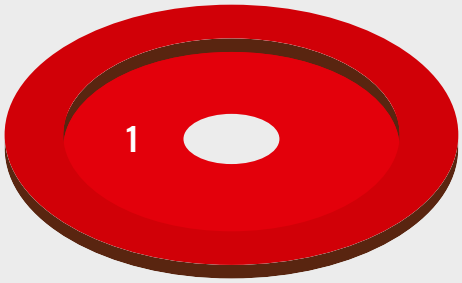

Nombre total d'aires 2026
Nombre d'aires créées depuis 2021
Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
Nombre d'aires en planification 2026

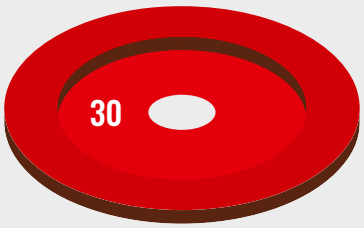

Nombre total d'emplacements 2026
Nombre d'emplacements créés depuis 2021
Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
Nombre d'emplacements en planification 2026

Aires de passage

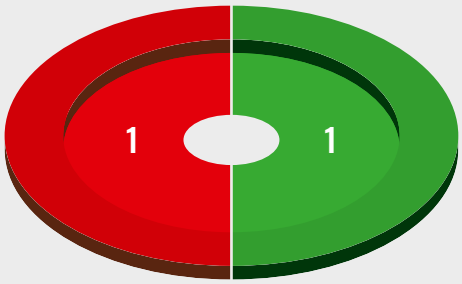

Nombre total d'aires 2026*
Nombre d'aires créées depuis 2021
Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
Nombre d'aires en planification 2026

* Utilisation mixte CH/EU

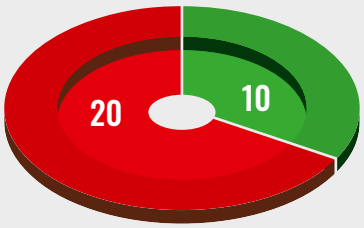

Nombre total d'emplacements 2026*
Nombre d'emplacements créés depuis 2021
Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé

Le canton de Bâle-Ville dispose d'une aire de 10 emplacements. Cette aire est destinée à l'accueil des gens du voyage, indépendamment de leur nationalité. Elle est ouverte toute l'année et peut être utilisée pour l'hivernage par les Yéniches et Sintés/Manouches suisses. Cette aire est inscrite dans le plan directeur cantonal.

Le canton de Bâle-Ville est un canton attractif pour les communautés Yéniches et Sintés/Manouches suisses ainsi que pour les Roms nomades étrangers en raison des possibilités d'emplois et de revenus. L'aire mixte de Bâle, même si elle permet l'hivernage pour les Yéniches et Sintés/Manouches suisses, ne suffit pas à couvrir le besoin en aires de séjour dans l'agglomération bâloise. Une aire de séjour supplémentaire plus grande est nécessaire.

L'aire mixte de Bâle, souvent occupée par des Roms nomades étrangers, ne permet pas non plus de répondre entièrement au besoin en aires de passage. Une deuxième aire de passage est nécessaire dans l'agglomération bâloise.

Entre 2021 et 2026, aucune nouvelle aire n'a été réalisée dans le canton.

Détail des aires de séjour dans le canton de Bâle-Ville en 2026

Besoin en aires de séjour supplémentaires	
Fourchette entre 10 et 40 emplacements par aire	
Agglomération bâloise	Le besoin en aire de séjour n'est pas couvert. Il faut une aire de séjour dans l'agglomération bâloise. La possibilité d'une solution intercantonale entre Bâle-Ville et Bâle-Campagne serait à considérer.

Détail des aires de passage dans le canton de Bâle-Ville en 2026

Aires de passage existantes					
Commune	**Nb. Emplacements**	**Caractéristiques**			**Mesures à prendre**
		Utilisation	**Statut**	**Qualité**	
Bâle (Friedrich Miescher Str.)	10	Utilisable toute l'année. Hivernage possible	Inscrite dans le plan directeur cantonal. Sécurisée jusqu'en 2033	Bien située mais trop petite. Aire mixte CH/EU	Sécuriser au-delà de 2033 et agrandir ou chercher un site plus grand

Besoin en aires de passage supplémentaires	
Fourchette entre 10 et 20 emplacements par aire	
Agglomération bâloise	Le besoin en aires de passage dans le canton de Bâle-Ville n'est pas couvert. Il faut une aire supplémentaire dans l'agglomération bâloise. La possibilité d'une solution intercantonale entre Bâle-Ville et Bâle-Campagne serait à considérer.

Détail des aires de transit dans le canton de Bâle-Ville en 2026

Aires de transit

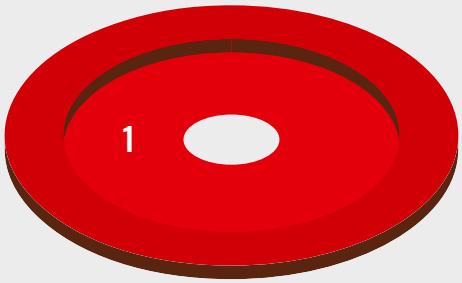

Nombre total d'aires 2026
Nombre d'aires créées depuis 2021
Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
Nombre d'aires en planification 2026

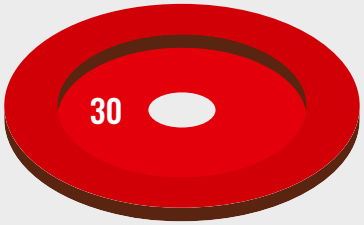

Nombre total d'emplacements 2026
Nombre d'emplacements créés depuis 2021
Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé
Une aire de transit pour les Roms nomades étrangers est nécessaire dans l'agglomération bâloise, surtout s'ils ne peuvent plus faire halte à Pratteln.

Besoin en aires de transit

Fourchette entre 20 et 40 emplacements par aire	
Agglomération bâloise	Le besoin d'une aire de transit dans l'agglomération bâloise est confirmé. La possibilité d'une solution intercantonale entre Bâle-Ville et Bâle-Campagne serait à considérer.

Berne

Aires de séjour

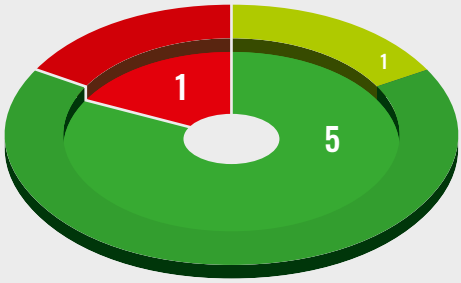

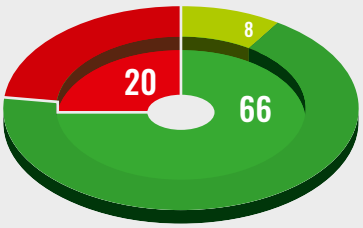

- Nombre total d'aires 2026
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026

- Nombre total d'emplacements 2026
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026

Aires de passage

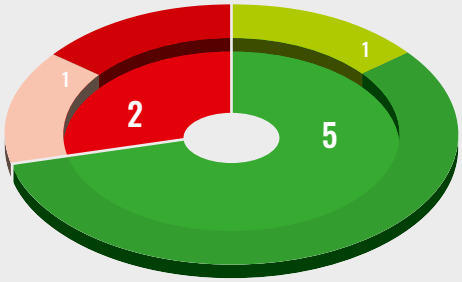

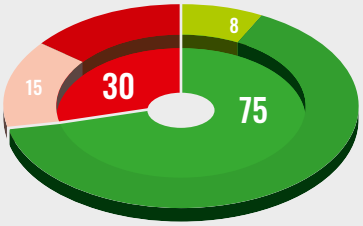

- Nombre total d'aires 2026
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026

- Nombre total d'emplacements 2026
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé

Le canton de Berne dispose de 10 aires en exploitation pour l'accueil des Yéniches et Sintés/Manouches suisses. En comparaison nationale, c'est le canton qui compte le plus grand nombre d'aires, même si plusieurs sont provisoires. 4 aires sont destinées au séjour permanent, 1 à l'hivernage et 5 sont à disposition pour le passage.

Entre 2021 et 2026, une aire d'hivernage a été réalisée à Cerlier avec 8 emplacements. Malgré cette amélioration, le besoin en aires de séjour reste très élevé, en particulier en ville de Berne où les aires existantes sont trop petites. Le besoin de la nouvelle génération n'est pas couvert. Le projet de Muri pourrait couvrir ce besoin si l'installation d'habitations mobilières y est autorisée. Sans cela, l'aire sera considérée comme une aire de passage avec possibilité d'hivernage.

Le canton dispose également de 5 aires de passage, dont 1 est utilisable à l'année avec possibilité d'hivernage (Thoune). Entre 2021 et 2026 une aire de passage pérenne a été réalisée à Herzogenbuchsee. Actuellement, le besoin est tout juste couvert et la situation reste précaire au-delà de 2026, en particulier dans l'agglomération bernoise et dans le Seeland. L'aire de Berne (Wölflistrasse), très appréciée des Yéniches et Sintés/Manouches suisses, n'offre pour l'instant qu'une solution provisoire. Il en va de même pour l'aire de passage de Bienne.

Détail des aires de séjour dans le canton de Berne en 2026

Aires de séjour existantes

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Belp	3	Utilisable toute l'année	Sécurisée à long terme		
Berne (Buech)	36	Utilisable toute l'année	Sécurisée à long terme. Mentionnée dans le plan directeur cantonal	Trop petite	Densification souhaitable
Berne (Eymatt)	5	Utilisable toute l'année	Non sécurisée à long terme	Bien située	
Bienne	14	Utilisable toute l'année	Sécurisée à long terme. Mentionnée dans le plan directeur cantonal	Aire utilisée en partie par des non Yéniches et Sintés/Manouches	Lors de l'attribution de nouvelles parcelles, s'assurer que celles-ci sont attribuées à des Yéniches et Sintés/Manouches. Évaluer la qualité des infrastructures en vue d'une meilleure utilisation
Cerlier*	8	Utilisable uniquement en hiver	Sécurisée à long terme. Mentionnée dans le plan directeur cantonal	Pas de possibilité de laisser les constructions sur l'aire en été	Ouverture à l'année souhaitable

* Aire destinée uniquement à l'hivernage et non au séjour à l'année.

Besoin en aires de séjour supplémentaires

Fourchette entre 10 et 40 emplacements par aire	
Agglomération bernoise	Les aires de Buech et Eymatt ne suffisent pas à couvrir le besoin. Il faut une nouvelle aire ou nettement agrandir/densifier les aires existantes dans l'agglomération bernoise.

Détail des aires de passage dans le canton de Berne en 2026

Aires de passage existantes

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Berne (Wölflistrasse)	20	Utilisable du printemps à l'automne	Provisoire. Non sécurisée à long terme	Bien située. Très appréciée	Sécuriser l'aire et l'équiper de manière à pouvoir ouvrir toute l'année. Éviter les interruptions d'utilisation
Bienne	12	Utilisable du printemps à l'automne	Provisoire. Non sécurisée à long terme	Infrastructures rudimentaires	Sécuriser et équiper l'aire. Ouvrir toute l'année
Herzogenbuchsee	8	Utilisable du printemps à l'automne	Sécurisée jusqu'en 2040. Mentionnée dans le plan directeur cantonal	Ouverte en 2025. Neuve	En cas de demande des utilisateurs·trices, envisager une ouverture toute l'année
Jegenstorf	20	Utilisable du printemps à l'automne	Sécurisée jusqu'en 2029. Mentionnée dans le plan directeur cantonal		Sécuriser l'aire après 2029
Thoune	15	Utilisable toute l'année. Hivernage possible	Sécurisée jusqu'en 2029. Mentionnée dans le plan directeur cantonal	Faible taux d'occupation en hiver	

Aires à utilisation très restreinte

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Brienz	4	Utilisable de manière très restreinte en raison d'autres utilisations	Place communale. Non sécurisée à long terme	Difficilement utilisable	

Besoin en aires de passage supplémentaires

Fourchette entre 10 et 20 emplacements par aire	
Agglomération bernoise	Le besoin d'une aire de passage supplémentaire utilisable toute l'année dans l'agglomération bernoise est confirmé. Le projet de Muri bei Berne, inscrit dans le plan directeur cantonal, devrait à terme couvrir ce besoin, mais la réalisation se heurte à de nombreux écueils.
Seeland	Besoin supplémentaire dans la région du Seeland, aux alentours de Ins.

Détail des aires de transit dans le canton de Berne en 2026

Aires de transit

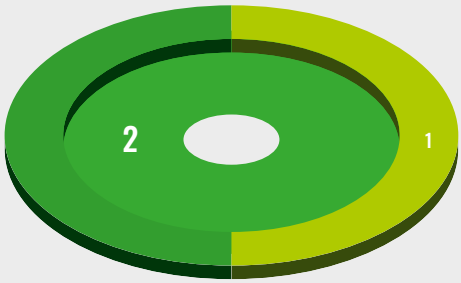

Nombre total d'aires 2026
Nombre d'aires créées depuis 2021
Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
Nombre d'aires en planification 2026

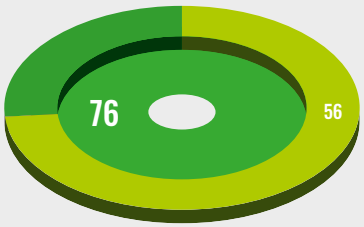

Nombre total d'emplacements 2026
Nombre d'emplacements créés depuis 2021
Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé
Le canton de Berne dispose de 2 aires de transit pour les Roms nomades étrangers, une à Wileroltigen et une à Bienne. L'aire de Bienne contribue grandement à couvrir le besoin en aires de transit dans le canton. Elle reste néanmoins provisoire et il est nécessaire de la pérenniser. De plus, une petite minorité de Roms nomades étrangers ne trouvent pas toujours d'endroit où faire halte, notamment dans la région du Seeland.

Aires de transit existantes

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Bienne	40	Utilisable du printemps à l'automne	Provisoire. Non sécurisée à long terme	Bien située. Très appréciée. Très peu de tournus	Sécuriser l'aire
Wileroltigen	36	Utilisable du printemps à l'automne	Sécurisée à long terme. Inscrite dans le plan directeur cantonal	Très appréciée. Très peu de tournus	

Fribourg

Aires de séjour

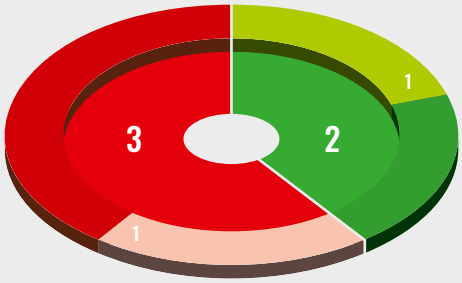

- Nombre total d'aires 2026
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026*

* site identifié

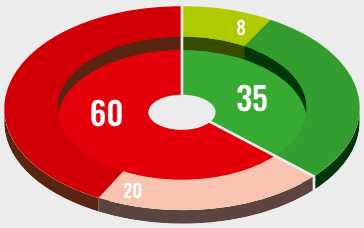

- Nombre total d'emplacements 2026
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026*

Aires de passage

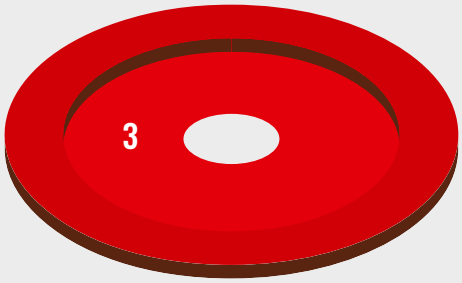

- Nombre total d'aires 2026
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026

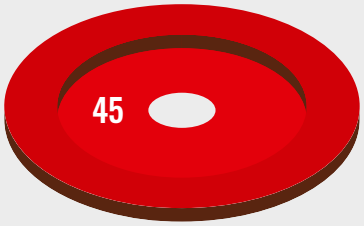

- Nombre total d'emplacements 2026
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé

Le canton de Fribourg dispose de 2 aires en exploitation pour les Yéniches et Sintés/Manouches suisses. Il s'agit de 2 aires de séjour (Hauterive et Fribourg), dont la seconde, ouverte en 2025, est provisoire avec un statut très précaire.

L'aire de séjour permanente d'Hauterive n'est pas assez grande pour couvrir le besoin de la nouvelle génération ; il est nécessaire de l'agrandir de manière substantielle ou de réaliser une aire de séjour permanente supplémentaire dans l'agglomération fribourgeoise. Il y a également un besoin dans le sud du canton où un projet pour une aire de séjour est à l'étude depuis plusieurs années.

Il faut également une aire de séjour aux alentours d'Estavayer-le-Lac/Morat/Payerne (VD).

Il n'existe à ce jour aucune aire de passage pour les Yéniches et les Sintés/Manouches suisses sur le territoire fribourgeois. Le besoin en aires de passage est important aux alentours des villes de Fribourg, Bulle et dans le triangle Estavayer-le-Lac/Morat/Payerne (VD), y compris pour l'hivernage.

La halte spontanée des Yéniches et Sintés/Manouches suisses est peu répandue dans le canton de Fribourg.

Détail des aires de séjour dans le canton de Fribourg en 2026

Aires de séjour existantes

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Fribourg	8	Utilisable toute l'année	Provisoire. Non sécurisée à long terme. Statut très précaire	Équipée en 2025	Trouver un nouveau site sécurisé à long terme
Hauterive	27	Utilisable toute l'année	Sécurisée à long terme. Mentionnée dans le plan directeur cantonal	Trop petite	Agrandir ou densifier

Besoin en aires de séjour supplémentaires

Fourchette entre 10 et 40 emplacements par aire	
Sud fribourgeois	Le besoin n'est pas couvert dans le district de la Gruyère, dans la région de Bulle.
Estavayer-le-Lac/ Morat/Payerne	Le besoin n'est pas couvert dans le district de la Broye, dans la région d'Estavayer-le-Lac/Payerne/Morat. La possibilité d'une solution intercantonale entre Fribourg et Vaud serait à considérer.
Fribourg (agglomération)	L'aire d'Hauterive (Châtillon) ne suffit pas à couvrir le besoin dans l'agglomération fribourgeoise. L'utilisation de l'aire provisoire de Fribourg (Pisciculture) est limitée et son statut très précaire. Il manque une vingtaine d'emplacements pour le séjour à l'année dans l'agglomération fribourgeoise.

Détail des aires de passage dans le canton de Fribourg en 2026

Besoin en aires de passage supplémentaires

Fourchette entre 10 et 20 emplacements par aire	
Sud fribourgeois	Le besoin n'est pas couvert dans le district de la Gruyère, dans la région de Bulle.
Estavayer-le-Lac/ Morat/Payerne	Le besoin n'est pas couvert dans le district de la Broye, dans la région d'Estavayer-le-Lac/Payerne/Morat. La possibilité d'une solution intercantonale entre Fribourg et Vaud serait à considérer.
Fribourg	Le besoin en ville de Fribourg n'est pas couvert.

Détail des aires de transit dans le canton de Fribourg en 2026

Aires de transit

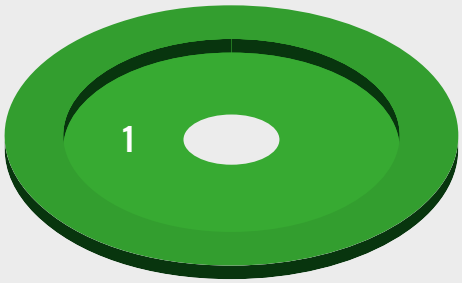

Nombre total d'aires 2026
Nombre d'aires créées depuis 2021
Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
Nombre d'aires en planification 2026

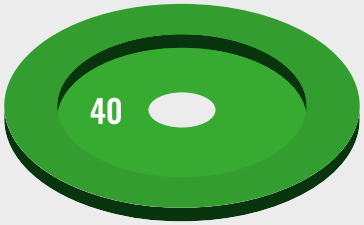

Nombre total d'emplacements 2026
Nombre d'emplacements créés depuis 2021
Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé
Le canton de Fribourg dispose d'une aire de transit sur la commune de Sâles (La Joux des Ponts) pour les Roms nomades étrangers.

Les Roms nomades étrangers utilisent également la halte spontanée en raison du manque d'emplacements disponibles sur l'aire de transit, toujours pleine.

Aires de transit existantes

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Sâles	40	Utilisable de mars à octobre	Sécurisée à long terme. Mentionnée dans le plan directeur cantonal	Équipements mis à niveau en 2025. Très peu de tournus	

Genève

Aires de séjour

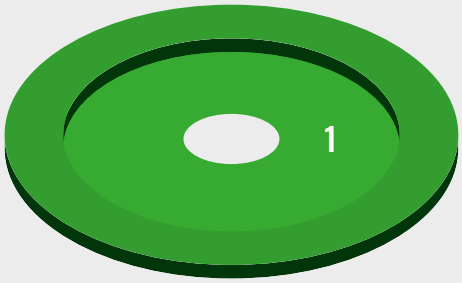

- Nombre total d'aires 2026
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026

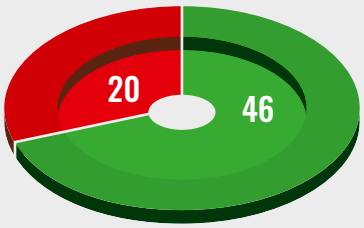

- Nombre total d'emplacements 2026
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026

Aires de passage

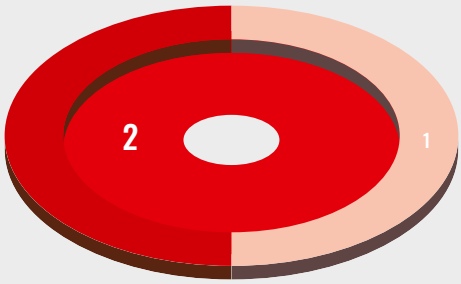

- Nombre total d'aires 2026
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026*

* projet à l'étude

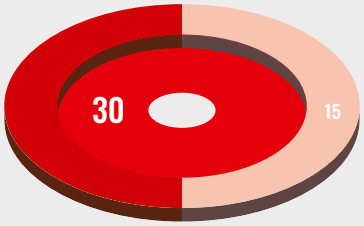

- Nombre total d'emplacements 2026
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026*

Résumé

Le canton de Genève dispose d'une aire de séjour à Versoix. 46 des 90 emplacements de l'aire de Versoix sont réservés aux Yéniches et Sintés/Manouches suisses et 44 sont loués à des forains. Il n'existe pour l'instant aucune aire de passage pour les Yéniches et Sintés/Manouches suisses sur le territoire genevois et aucune aire n'a été réalisée dans le canton de Genève entre 2021 et 2026.

Le canton de Genève est un canton attractif pour les communautés Yéniches et Sintés/Manouches suisses en raison des possibilités d'emplois et de revenus.

Les emplacements disponibles sur l'aire de Versoix ne suffisent pas à couvrir le besoin de la nouvelle génération. Il est nécessaire

d'agrandir le secteur réservé aux Yéniches et Sintés/Manouches ou de densifier l'aire.

Le besoin en aires de passage dans l'agglomération genevoise est confirmé. Le plan directeur cantonal actuel prévoit explicitement la réalisation d'une aire de passage et un projet est à l'étude pour un site. Le besoin pour une deuxième aire de passage devrait être pris en compte dans le cadre du plan directeur cantonal 2050.

Détail des aires de séjour dans le canton de Genève en 2026

Aires de séjour existantes					
Commune	**Nb. Emplacements**	**Caractéristiques**			**Mesures à prendre**
		Utilisation	**Statut**	**Qualité**	
Versoix	46	Utilisable toute l'année	Sécurisée à long terme. Mentionnée dans le plan directeur cantonal	Aire partagée avec des forains. Le règlement a été adapté pour permettre la construction d'habitations plus hautes.	Agrandir le secteur réservé aux Yéniches et Sintés/ Manouches ou densifier. Vérification de l'infrastructure existante, en particulier du système d'alimentation en eau potable

Détail des aires de passage dans le canton de Genève en 2026

Besoin en aires de passage supplémentaires	
Fourchette entre 10 et 20 emplacements par aire	
Agglomération genevoise	Il manque une aire de passage ouverte toute l'année dans l'agglomération genevoise. Le besoin d'une aire de passage est mentionné dans le plan directeur cantonal actuel.
Agglomération genevoise	Le besoin d'une deuxième aire de passage est confirmé. Ce besoin devrait être pris en compte dans le plan directeur cantonal 2050.

Détail des aires de transit dans le canton de Genève en 2026

Aires de transit

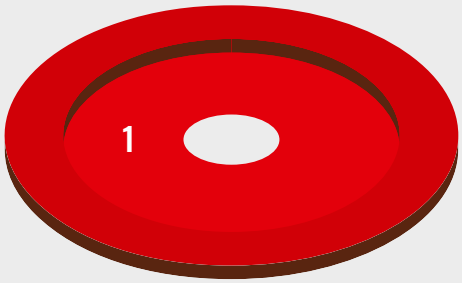

Nombre total d'aires 2026
Nombre d'aires créées depuis 2021
Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
Nombre d'aires en planification 2026

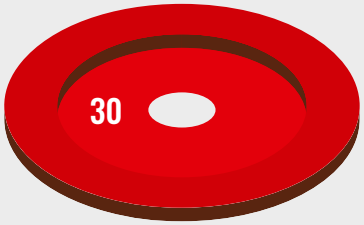

Nombre total d'emplacements 2026
Nombre d'emplacements créés depuis 2021
Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé

Il n'existe aucune aire de transit pour les Roms nomades étrangers à Genève. Certain·e·s paysan·ne·s mettent à disposition leurs terrains de manière récurrente, ce qui permet en partie de répondre à la demande.

L'arc lémanique est une région attractive en raison des possibilités d'emplois et de revenus. Une aire de transit pour les Roms nomades étrangers est nécessaire sur la Côte entre Genève et Lausanne.

Besoin en aires de transit	
Fourchette entre 20 et 40 emplacements par aire	
Axe Genève-Lausanne	Le besoin d'une aire de transit sur la Côte entre Genève et Lausanne est confirmé. Les possibilités de halte spontanée ne suffisent pas à couvrir le besoin. La possibilité d'une solution intercantonale entre Vaud et Genève serait à considérer.

Glaris

Aires de passage

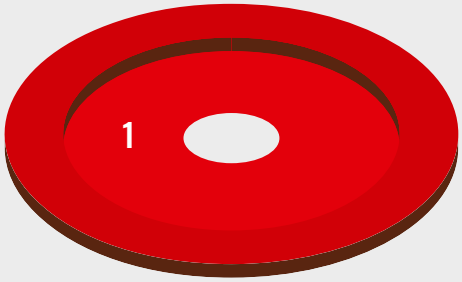

Nombre total d'aires 2026
Nombre d'aires créées depuis 2021
Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
Nombre d'aires en planification 2026

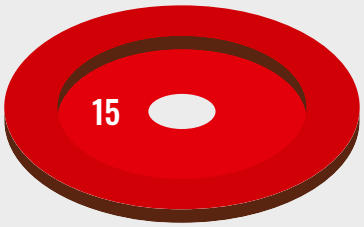

Nombre total d'emplacements 2026
Nombre d'emplacements créés depuis 2021
Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé
Le canton de Glaris ne dispose à ce jour d'aucune aire d'accueil aménagée.

Il manque une aire de passage pour la halte des Yéniches et Sintés/Manouches suisses dans la région du Walensee, dans la commune de Glaris Nord. Le plan directeur cantonal prévoit explicitement la réalisation d'une aire de passage à cet endroit mais aucune aire n'a été créée entre 2021 et 2026 et aucun projet n'est en cours de planification.

Il existe une aire à utilisation très restreinte à Glaris-Sud où le parking de la piscine de Schwanden est mis à disposition par la commune durant la période hivernale.

Détail des aires de passage dans le canton de Glaris en 2026

Aires à utilisation très restreinte

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Glaris-Sud (Schwanden)	20	Parking de la piscine utilisable en hiver	Place communale	Infrastructures rudimentaires. Mal située	Fermer et réaliser une aire équipée et pérenne plus proche de l'autoroute A3

Besoin en aires de passage supplémentaires

Fourchette entre 10 et 20 emplacements par aire	
Glaris Nord	Besoin d'une aire de passage confirmé à Glaris Nord en direction du Walensee

Grisons

Aires de séjour

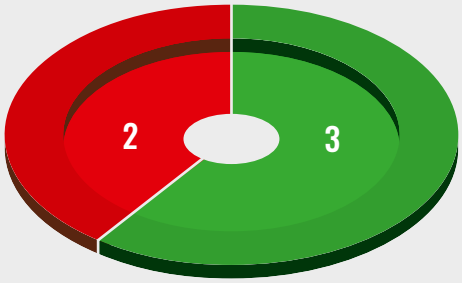

Nombre total d'aires 2026
Nombre d'aires créées depuis 2021
Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
Nombre d'aires en planification 2026

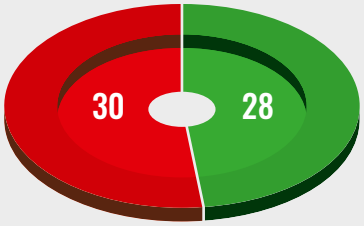

Nombre total d'emplacements 2026
Nombre d'emplacements créés depuis 2021
Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
Nombre d'emplacements en planification 2026

Aires de passage

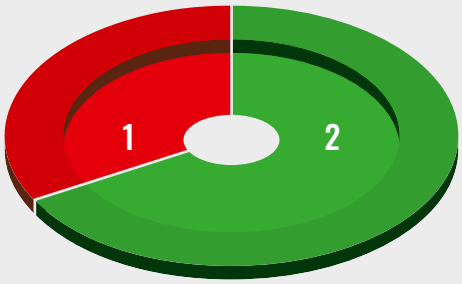

Nombre total d'aires 2026
Nombre d'aires créées depuis 2021
Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
Nombre d'aires en planification 2026

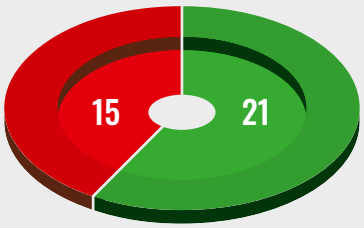

Nombre total d'emplacements 2026
Nombre d'emplacements créés depuis 2021
Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé

Le canton des Grisons dispose de 4 aires en exploitation pour les Yéniches et Sintés/Manouches suisses. 2 aires sont destinées au séjour permanent (Coire et Cazis) et 1 aire au passage du printemps à l'automne (Bonaduz). Cette aire a été récemment réaménagée. Une quatrième aire à Zillis permet une utilisation mixte à la fois comme aire de séjour et comme aire de passage. Le terrain accueille également un camping ouvert à tous.

Entre 2021 et 2026, aucune aire supplémentaire n'a été réalisée dans le canton des Grisons même si des recherches ont été entreprises pour trouver des terrains en vue de la réalisation d'aires supplémentaires.

Le besoin en aires de séjour reste élevé dans le canton, en particulier dans la vallée du Rhin, de Maienfeld à Thusis ainsi que dans le bas du Prättigau. Le besoin en aires de passage dans la vallée du Rhin n'est pas totalement couvert par l'aire de Bonaduz. Celle-ci n'est pas utilisable en hiver. Une deuxième aire de passage est nécessaire entre Maienfeld et Coire.

Détail des aires de séjour dans le canton des Grisons en 2026

Aires de séjour existantes

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Cazis	11	Utilisable toute l'année	Provisoire	Très appréciée	Sécuriser à long terme et agrandir
Coire	7	Utilisable toute l'année	Sécurisée à long terme	Bruyante le week-end en raison de la proximité de l'auto-école. Courant électrique instable	
Zillis	10	Utilisable toute l'année	Sécurisée à long terme jusqu'en 2036	Utilisation mixte avec un camping ouvert à tous	

Besoin en aires de séjour supplémentaires

Fourchette entre 10 et 40 emplacements par aire	
Axe Thusis-Maienfeld/bas de la vallée de Prättigau	L'aire de Coire est petite et ne peut pas être agrandie. Elle ne suffit pas à couvrir le besoin en aires de séjour dans la vallée du Rhin. Une deuxième aire de séjour d'environ 30 emplacements, ou deux aires de 15 emplacements, sont nécessaires entre Maienfeld et Thusis.

Détail des aires de passage dans le canton des Grisons en 2026

Aires de passage existantes

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Bonaduz	9	Utilisable du printemps à l'automne	Sécurisée à long terme	Bien appréciée mais bruyante. Travaux de mise en état récents	Raccorder au réseau des égouts. Utilisation en hiver souhaitable
Zillis	12	Utilisable toute l'année	Sécurisée jusqu'en 2036	Utilisation mixte avec un camping ouvert à tous	Sécuriser à long terme

Aires à utilisation très restreinte

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Felsberg	3	Utilisable uniquement en été	Aire communale. Non sécurisée à long terme	Pas d'électricité. WC et lavabo	

Besoin en aires de passage supplémentaires

Fourchette entre 10 et 20 emplacements par aire	
Vallée du Rhin	La seule aire de passage existante dans la vallée du Rhin est l'aire de Bonaduz. Le besoin d'une aire de passage entre Coire et Maienfeld est confirmé.

Détail des aires de transit dans le canton des Grisons en 2026

Aires de transit

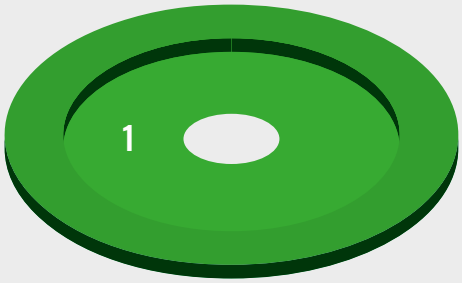

Nombre total d'aires 2026
Nombre d'aires créées depuis 2021
Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
Nombre d'aires en planification 2026

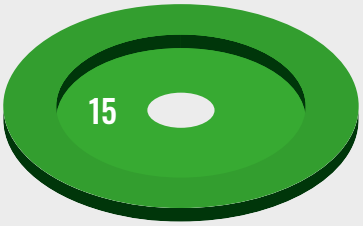

Nombre total d'emplacements 2026
Nombre d'emplacements créés depuis 2021
Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé
Le canton des Grisons dispose d'une aire de transit pour les Roms nomades étrangers, à Domat/Ems. Il n'y a pas besoin d'une aire de transit supplémentaire.

Aires de transit existantes

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Domat/Ems	15	Utilisable du printemps à l'automne	Sécurisée à long terme		

Jura

Aires de passage

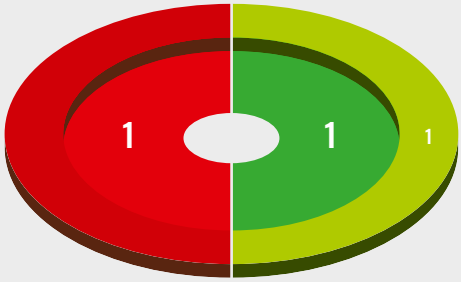

- Nombre total d'aires 2026
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026

- Nombre total d'emplacements 2026
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé
Le canton du Jura dispose d'une aire de passage pour les Yéniches et Sintés/Manouches suisses à Porrentruy. Cette aire, jusqu'ici dépourvue d'infrastructures, est en cours de réaménagement. Elle devrait être fonctionnelle dès 2027, selon les indications du canton.

Une aire de passage pour les Yéniches et les Sintés/Manouches suisses dans la région de Delémont est nécessaire en raison des bonnes connexions vers Bâle et de la proximité du plateau. Certains Yéniches souhaiteraient également pouvoir faire halte dans la région des Franches-Montagnes, aux alentours de Saignelégier.

Détail des aires de passage dans le canton du Jura en 2026

Aires de passage existantes

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Porrentruy	10	Actuellement utilisable en été dans des conditions précaires	Sécurisée à long terme	Aucune infrastructure à disposition. En cours de réaménagement pour être fonctionnelle dès 2027	Équiper l'aire en eau potable, électricité, évacuation des eaux grises et bloc sanitaire

Besoin en aires de passage supplémentaires

Fourchette entre 10 et 20 emplacements par aire	
Delémont	Le besoin d'une aire supplémentaire dans le canton du Jura, dans la région de Delémont, est confirmé.

Détail des aires de transit dans le canton du Jura en 2026

Résumé
Le plan directeur cantonal prévoit la réalisation d'une aire de transit pour les Roms nomades étrangers à Delémont mais aucun projet n'est en cours actuellement.

Lucerne

Aires de séjour

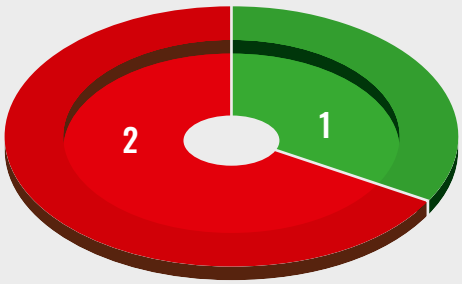

Nombre total d'aires 2026
Nombre d'aires créées depuis 2021
Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
Nombre d'aires en planification 2026

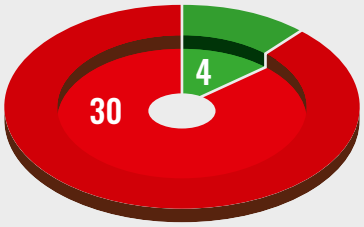

Nombre total d'emplacements 2026
Nombre d'emplacements créés depuis 2021
Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
Nombre d'emplacements en planification 2026

Aires de passage

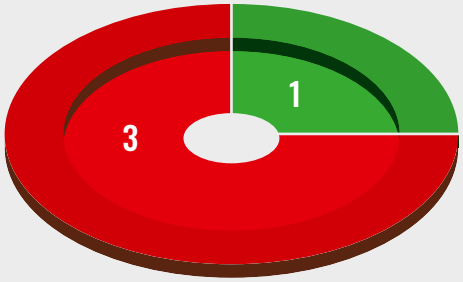

Nombre total d'aires 2026
Nombre d'aires créées depuis 2021
Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
Nombre d'aires en planification 2026

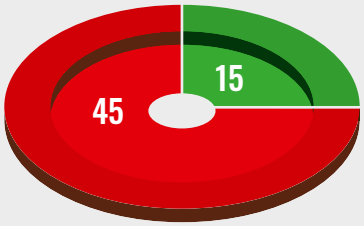

Nombre total d'emplacements 2026
Nombre d'emplacements créés depuis 2021
Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé

Le canton de Lucerne dispose de 2 aires pour l'accueil des Yéniches et Sintés/Manouches suisses. L'une d'entre elles, en ville de Lucerne (Ibach), s'est petit à petit transformée d'une aire de passage en aire de séjour. Elle est occupée par la même famille à l'année. Entre 2021 et 2026, aucune nouvelle aire n'a été réalisée dans le canton.

Le canton de Lucerne est un canton attractif pour les Yéniches et Sintés/Manouches suisses en raison des possibilités d'emplois et de revenus.

Le besoin en aire de séjour est élevé aux alentours de la ville de Lucerne et la petite aire d'Ibach est loin de suffire. Il est nécessaire de créer une à deux aires de séjour supplémentaires dans l'agglomération de Lucerne.

Le besoin en aires de passage est également bien présent, notamment entre Lucerne et Zoug (ZG) et entre Lucerne et Zofingue (AG). En raison de la fermeture imminente de l'aire provisoire de Rothenburg, il est nécessaire de réaliser une aire de passage pérenne en ville de Lucerne. Une aire pérenne est également nécessaire aux alentours du lac de Sempach (Sursee) et une autre sur l'axe Lucerne-Rotkreuz.

Le plan directeur cantonal, actuellement en révision, prévoit la réalisation de plusieurs aires de passage et de séjour dans le canton à l'horizon 2030.

La halte spontanée dans le canton de Lucerne est peu répandue bien qu'il existe une note explicative cantonale en la matière.

Détail des aires de séjour dans le canton de Lucerne en 2026

Aires de séjour existantes					
Commune	**Nb. Emplacements**	**Caractéristiques**			**Mesures à prendre**
		Utilisation	**Statut**	**Qualité**	
Lucerne (Ibach)	4	Utilisable toute l'année	Sécurisée à long terme	Il s'agit initialement d'une aire de passage qui s'est petit à petit transformée en aire de séjour	

Besoin en aires de séjour supplémentaires	
Fourchette entre 10 et 40 emplacements par aire	
Lucerne	La petite aire d'Ibach ne permet pas de couvrir le besoin en aire de séjour pour la ville de Lucerne. Il manque une trentaine d'emplacements à l'année dans l'agglomération lucernoise, soit 1 à 2 aires de séjour supplémentaires selon la taille.

Détail des aires de passage dans le canton de Lucerne en 2026

Aires de passage existantes					
Commune	**Nb. Emplacements**	**Caractéristiques**			**Mesures à prendre**
		Utilisation	**Statut**	**Qualité**	
Rothenburg	15	Utilisable toute l'année	Provisoire. Sécurisée jusqu'au 31.12.2026, sans possibilité de prolongation	Très appréciée. Infrastructure rudimentaire	Offrir une alternative dès la fermeture de Rothenburg jusqu'à ce qu'une aire de passage pérenne soit ouverte en ville de Lucerne.

Besoin en aires de passage supplémentaires	
Fourchette entre 10 et 20 emplacements par aire	
Axe Lucerne-Rotkreuz	Il manque une aire de passage en direction du canton de Zoug, sur l'axe Lucerne-Rotkreuz le long de l'autoroute A14.
Lucerne	Il manque une aire de passage en ville de Lucerne car l'aire d'Ibach ne peut pas être utilisée pour le passage en raison de son utilisation permanente par la même famille.
Sempach – Sursee	Le besoin d'une aire supplémentaire dans la région du lac de Sempach est confirmé, aux alentours de Sempach ou de Sursee.

Détail des aires de transit dans le canton de Lucerne en 2026

Aires de transit

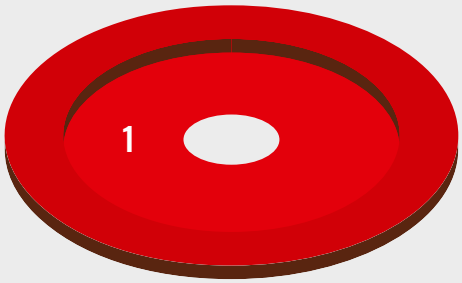

- Nombre total d'aires 2026
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026

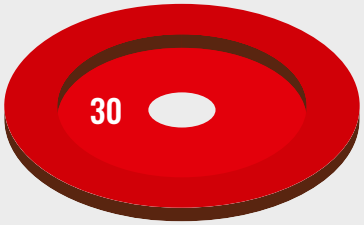

- Nombre total d'emplacements 2026
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé

Le canton de Lucerne ne dispose actuellement d'aucune aire de transit pour les Roms nomades étrangers.

Une aire de transit, potentiellement intercantonale, est nécessaire pour couvrir le besoin dans la région de Lucerne-Zoug.

Besoin en aires de transit

Fourchette entre 20 et 40 emplacements par aire	
Agglomération lucernoise	Le besoin d'une aire de transit dans l'agglomération lucernoise est confirmé. La possibilité d'une solution intercantonale entre Lucerne et Zoug serait à considérer.

Neuchâtel

Aires de séjour

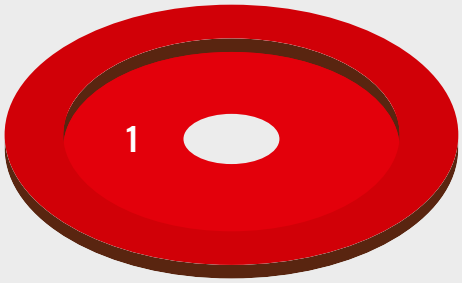

Nombre total d'aires 2026
Nombre d'aires créées depuis 2021
Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
Nombre d'aires en planification 2026

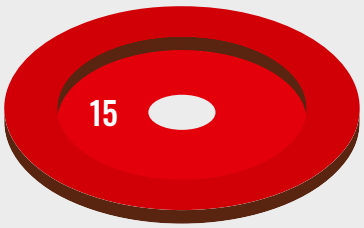

Nombre total d'emplacements 2026
Nombre d'emplacements créés depuis 2021
Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
Nombre d'emplacements en planification 2026

Aires de passage

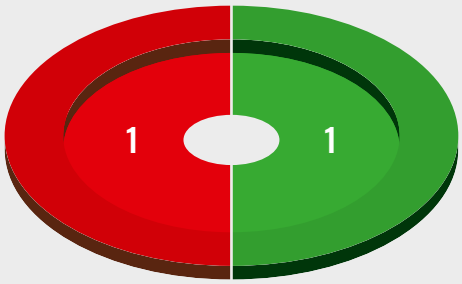

Nombre total d'aires 2026
Nombre d'aires créées depuis 2021
Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
Nombre d'aires en planification 2026

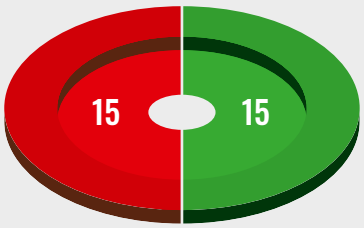

Nombre total d'emplacements 2026
Nombre d'emplacements créés depuis 2021
Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé

Le canton de Neuchâtel dispose d'une aire de passage provisoire pour les Yéniches et Sintés/Manouches suisses à Boudry (site de Perreux). Entre 2021 et 2026, aucune nouvelle aire n'a été réalisée dans le canton. Le plan directeur cantonal mentionne le site de Vaumarcus, mais le projet a dû être abandonné.

Le bas du canton de Neuchâtel est attractif pour les Yéniches et Sintés/Manouches suisses en raison des possibilités d'emplois et de revenus.

Le canton ne dispose d'aucune aire de séjour. Le besoin en aire de séjour est élevé aux alentours de la ville de Neuchâtel. Il est nécessaire de créer une aire de séjour ou au minimum une possibilité d'hivernage sur une aire de passage.

Le besoin en aires de passage est actuellement partiellement couvert par l'aire provisoire de Boudry. Il manque cependant une deuxième aire dans le bas du canton en direction du Landeron. La place de Boudry n'étant utilisable que de mai à septembre, il serait nécessaire que l'aire supplémentaire soit également utilisable en hiver.

Détail des aires de séjour dans le canton de Neuchâtel en 2026

	Besoin en aires de séjour supplémentaires
Fourchette entre 10 et 40 emplacements par aire	
Neuchâtel	Le besoin en aire de séjour dans l'agglomération neuchâteloise est confirmé.

Détail des aires de passage dans le canton de Neuchâtel en 2026

		Aires de passage existantes			
Commune	**Nb. Emplacements**	**Caractéristiques**			**Mesures à prendre**
		Utilisation	**Statut**	**Qualité**	
Boudry	15	Utilisable du 1er mai au 30 septembre	Provisoire	Eau et électricité. Bloc sanitaire rudimentaire	Pérenniser et aménager durablement ou trouver un autre site pour une aire pérenne aménagée

	Besoin en aires de passage supplémentaires
Fourchette entre 10 et 20 emplacements par aire	
Axe Neuchâtel – Le Landeron	Le besoin d'une deuxième aire de passage dans le bas du canton est confirmé, si possible ouverte toute l'année avec possibilité d'hivernage.

Détail des aires de transit dans le canton de Neuchâtel en 2026

Aires de transit

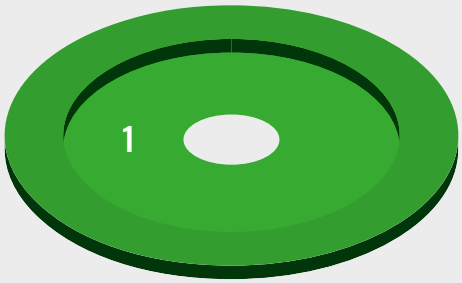

Nombre total d'aires 2026
Nombre d'aires créées depuis 2021
Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
Nombre d'aires en planification 2026

* projet d'aménagement pour 25 emplacements

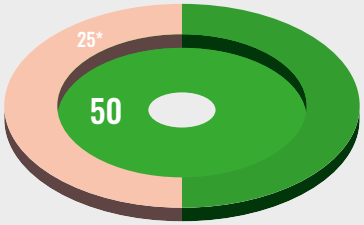

Nombre total d'emplacements 2026
Nombre d'emplacements créés depuis 2021
Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
Nombre d'emplacements en planification 2026*

Résumé

Le canton de Neuchâtel dispose d'une aire de transit provisoire pour les Roms nomades étrangers dans le Val-de-Ruz au site de Pré-Raguel. L'aire de transit de Pré-Raguel est peu prisée des utilisateurs·trices, car elle est située en altitude et non pourvue d'électricité. Elle est utilisée comme aire d'appoint lorsque les autres aires romandes sont pleines. Le raccordement à l'eau potable a été effectué en 2025. La relocalisation d'une partie des emplacements dans le bas du canton permettrait de mieux couvrir le besoin en emplacements de transit en Romandie.

Aires de transit existantes

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Val-de-Ruz (Pré-Raguel)	50	Utilisable de mi-mars au 31 octobre	Provisoire. Plan directeur cantonal en révision	Mal située. Infrastructures rudimentaires. Pas d'électricité. Alimentée en eau depuis 2025	Investir dans les infrastructures et, en cas de redimensionnement à la baisse, chercher un site supplémentaire dans le bas du canton

Besoin en aires de transit

Fourchette entre 20 et 40 emplacements par aire	
Bas du canton	Le besoin en emplacements de transit dans le bas du canton est confirmé.

Nidwald

Aires de passage

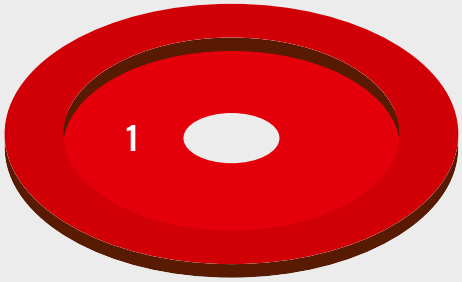

- Nombre total d'aires 2026
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026

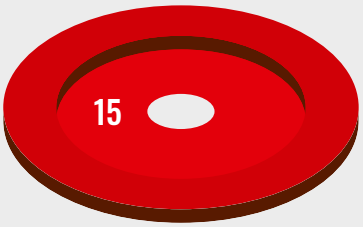

- Nombre total d'emplacements 2026
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé
Le canton de Nidwald ne dispose d'aucune aire d'accueil pour les Yéniches et Sintés/Manouches suisses.

Il manque une aire de passage dans la région de Stans, sur l'axe Lucerne – Uri. Le plan directeur cantonal prévoit la réalisation d'une aire de passage sur le territoire cantonal en fonction du besoin. Une solution intercantonale avec le canton d'Uri devrait être envisagée.

Détail des aires de passage dans le canton de Nidwald en 2026

	Besoin en aires de passage supplémentaires
Fourchette entre 10 et 20 emplacements par aire	
Stans	Besoin d'une aire de passage confirmé dans le région de Stans en direction d'Uri. Une solution intercantonale avec le canton d'Uri devrait être envisagée.

Obwald

Aires de passage

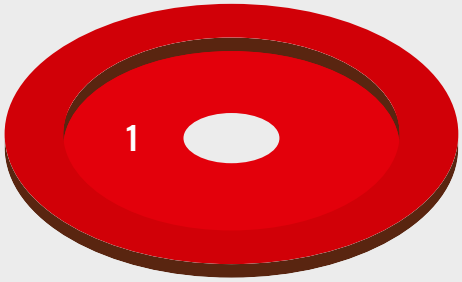

- Nombre total d'aires 2026
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026

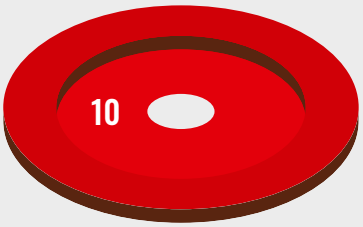

- Nombre total d'emplacements 2026
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé
Le canton d'Obwald ne dispose d'aucune aire d'accueil pour les Yéniches et Sintés/Manouches suisses. Le plan directeur cantonal prévoit la réalisation d'une aire de passage dans la Sarneraatal. Entre 2021 et 2026, aucune aire n'a été réalisée et aucun projet n'est en cours.

Détail des aires de passage dans le canton d'Obwald en 2026

	Besoin en aires de passage supplémentaires
Fourchette entre 10 et 20 emplacements par aire	
Entre Sarnen et Hergiswil (NW)	Besoin d'une aire de passage confirmé entre Sarnen et Hergiswil (NW).

Saint-Gall

Aires de séjour

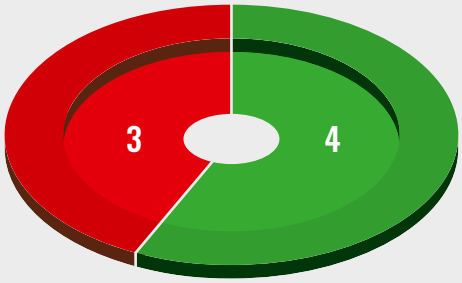

Nombre total d'aires 2026
Nombre d'aires créées depuis 2021
Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
Nombre d'aires en planification 2026

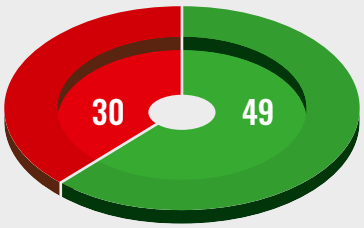

Nombre total d'emplacements 2026
Nombre d'emplacements créés depuis 2021
Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
Nombre d'emplacements en planification 2026

Aires de passage

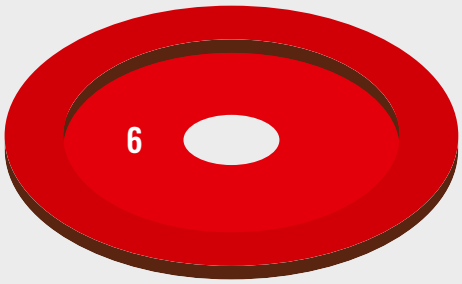

Nombre total d'aires 2026
Nombre d'aires créées depuis 2021
Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
Nombre d'aires en planification 2026

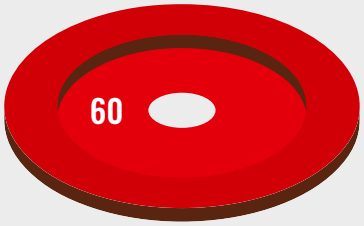

Nombre total d'emplacements 2026
Nombre d'emplacements créés depuis 2021
Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé

Le canton de Saint-Gall dispose de 4 aires en exploitation pour l'accueil des Yéniches et Sintés/Manouches suisses. Celles-ci sont destinées au séjour. Le besoin en aires de séjour est très élevé dans le canton en raison du besoin de la nouvelle génération, en particulier dans les villes de Saint-Gall et Wil ainsi qu'à Sargans dans la vallée du Rhin.

Le canton ne dispose d'aucune aire de passage aménagée pour les Yéniches et Sintés/Manouches suisses et le besoin en aires de passage est important. Il manque toujours 6 aires de passage dans le canton de Saint-Gall, dans la vallée du Rhin (Buchs, Sargans), autour de la ville de Saint-Gall, aux alentours d'Altstätten et dans la région entre le Walensee et l'Oberland zurichois (Rapperswil-Jona). L'aire communale de Buchs, bien située, ne permet pas de couvrir le besoin dans la vallée du Rhin car elle est en pratique inutilisable. Entre 2021 et 2026, aucune aire supplémentaire n'a été ouverte dans le canton de Saint-Gall et ce malgré les indications détaillées du plan directeur cantonal. Le site du Fuchsloch, dans la commune de Thal, pourra être réalisé après la révision du plan d'affectation communale.

Détail des aires de séjour dans le canton de Saint-Gall en 2026

Aires de séjour existantes

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Saint-Gall	10	Utilisable toute l'année	Sécurisée à long terme	Unités d'habitation en location	
Uznach	7	Utilisable toute l'année	Sécurisée à long terme		
Wil (Eschenhof)	15	Utilisable toute l'année	Incertain	Bien située. Appréciée des utilisateurs·trices	Sécuriser à long terme
Wil (Freudenau)	17	Utilisable toute l'année	Sécurisée à long terme	Le long de la route principale	Sécuriser le chemin de l'école

Besoin en aires de séjour supplémentaires

Fourchette entre 10 et 40 emplacements par aire	
Axe Saint-Gall – Wil	Les aires de séjour à Wil ne suffisent pas à couvrir le besoin de la nouvelle génération. Il faut une aire supplémentaire à Wil ou sur l'axe Wil-Saint-Gall.
Saint-Gall	L'aire de séjour de Saint-Gall ne suffit pas à couvrir le besoin de la nouvelle génération. Il faut une deuxième aire à Saint-Gall ou un agrandissement substantiel de l'aire existante.
Sargans	Le besoin dans la vallée du Rhin est en augmentation. Une aire ou une possibilité d'hivernage dans la région de Sargans est nécessaire.

Détail des aires de passage dans le canton de Saint-Gall en 2026

Aires à utilisation très restreinte

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Buchs	6	Pratiquement non utilisable en raison d'autres utilisations	Non sécurisée à long terme. Menacée de fermeture	Infrastructures rudimentaires. Bien située	Garantir une utilisation non restreinte durant l'été ou trouver un site alternatif sur le territoire communal

Besoin en aires de passage supplémentaires

Fourchette entre 10 et 20 emplacements par aire	
Altstätten/Sankt-Margrethen	Le besoin pour une aire de passage dans la région Altstätten ou Sankt-Margrethen est confirmé. Le site du Fuchsloch dans la commune de Thal est inscrit au plan directeur cantonal.
Bad Ragaz/Sargans	Le besoin est très élevé dans la vallée du Rhin. Il n'existe pas d'aire de passage aménagée avant Bonaduz dans les Grisons. Une aire est nécessaire à la hauteur de Sargans/Bad Ragaz
Buchs	Le besoin est élevé dans la vallée du Rhin. Or l'aire de Buchs, très bien située, n'est pratiquement pas utilisable et menacée de fermeture.
Rapperswil-Jona	Le besoin pour une aire de passage dans la région de Rapperswil-Jona ou Rüthi (ZH) est confirmé.
Saint-Gall	Le besoin pour une aire de passage est confirmé autour de la ville de Saint-Gall.
Uznach/Schänis	Le besoin pour une aire de passage est confirmé aux alentours de Uznach et Schänis

Détail des aires de transit dans le canton de Saint-Gall en 2026

Résumé
Il n'existe pas d'aire de transit pour les Roms nomades étrangers dans l'est de la Suisse.

Nous n'avons pas relevé entre 2021 et 2026 de présence importante de Roms nomades étrangers dans l'est de la Suisse. De ce fait nous ne voyons pas d'urgence à la création d'une aire pérenne dans le canton de Saint-Gall.

	Besoin en aires de transit
Fourchette entre 20 et 40 emplacements par aire	
Est de la Suisse Thurgovie – Saint-Gall	Des possibilités de halte sporadique et provisoire pour les Roms nomades étrangers sont à considérer, éventuellement en coordination avec les cantons voisins.

Schaffhouse

Aires de passage

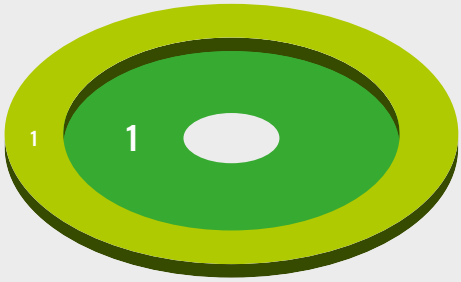

Nombre total d'aires 2026
Nombre d'aires créées depuis 2021
Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
Nombre d'aires en planification 2026

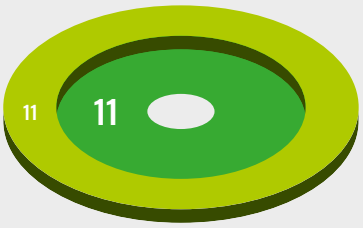

Nombre total d'emplacements 2026
Nombre d'emplacements créés depuis 2021
Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé
Le canton de Schaffhouse dispose d'une aire en exploitation pour l'accueil des Yéniches et Sintés/Manouches suisses. Il s'agit d'une aire de passage ouverte en 2025. Elle est utilisable toute l'année. Elle est très appréciée des Yéniches et Sintés/Manouches en raison de sa qualité.

Détail des aires de passage dans le canton de Schaffhouse en 2026

Aires de passage existantes

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Schaffhouse	11	Utilisable toute l'année	Sécurisée à long terme. Mentionnée dans le plan directeur cantonal	Neuve. Ouverte en 2025. Très appréciée. Bonne infrastructure.	

Schwyz

Aires de séjour

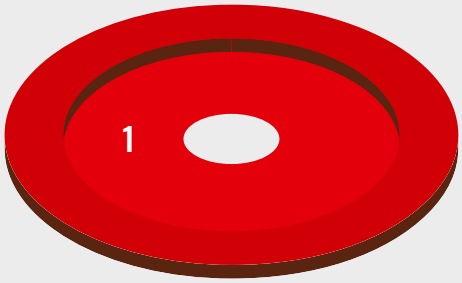

- Nombre total d'aires 2026
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026

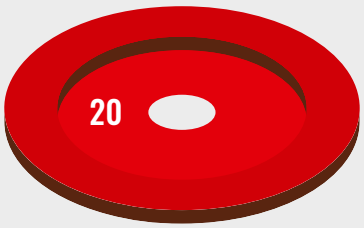

- Nombre total d'emplacements 2026
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026

Aires de passage

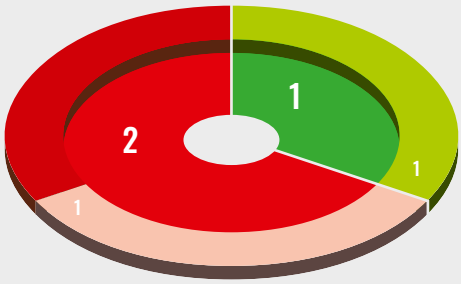

- Nombre total d'aires 2026
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026*

* projet à l'étude

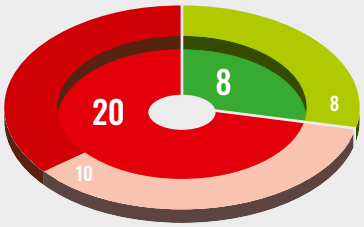

- Nombre total d'emplacements 2026
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026*

Résumé

Le canton de Schwyz dispose depuis peu d'une petite aire de passage provisoire pour les Yéniches et Sintés/Manouches suisses. Le canton a mis à disposition cette aire provisoire à Schwyz (Seewen) en 2025 dans l'attente qu'un projet d'aire de passage pérenne soit finalisé dans la partie intérieure du canton. Une aire de passage supplémentaire sur l'axe Schwyz-Küssnacht ainsi qu'une aire de passage dans le district de March aux alentours de Pfäffikon-Lachen seraient nécessaires.

Il n'existe à ce jour aucune possibilité pour les Yéniches et Sintés/Manouches suisses de séjourner à l'année ou d'hiverner dans le canton de Schwyz malgré le besoin élevé. Une aire de séjour est nécessaire dans le district de March aux alentours de Pfäffikon.

Détail des aires de séjour dans le canton de Schwyz en 2026

Besoin en aires de séjour supplémentaires	
Fourchette entre 10 et 40 emplacements par aire	
Région Pfäffikon, Altendorf, Lachen	Beaucoup de Yéniches suisses ont des liens historiques avec le canton de Schwyz. Le besoin en aire de séjour dans le district de March, sur la rive sud du lac d'Obersee est confirmé.

Détail des aires de passage dans le canton de Schwyz en 2026

Aires de passage existantes

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Schwyz (Seewen)	8	Utilisable en été	Provisoire. Non sécurisée à long terme	Interruptions fréquentes d'utilisation	

Aires à utilisation très restreinte

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Feusisberg	5	Utilisable de manière très restreinte en raison d'autres utilisations	Place communale. Non sécurisée à long terme	Difficilement, voire non utilisable selon les Yéniches	

Besoin en aires de passage supplémentaires	
Fourchette entre 10 et 20 emplacements par aire	
Axe Schwyz-Küssnacht	Il existe un besoin en aire de passage sur l'axe Schwyz-Küssnach, à la hauteur de Goldau.
Axe Pfäffikon-Lachen	L'aire d'appoint de Feusisberg est petite et son utilisation est limitée, elle ne suffit pas à couvrir le besoin en aire de passage dans cette partie du canton. Une aire de passage est nécessaire aux alentours de Pfäffikon.

Soleure

Aires de séjour

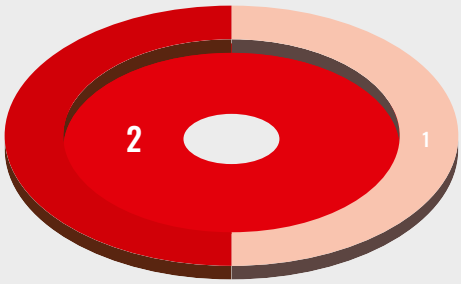

Nombre total d'aires 2026
Nombre d'aires créées depuis 2021
Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
Nombre d'aires en planification 2026*

* projet à l'étude

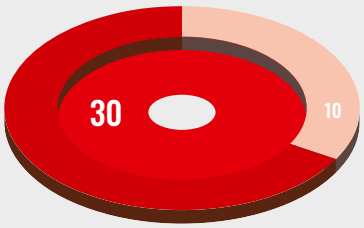

Nombre total d'emplacements 2026
Nombre d'emplacements créés depuis 2021
Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
Nombre d'emplacements en planification 2026*

Aires de passage

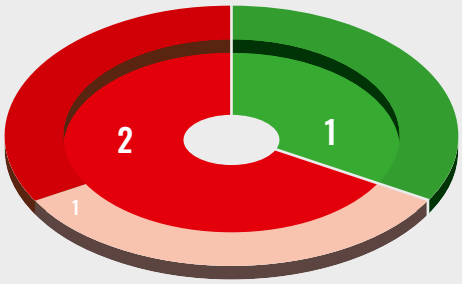

Nombre total d'aires 2026
Nombre d'aires créées depuis 2021
Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
Nombre d'aires en planification 2026*

* projet à l'étude pour aire combinée séjour/passage

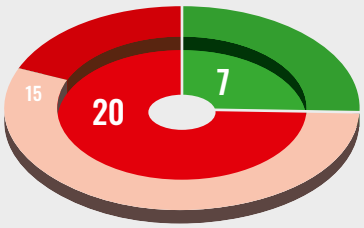

Nombre total d'emplacements 2026
Nombre d'emplacements créés depuis 2021
Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
Nombre d'emplacements en planification 2026*

Résumé

Le canton de Soleure dispose d'une seule aire d'accueil pour les Yéniches et Sintés/Manouches suisses. Il s'agit d'une aire de passage communale à Granges. Les conditions de halte sur l'aire sont précaires en raison de la proximité immédiate de la centrale d'épuration qui rend l'air irrespirable. Les Yéniches et Sintés/Manouches suisses évitent de l'utiliser.

Le besoin en aires de passage est bien présent dans la région d'Olten et dans la région de Soleure.

Le canton ne dispose en outre d'aucune aire pour le séjour. Le besoin en aires de séjour est confirmé aux alentours de Soleure et Olten/Härkingen. Il existe actuellement deux projets à l'étude dans ces régions.

Entre 2021 et 2026, aucune nouvelle aire n'a été réalisée dans le canton même si le plan directeur cantonal prévoit la réalisation de 1 à 2 aires.

Détail des aires de séjour dans le canton de Soleure en 2026

Besoin en aires de séjour supplémentaires	
Fourchette entre 10 et 40 emplacements par aire	
Région Olten	Le besoin est confirmé dans la région d'Olten/Härkingen.
Région Soleure	Le besoin est confirmé dans la région de Soleure. Le projet en cours d'étude devrait être dimensionné de manière à permettre la réalisation d'une aire suffisamment grande pour couvrir le besoin en emplacements de séjour et de passage.

Détail des aires de passage dans le canton de Soleure en 2026

Aires de passage existantes					
Commune	**Nb. Emplacements**	**Caractéristiques**			**Mesures à prendre**
		Utilisation	**Statut**	**Qualité**	
Granges	7	Utilisable en général de mars à octobre	Place communale. Sécurisée à long terme	Difficilement utilisable en raison des fortes émissions de la centrale d'épuration de l'autre côté de la route. Infrastructures non résistantes au gel	Considérer le déplacement de l'aire sur un site moins exposé aux émissions et doté d'infrastructures utilisables toute l'année

Besoin en aires de passage supplémentaires	
Fourchette entre 10 et 20 emplacements par aire	
Région Olten/ Härkingen	Le besoin est confirmé dans la région d'Olten/Härkingen.
Région Soleure	Le besoin est confirmé dans la région de Soleure. Le projet en cours d'étude devrait être dimensionné de manière à permettre la réalisation d'une aire suffisamment grande pour couvrir le besoin en emplacements de séjour et de passage.

Détail des aires de transit dans le canton de Soleure en 2026

Aires de transit

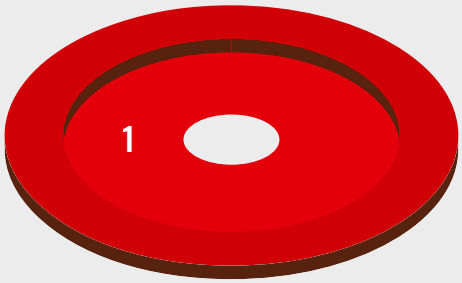

- Nombre total d'aires 2026
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026

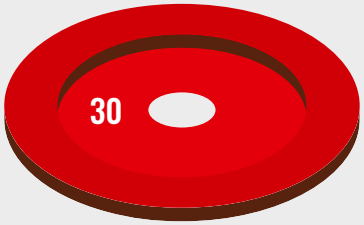

- Nombre total d'emplacements 2026
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé

Il n'existe actuellement aucune aire de transit dans le canton de Soleure et le besoin d'une aire de transit est confirmé.

Besoin en aires de transit	
Fourchette entre 20 et 40 emplacements par aire	
Axe Granges – Olten	Le besoin d'une aire de transit entre Granges et Olten est confirmé.

Tessin

Aires de séjour

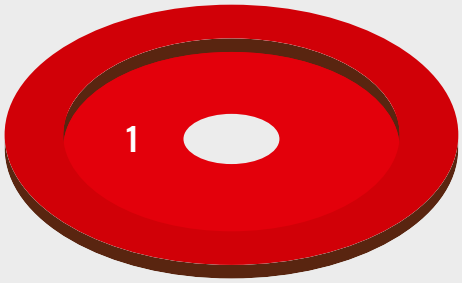

Nombre total d'aires 2026
Nombre d'aires créées depuis 2021
Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
Nombre d'aires en planification 2026

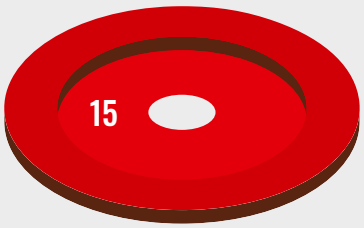

Nombre total d'emplacements 2026
Nombre d'emplacements créés depuis 2021
Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
Nombre d'emplacements en planification 2026

Aires de passage

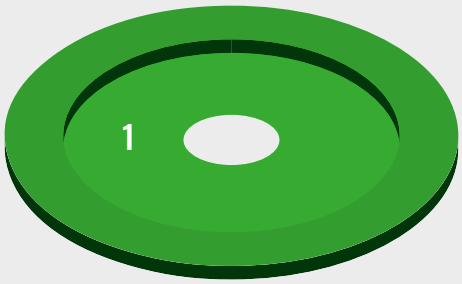

Nombre total d'aires 2026
Nombre d'aires créées depuis 2021
Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
Nombre d'aires en planification 2026

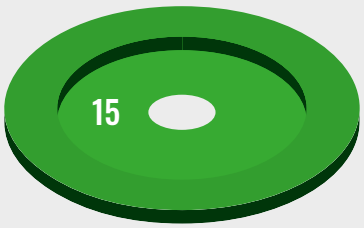

Nombre total d'emplacements 2026
Nombre d'emplacements créés depuis 2021
Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé

Le canton du Tessin dispose actuellement d'une aire d'accueil provisoire pour les Yéniches et Sintés/Manouches suisses à Bellinzone. Il s'agit d'une aire de passage utilisable du printemps à l'automne. L'aire n'est raccordée ni à l'électricité, ni aux égouts. Elle est néanmoins très fréquentée en raison de sa situation stratégique et du fait qu'elle constitue la seule possibilité de halte au sud des Alpes. En raison d'un recours administratif en attente de jugement depuis plusieurs années, l'aire n'est pas pérennisée et aucun investissement n'a été consenti entre 2021 et 2026 pour la mettre en état.

L'aire de Bellinzone permet en principe de couvrir le besoin en aire de passage dans le canton du Tessin même si une aire supplémentaire du côté de Lugano est souhaitée par certains Yéniches.

Il n'est à ce jour pas possible pour les Yéniches et Sintés/Manouches suisses de séjourner à l'année ou d'hiverner dans le canton du Tessin. Une aire de séjour est nécessaire dans la région de Bellinzone.

Détail des aires de séjour dans le canton du Tessin en 2026

Besoin en aires de séjour supplémentaires	
Fourchette entre 10 et 40 emplacements par aire	
Bellinzone	Le besoin en aire de séjour dans la région de Bellinzone est confirmé.

Détail des aires de passage dans le canton du Tessin en 2026

Aires de passage existantes					
Commune	**Nb. Emplacements**	**Caractéristiques**			**Mesures à prendre**
		Utilisation	**Statut**	**Qualité**	
Bellinzone	15	Utilisable du printemps à l'automne	Provisoire	Pas de bloc sanitaire. Pas d'électricité. Pas d'évacuation des eaux usées	Pérenniser et équiper l'aire en infrastructures. Ouverture en hiver souhaitable

Thurgovie

Aires de séjour

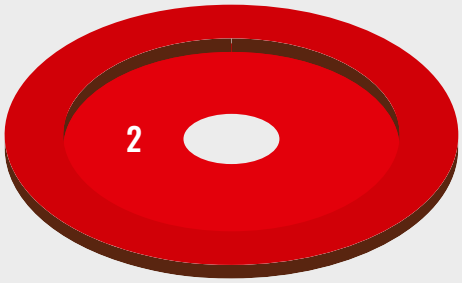

Nombre total d'aires 2026
Nombre d'aires créées depuis 2021
Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
Nombre d'aires en planification 2026

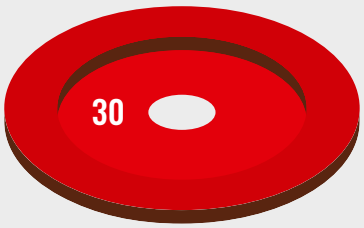

Nombre total d'emplacements 2026
Nombre d'emplacements créés depuis 2021
Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
Nombre d'emplacements en planification 2026

Aires de passage

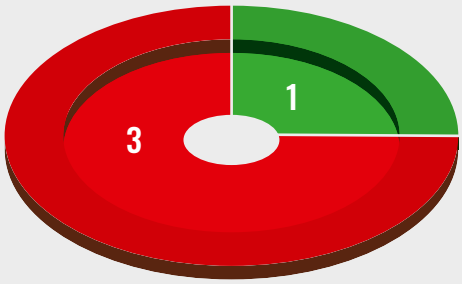

Nombre total d'aires 2026
Nombre d'aires créées depuis 2021
Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
Nombre d'aires en planification 2026

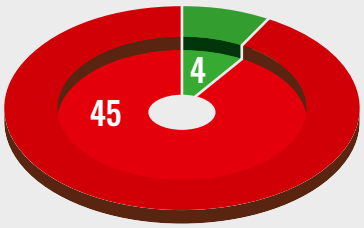

Nombre total d'emplacements 2026
Nombre d'emplacements créés depuis 2021
Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé
Le canton de Thurgovie ne dispose que d'une aire d'accueil pour les Yéniches et Sintés/Manouches suisses. Il s'agit d'une petite aire de passage de 4 emplacements située sur la commune de Weinfelden. Elle n'est utilisable que durant l'été avec une infrastructure rudimentaire. Entre 2021 et 2026, aucune aire supplémentaire n'a été réalisée dans le canton de Thurgovie et ce malgré le fait que le plan directeur cantonal prévoit l'existence d'une aire de séjour et de trois aires de passage.

Il manque des aires de passage ouvertes toute l'année à Frauenfeld et Kreuzlingen et plus à l'est, dans la région d'Amriswil – Romanshorn. Les petites aires communales de Kreuzlingen et Frauenfeld ne sont que très difficilement utilisables. Elles manquent d'infrastructures et leur utilisation est soumise à des restrictions importantes.

Il n'existe à ce jour aucune possibilité pour les Yéniches et Sintés/Manouches suisses de séjourner à l'année ou d'hiverner sur une aire dans le canton de Thurgovie. Il manque une aire de séjour dans la région de Frauenfeld et une aire de séjour dans la région d'Amriswil-Romanshorn.

Détail des aires de séjour dans le canton de Thurgovie en 2026

Besoin en aires de séjour supplémentaires	
Fourchette entre 10 et 40 emplacements par aire	
Amriswil-Romanshorn	Le besoin en aire de séjour dans la région d'Amriswil est confirmé.
Frauenfeld	Le besoin en aire de séjour dans la région de Frauenfeld est confirmé.

Détail des aires de passage dans le canton de Thurgovie en 2026

Aires de passage existantes

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Weinfelden	4	Utilisable uniquement en été	Place communale provisoire. Menacée de fermeture	Infrastructures rudimentaires. Nombre d'emplacements limité. Prix attractif	Sécuriser à long terme. Installer un bloc sanitaire. Si possible agrandir

Aires à utilisation très restreinte

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Kreuzlingen	10	Utilisable uniquement en hiver de manière très restrictive	Place communale	Durée du séjour limitée à 15 jours par année. Infrastructure rudimentaire. Pas de mesures d'amélioration prévues	Garantir sur le territoire communal une aire équipée en infrastructures utilisable toute l'année de manière non restrictive
Frauenfeld	10	Du point de vue des Yéniches et Sintés/ Manouches cette aire n'est pas utilisable	Place communale	Pas de mesures d'amélioration prévues	Garantir sur le territoire communal une aire équipée en infrastructures utilisable toute l'année de manière non restrictive

Besoin en aires de passage supplémentaires	
Fourchette entre 10 et 20 emplacements par aire	
Amriswil-Romanshorn	Le besoin en aire de passage dans la région d'Amriswil-Romanshorn est confirmé.
Frauenfeld	L'aire actuelle de Frauenfeld n'est pratiquement pas utilisable. Le besoin d'une aire de passage aménagée et ouverte à l'année dans la région de Frauenfeld est confirmé.
Kreuzlingen	L'aire actuelle de Kreuzlingen n'est utilisable que de manière très restrictive. Le besoin d'une aire de passage aménagée et ouverte à l'année dans la région de Kreuzlingen est confirmé.

Détail des aires de transit dans le canton de Thurgovie en 2026

Résumé
Il n'existe pas d'aire de transit pour les Roms nomades étrangers dans l'est de la Suisse.

Nous n'avons pas relevé entre 2021 et 2026 de présence importante de Roms nomades étrangers dans l'est de la Suisse.

De ce fait, nous ne voyons pas d'urgence à la création d'une aire pérenne dans le canton de Thurgovie.

Besoin en aires de transit

Fourchette entre 20 et 40 emplacements par aire

Est de la Suisse Thurgovie – Saint-Gall	Des possibilités de halte sporadique et provisoire pour les Roms nomades étrangers sont à considérer, éventuellement en coordination avec les cantons voisins.

Uri

Aires de passage

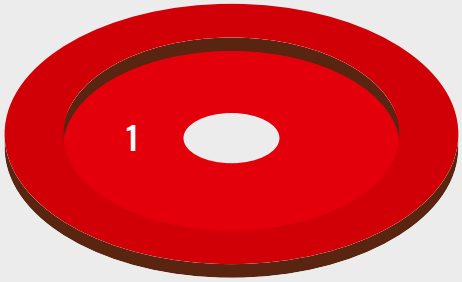

- Nombre total d'aires 2026
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026

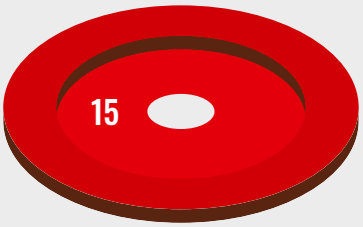

- Nombre total d'emplacements 2026
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé

Le canton d'Uri ne dispose à ce jour d'aucune aire d'accueil pour les Yéniches et Sintés/Manouches suisses.

Il manque une aire de passage sur l'axe Nord-Sud en direction de Stans (Nidwald). La réalisation d'une aire de passage est prévue dans le plan directeur cantonal.

Entre 2021 et 2026, aucune aire n'a été réalisée. Il n'y a pas non plus de projet concret en cours dans ce sens. Une solution intercantonale avec le canton de Nidwald devrait être envisagée.

Détail des aires de passage dans le canton d'Uri en 2026

	Besoin en aires de passage supplémentaires
Fourchette entre 10 et 20 emplacements par aire	
Axe Nord-Sud en direction de Stans (NW)	Besoin identifié dans le canton d'Uri sur l'axe Nord-Sud en direction de Stans (Nidwald). Une solution intercantonale avec le canton de Nidwald devrait être envisagée.

Valais

Aires de séjour

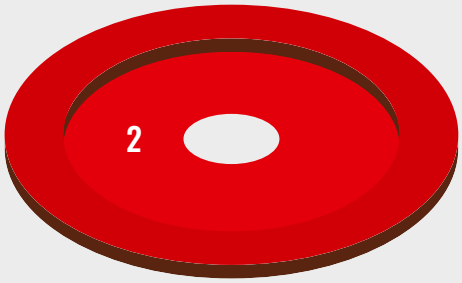

Nombre total d'aires 2026
Nombre d'aires créées depuis 2021
Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
Nombre d'aires en planification 2026

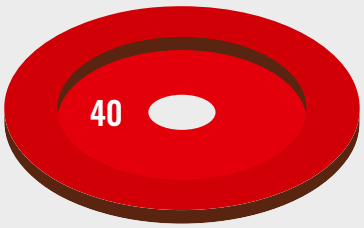

Nombre total d'emplacements 2026
Nombre d'emplacements créés depuis 2021
Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
Nombre d'emplacements en planification 2026

Aires de passage

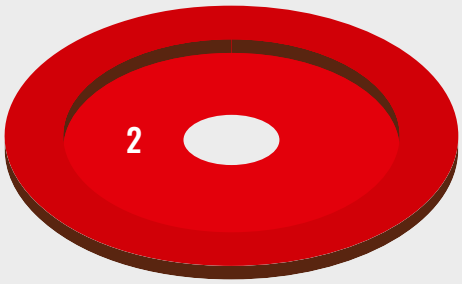

Nombre total d'aires 2026
Nombre d'aires créées depuis 2021
Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
Nombre d'aires en planification 2026

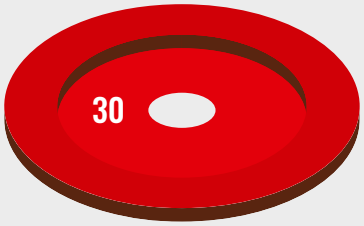

Nombre total d'emplacements 2026
Nombre d'emplacements créés depuis 2021
Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé

En Valais, l'accueil des Yéniches et Sintés/Manouches suisses est coordonné par la police cantonale.

Le besoin en aires de passage reste important dans le Bas-Valais (Chablais ainsi qu'entre Saint-Maurice et Martigny) et en Valais central. Deux aires de passage pérennes sont nécessaires. Des aires de séjour sont également nécessaires dans le Chablais et dans le Valais central. Une grande aire de séjour serait notamment nécessaire dans la région de Monthey (VS) ou Aigle/Bex (VD).

Détail des aires de séjour dans le canton du Valais en 2026

Besoin en aires de séjour supplémentaires

Fourchette entre 10 et 40 emplacements par aire	
Bas Valais	Besoin confirmé dans le Chablais
Valais Central	Besoin confirmé dans le Valais central

Détail des aires de passage dans le canton du Valais en 2026

Besoin en aires de passage supplémentaires

Fourchette entre 10 et 20 emplacements par aire	
Bas Valais	Besoin d'une aire dans le Chablais ou entre Saint-Maurice et Martigny.
Valais Central	Besoin d'une aire aux alentours de Sion ou entre Sion et Sierre.

Détail des aires de transit dans le canton du Valais en 2026

Aires de transit

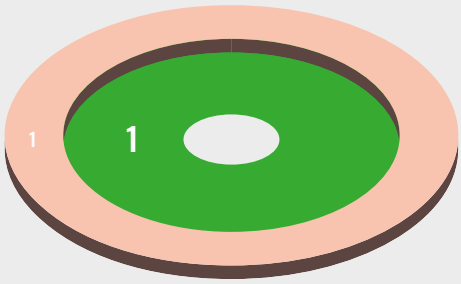

Nombre total d'aires 2026
Nombre d'aires créées depuis 2021
Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
Nombre d'aires en planification 2026

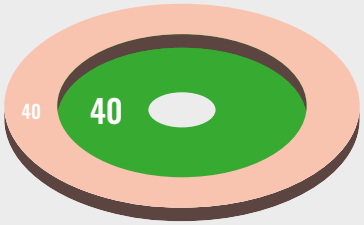

Nombre total d'emplacements 2026
Nombre d'emplacements créés depuis 2021
Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé

Le canton du Valais dispose actuellement d'une aire de transit provisoire en exploitation pour les Roms nomades étrangers à Martigny. Entre 2021 et 2026, un projet est en cours à Martigny pour la relocalisation de l'aire sur un nouveau site pérenne.

Aires de transit existantes

Commune	**Nb. Emplacements**	**Caractéristiques**			**Mesures à prendre**
		Utilisation	**Statut**	**Qualité**	
Martigny	40	Utilisable uniquement en été	Provisoire. Non sécurisée à long terme	Très peu de tournus	Réaliser une aire pérenne sur le nouveau site

Vaud

Aires de séjour

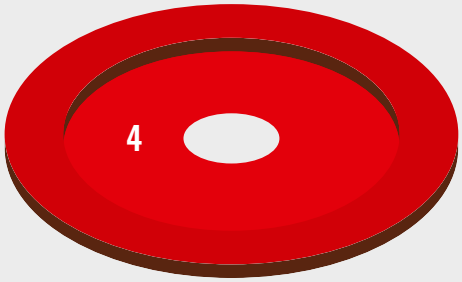

- Nombre total d'aires 2026
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026

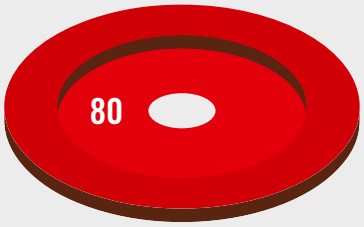

- Nombre total d'emplacements 2026
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026

Aires de passage

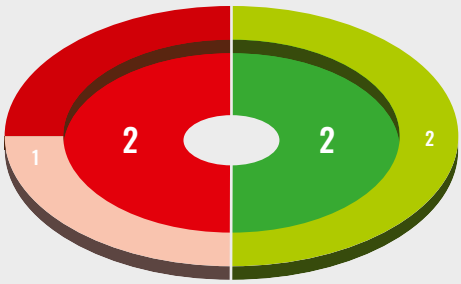

- Nombre total d'aires 2026
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026

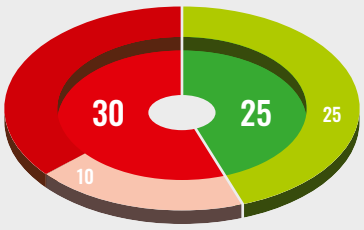

- Nombre total d'emplacements 2026
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé

Le canton de Vaud dispose de deux aires pour l'accueil des Yéniches et Sintés/Manouches suisses. Une aire de passage pérenne utilisable d'avril à octobre a été réalisée en 2025 au Mont-sur-Lausanne. Une aire de passage provisoire est également à disposition durant l'été à Yverdon-les-Bains. Il s'agit d'une solution transitoire dans l'attente qu'une aire de passage pérenne soit réalisée.

La halte spontanée est une pratique répandue dans le canton de Vaud où des communes mettent traditionnellement à disposition des terrains pour la halte des Yéniches et Sintés/Manouches suisses. La coordination est assurée par un médiateur cantonal.

Une aire de passage pérenne sur la Côte entre Morges et Nyon ainsi qu'une aire de passage pérenne dans le Chablais aux alentours d'Aigle sont nécessaires.

En matière de séjour permanent, il n'existe à ce jour aucune possibilité pour les Yéniches et Sintés/Manouches suisses de séjourner à l'année ou d'hiverner sur une aire dans le canton de Vaud. Le besoin en aires de séjour et en possibilités d'hivernage est élevé. Des aires de séjour sont nécessaires dans le Chablais (Bex-Aigle), la Broye (Payerne), sur la Côte (Morges – Aubonne – Nyon) et dans le Nord Vaudois (Yverdon-Chavornay).

Étant donné le besoin, une révision de l'actuel plan directeur cantonal paraît nécessaire.

Détail des aires de séjour dans le canton de Vaud en 2026

Besoin en aires de séjour supplémentaires	
Fourchette entre 10 et 40 emplacements par aire	
Broye	Besoin confirmé dans la région de Payerne
Chablais	Besoin confirmé dans la région de Bex-Aigle
La Côte	Besoin confirmé dans la région Morges - Aubonne - Nyon
Nord Vaudois	Besoin confirmé dans la région Chavornay - Yverdon

Détail des aires de passage dans le canton de Vaud en 2026

Aires de passage existantes

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Le Mont-sur-Lausanne	15	Utilisable de début mars à fin octobre	Sécurisée à long terme	Neuve. Aire ouverte en 2025	Revêtement à améliorer. Ouverture en hiver souhaitable, avec possibilité d'hivernage
Yverdon-les-Bains	10	Utilisable uniquement en été	Provisoire. Non sécurisée à long terme	Pas de bloc sanitaire propre à l'aire. Utilisation des toilettes de la piscine	Réaliser une aire pérenne équipée en infrastructures. Ouverture en hiver souhaitable avec possibilité d'hivernage

Aires à utilisation très restreinte

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Bussigny	10	Utilisable de façon très restreinte, uniquement durant les vacances scolaires entre avril et octobre	Sécurisée à long terme	Bruyante. Jugée dangereuse par les usagers en raison de la proximité de la route	Chercher un autre site sur le territoire communal. Ouverture en hiver souhaitable, avec possibilité d'hivernage

Besoin en aires de passage supplémentaires	
Fourchette entre 10 et 20 emplacements par aire	
Chablais	Besoin confirmé dans la région de Bex-Aigle en direction du Valais
La Côte	Besoin confirmé sur la Côte entre Morges et Nyon

Détail des aires de transit dans le canton de Vaud en 2026

Aires de transit

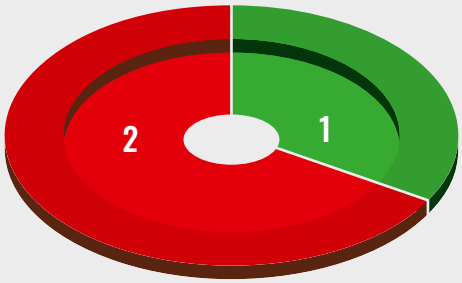

Nombre total d'aires 2026
Nombre d'aires créées depuis 2021
Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
Nombre d'aires en planification 2026

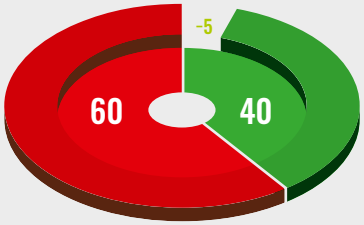

Nombre total d'emplacements 2026
Nombre d'emplacements créés depuis 2021
Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé
L'aire de transit de Rennaz ne suffit pas à couvrir le besoin sur l'arc lémanique. Une aire de transit supplémentaire est nécessaire sur la Côte entre Lausanne et Genève ainsi qu'une aire entre Lausanne et Payerne. Pour parer à ce manque, la ville de Lausanne met à disposition de manière provisoire des terrains depuis plusieurs années, notamment à la Rama.

Aires de transit existantes

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Rennaz	40	Utilisable de début mars à fin octobre	Sécurisée à long terme	Des travaux d'assainissement ont été effectués et des travaux d'équipement sont toujours en cours (potelets d'électricité et bloc sanitaire)	

Besoin en aires de transit

Fourchette entre 20 et 40 emplacements par aire	
La Côte	Le besoin d'une aire de transit sur la Côte (cantons de Vaud et de Genève) est confirmé. La possibilité d'une solution intercantonale entre Vaud et Genève serait à considérer.
Axe Lausanne-Payerne	Besoin confirmé sur le plateau entre Lausanne et Payerne, le long du tracé de l'autoroute A1.

Zoug

Aires de séjour

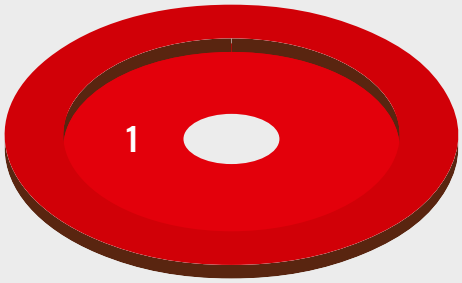

- Nombre total d'aires 2026
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026

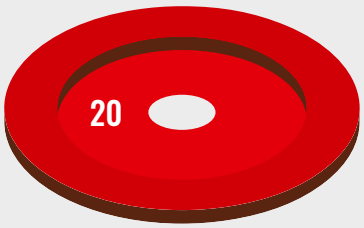

- Nombre total d'emplacements 2026
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026

Aires de passage

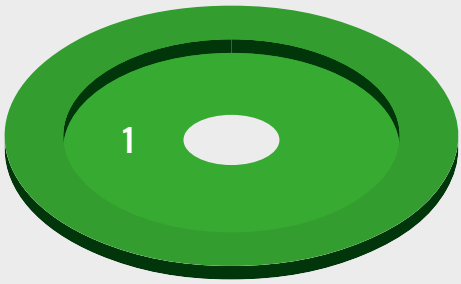

- Nombre total d'aires 2026*
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026

* Utilisation mixte CH/EU

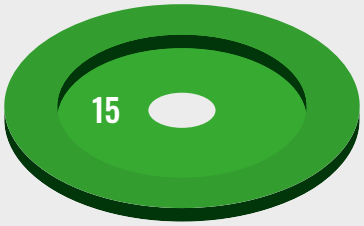

- Nombre total d'emplacements 2026*
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé

Le canton de Zoug dispose d'une aire de 15 emplacements à Cham. Cette aire est destinée à l'accueil des gens du voyage, indépendamment de leur nationalité. Elle est utilisable toute l'année et les utilisateurs·trices peuvent y demeurer pour une durée maximale d'un mois. Des investissements ont été engagés par le canton de Zoug pour une mise en état partielle de l'aire en 2024.

Le canton de Zoug est un canton attractif pour les Yéniches et Sintés/Manouches suisses en raison des possibilités d'emplois et de revenus. L'aire de Cham ne couvre qu'en partie le besoin en aires de passage dans le canton de Zoug en raison de son utilisation mixte. Une utilisation exclusive pour les Yéniches et Sintés/Manouches suisses serait à considérer moyennant l'ouverture d'une aire de transit pour les Roms nomades étrangers.

L'aire de Cham ne permet pas non plus de couvrir le besoin en aire de séjour à Zoug. Une aire de séjour est nécessaire.

Détail des aires de séjour dans le canton de Zoug en 2026

Besoin en aires de séjour supplémentaires	
Fourchette entre 10 et 40 emplacements par aire	
Ensemble du canton de Zoug	Le besoin en aire de séjour n'est pas couvert. Il manque une aire de séjour dans le canton de Zoug.

Détail des aires de passage dans le canton de Zoug en 2026

Aires de passage existantes					
Commune	**Nb. Emplacements**	**Caractéristiques**			**Mesures à prendre**
		Utilisation	**Statut**	**Qualité**	
Cham	15	Utilisable toute l'année	Sécurisée à long terme	Rénovée en 2024 (canalisations et électricité). Aire mixte CH/EU	Installer plusieurs points d'eau sur l'aire. Possibilité d'hivernage souhaitable pour les Yéniches et Sintés/Manouches suisses. Évaluer la possibilité d'une utilisation exclusive par les Yéniches et Sintés/Manouches suisses moyennant la réalisation d'une aire de transit pour les Roms nomades étrangers

Détail des aires de transit dans le canton de Zoug en 2026

Aires de transit

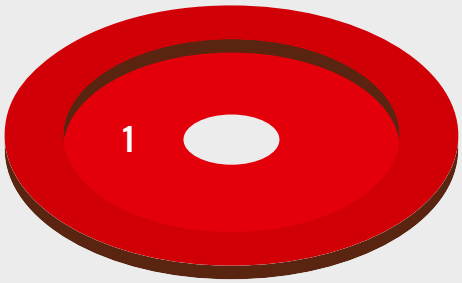

- Nombre total d'aires 2026
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026

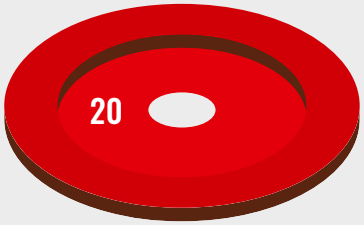

- Nombre total d'emplacements 2026
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé
Une aire de transit, potentiellement intercantonale, est nécessaire dans la région de Zoug-Lucerne.

Besoin en aires de transit

Fourchette entre 20 et 40 emplacements par aire	
Axe Zoug-Lucerne	Le besoin d'une aire de transit sur l'axe Zoug-Lucerne est confirmé. L'aire de Cham peut actuellement accueillir des Roms nomades étrangers. Son utilisation mixte ne permet qu'en partie de couvrir le besoin en aire de transit dans la région puisqu'il n'y a pas d'aire de transit à Lucerne. La possibilité d'une solution intercantonale entre Zoug et Lucerne serait à considérer.

Zurich

Aires de séjour

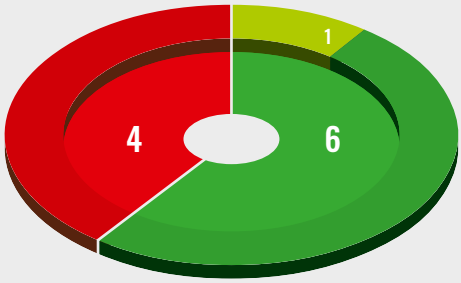

- Nombre total d'aires 2026
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026

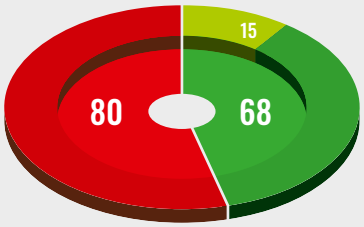

- Nombre total d'emplacements 2026
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026

Aires de passage

- Nombre total d'aires 2026
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026

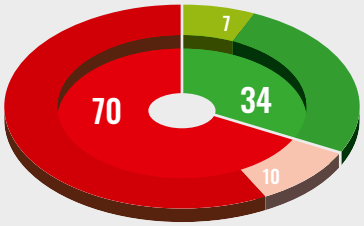

- Nombre total d'emplacements 2026
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé

Le canton de Zurich dispose de 9 aires en exploitation pour l'accueil des Yéniches et Sintés/Manouches suisses. 5 d'entre elles sont destinées au séjour. Entre 2021 et 2026, une aire provisoire d'urgence a été ouverte en ville de Zurich (Albisgütli) avec une quinzaine d'emplacements. Malgré cette amélioration, le besoin en aires de séjour reste très élevé dans le canton, en particulier autour des villes de Zurich (y compris Limmattal), Winterthour ainsi que dans l'Oberland. De plus, les aires existantes sont souvent trop petites, vétustes ou mal situées.

Le canton dispose de 3 aires de passage, dont une utilisable à l'année (Zurich Altstetten). Entre 2021 et 2026, une aire de passage a été mise en état à Wädenswil (Région Zimmerberg) et une autre est en cours de mise en état à Meilen (Région Pfannenstiel).

Le canton de Zurich est un canton attractif pour les Yéniches et Sintés/Manouches suisses en raison des possibilités d'emplois et de revenus. Les possibilités de halte spontanées, notamment chez des paysans, sont de plus en plus limitée dans le canton de Zurich.

Des aires de passages supplémentaires sont nécessaires dans le canton, en particulier aux alentours des villes de Zurich (y inclus Glattal) et Winterthour. 1 à 2 aires de passage supplémentaires sont également nécessaires dans l'Oberland, en direction de Saint-Gall.

Détail des aires de séjour dans le canton de Zurich en 2026

Aires de séjour existantes

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Adliswil Région Zimmerberg	5	Utilisable toute l'année	Sécurisée à long terme. Mentionnée dans le plan directeur régional		
Dietikon (Stierenmatt) Région Limmattal	5	Utilisable toute l'année	Sécurisée à long terme. Mentionnée dans le plan directeur régional	Vétuste. Mal située	
Kloten (im Rohr) Région Glattal	7	Utilisable toute l'année	Sécurisée à long terme. Mentionnée dans le plan directeur régional	Vétuste. Bruyante. Mal située	
Winterthour (Schützenweiher) Région Winterthour et alentours	6	Utilisable toute l'année	Sécurisée à long terme. Mentionnée dans le plan directeur régional	Bien située. Trop petite. Projet d'agrandissement en suspend en raison d'un référendum	Sécuriser l'emplacement et, si possible, agrandir
Zurich (Seebach) Région ville de Zurich	30	Utilisable toute l'année	Sécurisée à long terme. Mentionnée dans le plan directeur régional		Densification souhaitable
Zurich (Albisguetli)* Région ville de Zurich	15	Utilisable uniquement en hiver	Provisoire. Aire d'urgence. Non sécurisée à long terme	Les installations d'hivernage doivent être retirées en été, ce qui n'est pas commode pour les Yéniches et Sintés/Manouches	Sécuriser l'emplacement à long terme

* Aire destinée uniquement à l'hivernage et non au séjour à l'année.

Besoin en aires de séjour supplémentaires

Fourchette entre 10 et 40 emplacements par aire	
Limmattal	Le besoin d'une aire de séjour supplémentaire dans la région de la Limmattal est confirmé, en particulier aux alentours de Birmensdorf. L'aire de séjour existante à Dietikon ne suffit pas à couvrir le besoin dans cette région, car elle est trop petite.
Oberland	Il n'existe actuellement pas de possibilité de séjour ou d'hivernage dans l'Oberland zurichois. Le besoin d'une aire de séjour dans cette région est confirmé, en particulier aux alentours de Hinwil. La réalisation d'une aire de séjour dans l'Oberland est planifiée dans le plan directeur régional.
Winterthour	L'aire de séjour existante à Winterthour ne suffit pas à couvrir le besoin. Elle est trop petite. Il faudrait agrandir l'aire existante ou ouvrir une deuxième aire dans l'agglomération de Winterthour.
Zurich	L'aire de Seebach ne suffit pas à couvrir le besoin. L'aire d'Albisgütli est provisoire et n'est ouverte qu'en hiver. Pour l'instant, elle sert de solution d'urgence. À terme, une deuxième aire de séjour permanente est nécessaire pour couvrir le besoin en ville de Zurich.

Détail des aires de passage dans le canton de Zurich en 2026

Aires de passage existantes

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Wädenswil Région Zimmerberg	7	Utilisable uniquement en été	Sécurisée à long terme. Mentionnée dans le plan directeur régional	Rénovée. Réouverte en juin 2026	Ouverture en hiver souhaitable
Winterthour (Riet) Région Winterthour et alentours	12	Utilisable uniquement en été	Sécurisée à long terme. Mentionnée dans le plan directeur régional	Projet de rénovation planifié. Rénovation prévue en 2027 – 2028	Rénover. Agrandir. Ouverture en hiver souhaitable
Zurich (Altstetten) Région ville de Zurich	15	Utilisable toute l'année. Hivernage possible	Provisoire. Sécurisée jusqu'en 2036		Sécuriser l'aire après 2036 ou trouver un nouveau site

Aires à utilisation très restreinte

Commune	Nb. Emplacements	Caractéristiques			Mesures à prendre
		Utilisation	Statut	Qualité	
Birmensdorf Région Glattal	12	Utilisable uniquement en hiver de manière très restreinte	Place communale. Non sécurisée à long terme	Pas de mesures d'amélioration prévues	Étant donné le besoin en aire de séjour dans le Glattal, l'utilisation de l'aire devrait être améliorée
Gossau Région Oberland	4	Utilisable de manière très restreinte en raison d'autres utilisations	Place communale. Non sécurisée à long terme	Trop petite. Pas de mesures d'amélioration prévues	Étant donné le besoin en aire de passage dans l'Oberland, l'utilisation de l'aire devrait être améliorée
Illnau-Effetikon Région Winterthour et alentours	7	Actuellement utilisable 2 semaines par année	Juridiquement sécurisée dans le plan directeur régional		Le canton prévoit une étude de faisabilité en vue d'une mise en état
Meilen Région Pfannenstil	10	Actuellement non utilisable	Juridiquement sécurisée dans le plan directeur régional	Mise en état de l'aire en phase de planification avancée	

Besoin en aires de passage supplémentaires

Fourchette entre 10 et 20 emplacements par aire	
Glattal	Le besoin dans la région Glattal est confirmé, principalement aux alentours de Kloten, Volketswil et Dübendorf.
Oberland	Le besoin dans la région Oberland est confirmé, principalement aux alentours de Fehraltorf, Uster, Hinwil, Rüti ou en direction de Jona-Rapperswil (SG). Le plan directeur régional prévoit la réalisation de 2 aires dans l'Oberland zurichois.
Unterland	Le plan directeur régional de la région Unterland prévoit la création d'une aire de passage à Glattfelden.
Winterthour	L'aire de passage de Winterthour ne suffit actuellement pas à couvrir les besoins dans la région de Winterthour, en particulier en hiver.
Zurich	L'aire de Zurich Altstetten ne suffit pas à couvrir les besoins. Le besoin pour une deuxième aire de passage ouverte toute l'année à Zurich est confirmé.

Détail des aires de transit dans le canton de Zurich en 2026

Aires de transit

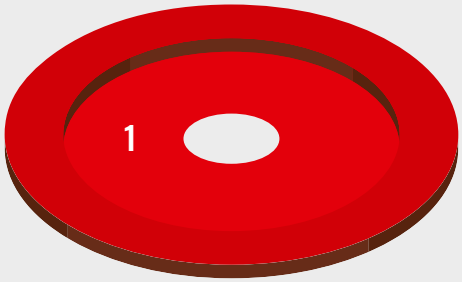

- Nombre total d'aires 2026
- Nombre d'aires créées depuis 2021
- Nombre d'aires suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'aires en planification 2026

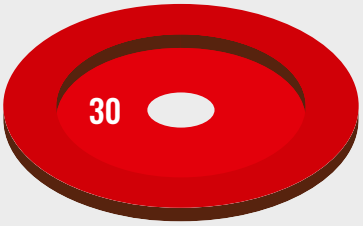

- Nombre total d'emplacements 2026
- Nombre d'emplacements créés depuis 2021
- Nombre d'emplacements suppl. nécessaires 2026
- Nombre d'emplacements en planification 2026

Résumé
Le canton de Zurich ne dispose d'aucune aire de transit. La halte spontanée sur des terrains privés est utilisée par des groupes de Roms nomades étrangers mais cela ne suffit pas.

Besoin en aires de transit

Fourchette entre 20 et 40 emplacements par aire	
Agglomération zurichoise	Le besoin d'une aire de transit dans l'agglomération zurichoise est confirmé.

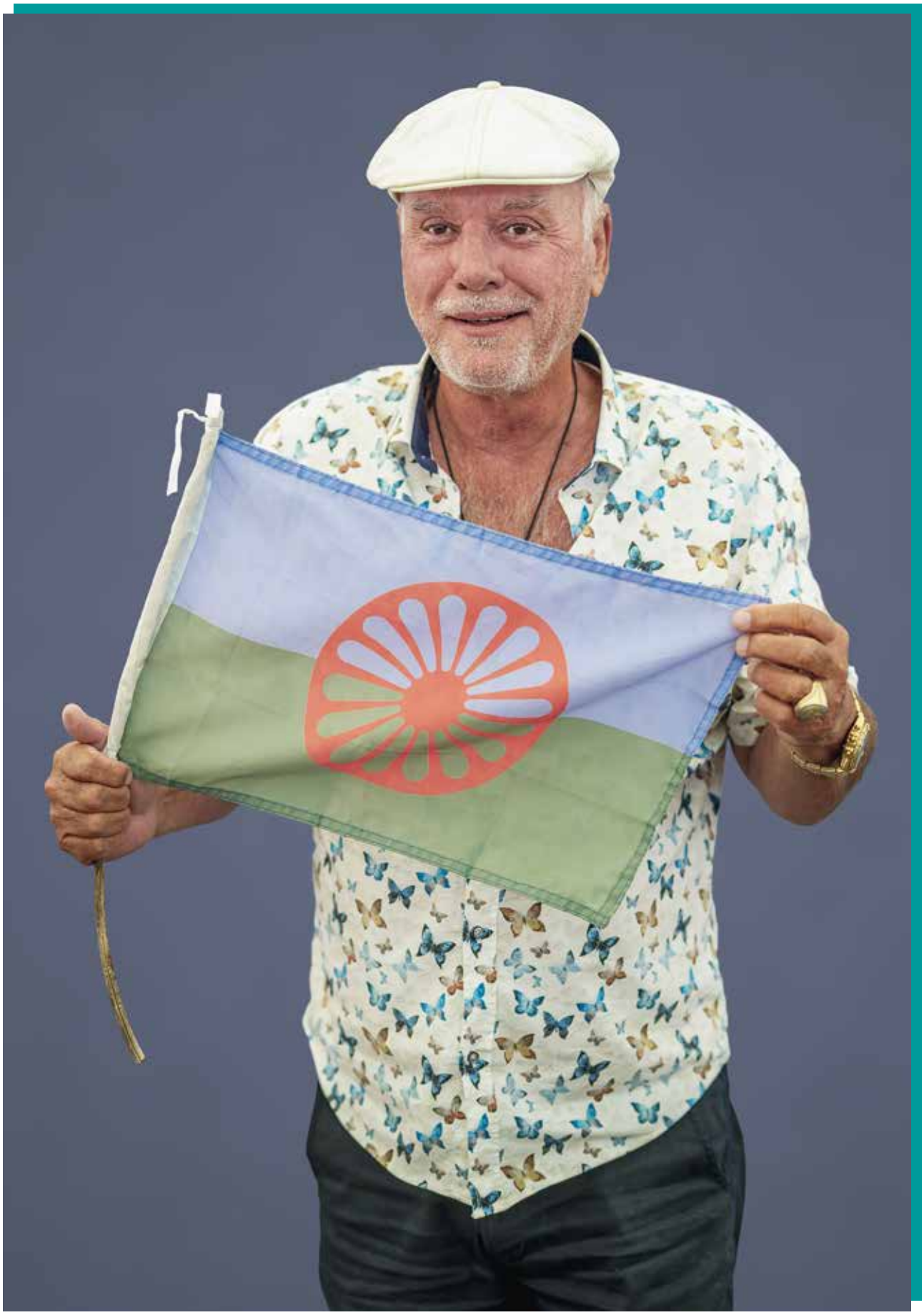

Conclusion

La situation des Yéniches et Sintés/Manouches suisses, ainsi que celle des Roms nomades étrangers, a connu une légère amélioration au cours des cinq dernières années, grâce à la réalisation d'une poignée d'aires supplémentaires. Malgré les progrès réalisés par certains cantons, la situation reste néanmoins au point mort dans de nombreuses régions, ce qui met en danger le mode de vie des minorités nomades et n'est pas conforme aux engagements pris par la Suisse.

La situation est particulièrement critique concernant les aires de séjour et les possibilités d'hivernage aux abords des villes. Ainsi, le nombre d'aires de séjour pour les Yéniches et Sintés/Manouches suisses n'a évolué que de manière marginale entre 2021 et 2026, sans pouvoir réellement répondre à l'augmentation des besoins. Il manque ainsi toujours 34 aires de séjour sur l'ensemble du territoire suisse.

À cela s'ajoute le fait qu'aucune des aires de séjour ouvertes entre 2021 et 2026 ne présente des conditions d'habitat pérenne. Il s'agit soit de solutions transitoires en attente de solutions pérennes, de solutions d'urgence en réponse à un besoin pressant mais sans garantie à long terme, ou de solutions limitées aux mois d'hiver avec la nécessité de devoir démonter les constructions chaque printemps.

En ce qui concerne les aires de passage, la situation s'est légèrement améliorée avec l'ouverture de 6 aires. Ce constat est réjouissant, même si les besoins sont encore loin d'être couverts. Ainsi on estime encore à 45 le nombre d'aires de passage manquantes sur l'ensemble du territoire suisse.

Enfin, le nombre d'aires de transit supplémentaires nécessaires pour couvrir les besoins d'accueil des Roms nomades étrangers est en légère diminution par rapport à 2021 grâce à l'ouverture d'une aire provisoire à Bienne. On évalue cependant entre 8 et 9 (selon le nombre d'emplacements) le nombre d'aires de transit manquantes sur l'ensemble du territoire suisse.

Défis récurrents

Du point de vue du droit de l'aménagement du territoire, la situation de départ est claire : les cantons et les communes doivent trouver des solutions pour les aires d'accueil lors de la planification directrice et de l'affectation. C'est pourquoi les conditions requises pour la création de nouvelles aires figurent dans de nombreuses bases de planification. Force est de constater cependant que les instruments d'aménagement du territoire à eux seuls ne permettent pas d'assurer la protection pleine et entière des droits des minorités nomades en Suisse.

En général, la planification sur des terrains publics facilite la recherche de site, mais on constate que même dans le cas idéal où un terrain identifié est en main publique et se trouve déjà en zone à bâtir, les écueils techniques et politiques peuvent s'amonceler et retarder voire annihiler la réalisation du projet. Au niveau cantonal, on hésite parfois à utiliser les instruments d'aménagement du territoire à disposition par crainte de se retrouver en conflit avec les communes. Au niveau communal, l'anticipation des résistances effectives ou anticipées d'une partie de la population sédentaire vis-à-vis de la réalisation d'une aire contribue à freiner ou à faire échouer les projets. Avant même la planification des aires, certains présument que la cohabitation avec les minorités pourrait devenir une charge. Le rejet repose sur des stéréotypes, des généralisations, voire de la franche discrimination. Cela est notamment dû à un manque de connaissances sur les minorités nomades, peu nombreuses – on ne les connaît pas (encore) et par conséquent on ignore avec qui l'on s'engage. C'est pourquoi la sensibilisation au mode de vie nomade et à ces minorités apparaît judicieuse.

Pour les aires de transit, l'argument souvent avancé par différents acteurs cantonaux est celui du risque d'appel d'air. On craint en effet que la mise à disposition de nouvelles aires attire de nouveaux arrivants. La question de la répartition des charges est un argument mis en avant par certains cantons et communes qui ne souhaitent plus investir dans la réalisation d'aires tant qu'ils ont l'impression que le canton ou la commune voisine ne fait pas sa part.

Un thème récurrent en lien avec les charges concerne la répartition des rôles entre le canton et les communes. Il est généralement plus simple pour une ville de réaliser et d'exploiter une aire d'accueil que pour une petite commune rurale. Il

apparaît dès lors raisonnable de tenir compte de ces caractéristiques structurelles et de réduire autant que possible la charge et les obstacles pour les communes. Le canton peut notamment prendre en charge les surcoûts ou assumer la responsabilité de l'exploitation des aires.

Souvent, la création d'aires d'accueil n'est pas une priorité politique car l'urgence semble faire défaut : le rejet décrit au sein de la population et l'absence de pression des minorités concernées en sont des aspects essentiels.

Pistes de solutions

Pour relever les défis, des approches participatives, parfois très en amont, sont de plus en plus plébiscitées par les autorités publiques. C'est par exemple le cas du canton de Lucerne qui a entrepris un processus participatif large afin de trouver des solutions en collaboration avec les communes. Le canton de Genève souhaite également mettre en œuvre une telle approche.

Une autre stratégie est d'opérer une approche par petits pas. Cela passe souvent par la création d'une aire provisoire qui permet de démontrer qu'une cohabitation heureuse est possible et de travailler ainsi, sur la base d'une expérience positive, à la réduction, voire à l'élimination des préjugés. C'est le chemin pris par le canton de Vaud et celui de Schwyz notamment. Les utilisations limitées dans le temps offrent l'avantage qu'un plus grand nombre de terrains peuvent être envisagés et que les obstacles à la planification sont moins nombreux.

Il ressort de la pratique que c'est souvent la nécessité pressante d'agir, en particulier lorsque des conflits surgissent en raison d'occupations irrégulières de terrains, qui permet de trouver des solutions et d'avancer concrètement dans la réalisation des projets. C'est ce qui s'est notamment passé pour les aires de passage et de transit de Bienne ainsi que pour l'aire de Bâle-Ville. Ces aires n'auraient sans doute pas vu le jour de manière aussi rapide sans la pression importante exercée par les gens du voyage eux-mêmes.

La disponibilité suffisante d'emplacements pour le séjour, le passage ou le transit permet de diminuer le nombre des occupations irrégulières et les coûts associés aux mesures de police et de justice nécessaires à l'évacuation. C'est le constat du canton de Berne dans lequel les occupations irrégulières des gens du voyage étrangers ont fortement diminué depuis qu'une politique active de réalisation d'aires d'accueil a été résolument poursuivie.

Parallèlement à la recherche de nouveaux terrains pour l'aménagement d'aires supplémentaires, investir de manière systématique dans les infrastructures permet d'améliorer la qualité de l'habitat et d'augmenter rapidement l'attractivité des aires existantes. Des adaptations de la gestion peuvent également contribuer à une utilisation plus optimale des aires existantes. Par exemple, en simplifiant l'accès aux aires et les procédures d'inscription. Il est alors central de prendre en compte les expériences des utilisateurs et des utilisatrices.

Enfin, la halte spontanée constitue le mode de halte traditionnel des Yéniches, Sintés/Manouches et Roms nomades étrangers. Simplifier les conditions pour permettre des haltes spontanées sur des terrains agricoles ou des biens communaux permet de trouver des solutions là où il y a une carence en aire de passage ou de transit. Le guide sur la halte spontanée publié par la fondation contient des informations et des recommandations concrètes pour faciliter ce mode de halte.

La volonté politique et l'utilisation de la marge de manœuvre à disposition sont des facteurs décisifs pour faire avancer les projets, qu'il s'agisse des communes, des cantons ou de la Confédération lorsqu'un terrain fédéral est concerné. La lecture du rapport 2026 pourrait donner l'impression que la question des aires d'accueil entraîne des tâches complexes et des charges importantes. C'est pourquoi nous aimerions souligner que les défis liés aux aires d'accueil peuvent être résolus. De nombreux exemples montrent comment les autorités ont réalisé des aires et les exploitent aujourd'hui. Dans les communes, les villes, les cantons et au niveau fédéral, de nombreux acteurs assument leurs responsabilités en considérant la protection des minorités et les questions liées aux aires d'accueil comme une mission de l'État allant de soi.

Si la présence des Yéniches, des Sintés/Manouches et des Roms nomades suscite parfois des débats, elle offre surtout des opportunités d'échange favorisant le dialogue et la compréhension mutuelle. Une chose est certaine : la mise à disposition d'aires d'accueil contribue à une coexistence respectueuse au sein de la société.

Bibliographie

Office fédéral de la culture OFC (2024) :
Conception d'aires de transit. Base pour la planification d'aires d'accueil destinées aux gens du voyage étrangers. Projet mis en consultation.

Office fédéral de la culture OFC (2016) :
Groupe de travail « Amélioration des conditions de vie nomade et promotion de la culture des Yéniches, des Manouches et des Roms » : rapport et plan d'action

Office fédéral de la justice OFJ (2016) :
Obligation positive de mise à disposition d'aires de séjour et de transit en faveur des gens du voyage suisses et portée de l'art. 35 Cst. Avis de droit.

EspaceSuisse (2019) :
Territoire & Environnement – Aires d'accueil pour les Yéniches, Sinti et Roms. Cadre juridique et principes d'aménagement du territoire applicables aux aires d'accueil. Février 1/2019.

Conseil de l'Europe, convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales :
cinquième avis sur la Suisse.

Comité pour l'élimination de la discrimination raciale CERD (2021) :
Observations finales concernant le rapport de la Suisse valant dixième à douzième rapports périodiques, recommandation 24. a).

Digglemann Oliver, Matthias Emery et Daniel Rüfli (2024) :
La persécution des Yéniches (et des Manouches/Sintés) en Suisse au regard du droit pénal international. Avec prise en considération de la responsabilité de la Suisse. Avis de droit pour le compte de la Confédération.

Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH, 2020) :
Mode de vie nomade : la halte spontanée. Situation juridique, pratique et recommandations d'action. Tschannen, Pierre/Wyttenbach, Judith/Mattmann, Jascha, Berne.
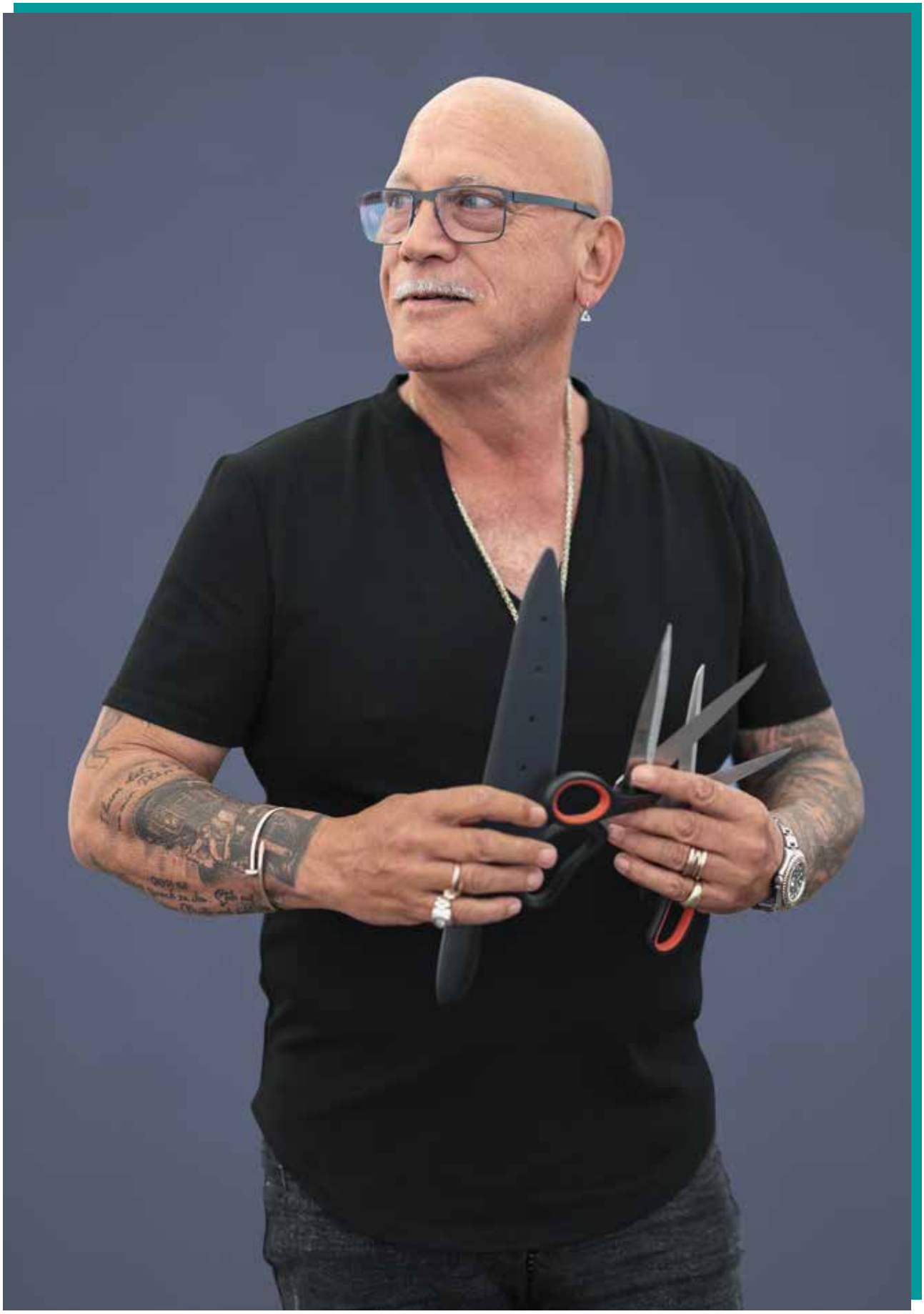
Schweizer, Rainer J. et De Brouwer, Max (2018) :
Avis de droit (mandaté et à l'attention de la Commission fédérale contre le racisme) concernant les problèmes de droit constitutionnel et de droit international de la Loi sur le stationnement des communautés nomades (LSCN) du 20 février 2018, du Canton de Neuchâtel, Saint-Gall/Tubize.